



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 13 AVRIL 2018**

DÉBATS



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Mme Patricia BUISSON

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Laurent DARTHOU

CHEF DE CABINET

M. Vincent SEROZ

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 13 AVRIL 2018

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

11 à 19

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Concordance des comptes avec le compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale pour 2017 : budget principal du Département et budgets annexes	20
302	Compte Administratif du budget principal du Département pour 2017	21 à 24
303	Laboratoire Départemental d'Analyses : Compte Administratif 2017	25 et 26
304	Réseaux et infrastructures - Compte Administratif 2017 - Budget annexe (Parc Routier Départemental)	27
305	Affectation des résultats et couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Budget principal et budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance	28
306	Budget Primitif principal du Département pour 2018	29 à 35
307	Vote des taux 2018 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers	36 à 39

308	Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	40
309	Don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade	41
310	Politique des Ressources Humaines - Dotations 2018	42
311	Actualisation des tableaux des emplois budgétaires au 31/01/2018	43
312	Composition des Commissions Administratives Paritaires, des Commissions Consultatives Paritaires, du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	44
313	Composition de la Commission Permanente	45
314	Composition de la Commission Permanente et nomination d'un nouveau membre	46
315	Commissions du Conseil Départemental : Commission de la Cohésion Sociale - Désignation d'un membre	47

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Réseaux et Infrastructures - Dotations 2018	48 à 52
202	Contournement de Noailles - Bilan de la concertation publique et choix du parti d'aménagement	53 à 55
203	Aides aux collectivités - Dotations 2018	56 à 59
204	Développement et attractivité des territoires 2018	60 à 63
205	Tourisme - Dotations 2018	64 à 68
206	Aménagement Numérique du Territoire : infrastructures, usages et services numériques - Programmation 2018	69 à 71
207	Politique de l'habitat - Dotations 2018	72 et 73
208	Politique départementale de l'environnement - Dotations 2018	74 et 75

209	Politique Départementale relative aux systèmes d'information de la Collectivité - Dotations 2018	76
210	Bâtiments et moyens généraux - Dotations 2018	77
211	Partenariat QUALYSE - Conseil Départemental de la Corrèze	78

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Emploi et insertion - Dotations 2018	79 à 83
102	Santé et prévention : santé, protection maternelle et infantile - Prévention et actions sociales - Dotations 2018	84 et 85
103	Politique de prévention et de protection de l'enfance - Dotations 2018	86 à 88
104	Politique de l'Autonomie - Dotations 2018	89 à 93
105	Centre Départemental de l'Enfance : Compte Administratif 2017	94
106	Centre Départemental de l'Enfance : Budget Primitif 2018	95
107	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions transports élèves handicapés - Dotations 2018	96
108	Politique sportive départementale - Dotations 2018	97
109	Politique culturelle départementale - Dotations 2018	98 et 99
110	Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2018-2021 Aides aux conservatoires et écoles de musique	100 à 102
111	Archives Départementales - Dotations 2018	103
112	Bibliothèque Départementale - Programmation 2018	104

 **MOTIONS & VOEU**

- Motion de soutien relative à la défense du service public ferroviaire français 105 et 106
 - Motion relative au 1¹ème programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : pour des capacités d'engagement de l'Agence en adéquation avec les besoins 107 à 109
 - Vœu pour l'avenir des territoires ruraux émanant des trois associations d'élus : l'ADF (Association des Départements de France), l'AMF (Association des Maires de France) et l'ARF (Association des Régions de France) 110 et 111
-

M. LE PRESIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour cette nouvelle séance du Conseil Départemental. Je donne la parole à notre Vice-Présidente pour faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *

*

Mes Chers Collègues, je voudrais tout d'abord accueillir et souhaiter la bienvenue au sein de notre Assemblée à Cédric LACHAUD. Il succède à Michel DA CUNHA en qualité de Conseiller Départemental du canton de Brive 1. Bienvenue dans notre Assemblée. Durant ses dix années de mandat départemental, Michel DA CUNHA a porté avec humilité, respect et conviction les belles valeurs qui sont les siennes : des valeurs humaines, de solidarité et d'engagement au service des autres et de l'intérêt général. En notre nom à tous, je le remercie pour son action pour la Corrèze. Je sais qu'il restera un observateur attentif de la vie publique et qu'il continuera à porter haut les valeurs de la République.

La séance d'aujourd'hui sera principalement consacrée au budget 2018 du Département, que Francis COMBY vous présentera tout à l'heure. Décliné par politique, il retrace l'ensemble de notre action et permet de réaffirmer la cohérence de notre projet, notre responsabilité et notre ambition pour la Corrèze. Une nouvelle fois, ce budget est fidèle à nos engagements. Il s'agit d'un budget à la fois solidaire et innovant. En 2015, nous avons pris trois engagements sur le plan budgétaire auprès des Corrèziens. Nous les confirmons pour la quatrième année.

La stabilité fiscale était notre premier engagement. Comme les trois années précédentes, nous n'augmenterons pas les impôts en 2018. Nous réduisons encore la dette cette année à hauteur de 7 M€, réalisant ainsi un désendettement sans précédent de 23,7 M€ en quatre ans. Réduire le fonctionnement pour investir au service de la Corrèze, ce troisième engagement prend une résonance encore plus forte cette année. Nous maintenons notre effort d'investissement à 40 M€ là où certains prédisaient moins de 30 M€. Nous investissons 20 M€ supplémentaires cette année pour le financement de 75 % du programme Corrèze 100 % fibre 2021. Cet effort exceptionnel est possible grâce à une excellente gestion du fonctionnement qui génère un excédent de 28,7 M€ pour 2017.

Depuis trois ans, nous avons démontré qu'il est possible de réduire nos dépenses tout en conservant un Département fort sur ses missions et ses valeurs : proximité, qualité du service, justice sociale, cohésion territoriale et innovation. Je veux saluer ici le travail collectif des élus et de l'administration. Je remercie l'ensemble des agents départementaux pour leur engagement dans les missions du quotidien et dans les projets de notre collectivité. Chacun d'entre eux, à son niveau, participe à une dynamique collective afin de garantir un service de qualité et de préparer l'avenir de notre Département.

Je voudrais bien sûr adresser une mention particulière à notre Directrice Générale des Services, Patricia BUISSON, pour l'animation de ce collectif. Avec Patricia, nous entretenons une longue histoire professionnelle et d'amitié également. Cette histoire professionnelle s'arrêtera le 1^{er} juin, non sans un pincement au cœur. Ce sera aussi un moment d'émotion, comme toujours lorsque l'on est fusionnel et que l'on a travaillé pendant tout ce temps, mais il faut tourner la page. Depuis 2001, avec les problématiques notamment autour de la maison de retraite de Beynat, jusqu'à votre arrivée à la Direction Générale des Services, vous avez su à la fois gravir les échelons et mener un travail de précision et de qualité. Je voudrais souligner également la capacité que vous avez eue, à titre personnel mais également pour tous ceux qui sont autour, et aux premiers rangs desquels je suis, de nous permettre de nous élever et de progresser chacun dans nos missions.

Après 2008, vous avez fait le choix clair de retourner dans le privé et de travailler autour de votre cabinet, que vous réactivez aujourd'hui. Vous nous avez aidés, dans l'ombre, à préparer à la fois le message de forme et la structure financière de ce qui faisait notre programme de campagne. Tout naturellement, j'ai souhaité que vous puissiez le conduire avec le résultat que nous connaissons aujourd'hui, et qu'à mi-mandat nous pouvons dresser. Cette tâche a été réalisée avec ce qui vous caractérise, c'est-à-dire beaucoup d'abnégation, de loyauté, une importante capacité de travail, mais toujours avec une grande discrétion, avec efficacité et beaucoup d'humilité.

L'une de vos caractéristiques fortes, qui fera honneur à la fonction publique, est d'avoir su placer l'administration au service du projet politique. Les élus passent devant un certain nombre d'échéances régulièrement et sont comptables devant l'opinion sur les décisions qui sont prises. Nous portons ces décisions (je crois qu'il s'agit de la marque de fabrique de cette Majorité) même si cela s'avère parfois difficile et peut se retourner contre nous. Il y a également de bons côtés. L'administration n'est toutefois pas là pour commenter l'actualité, mais pour la faire et poursuivre le projet politique. Au-delà des résultats et de la méthode que vous avez utilisée pour mettre en œuvre le programme, il s'agit d'une véritable fierté.

Vous avez effectué un choix de vie et nous l'accompagnons. Nous vous souhaitons de réussir pleinement et de vous épanouir. Vous allez retrouver votre famille, il s'agit d'un aspect important. Je voudrais, au nom de tous, vous remercier pour ces années au service de la Corrèze car je pense que même si vous êtes un peu girondine, vous avez la Corrèze en cathéter et, pour nous, vous resterez toujours une des nôtres. Merci Patricia pour ces années au service des Corrèziens et Corrèziennes.

(...Applaudissements...)

Il s'agit d'un moment difficile à plusieurs titres pour Patricia qui sera obligée de nous quitter un petit moment pour les obsèques d'un ami. Elle reviendra en début d'après-midi. Ces journées sont parfois compliquées. Merci Patricia.

La solidarité consiste tout d'abord dans l'accompagnement dans l'emploi. Il s'agit d'une priorité de notre mandat et malgré un contexte économique difficile, l'amélioration de la situation de l'emploi en Corrèze est réelle ces deux dernières années. Nous avons pris toute notre part dans ce combat collectif, avec des dispositifs innovants qui produisent des résultats, notamment Boost emploi et Boost jeunes. En deux ans, le nombre de bénéficiaires du rSa (revenu de Solidarité active) a diminué de 14 % grâce à notre méthode d'accompagnement vers la formation et l'emploi et grâce à un partenariat efficace avec la Région Nouvelle Aquitaine. Gérard SOLER vous présentera le bilan de cette politique et les nouvelles actions prévues en 2018.

La solidarité, c'est aussi la justice sociale que nous avons confortée depuis 2015 pour accompagner les Corrèziens les plus fragiles. Cette année, nous répondons encore mieux aux besoins avec la prise en charge des gardes de nuit au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie et l'élargissement du champ de la prestation de compensation du handicap.

La solidarité, c'est garantir l'accès des Corrèziens à une offre de soins de proximité. Je salue ici toutes les initiatives locales dans ce domaine, mais la situation reste très préoccupante dans certains territoires. Elle risque encore de s'aggraver avec de nombreux départs de médecins non remplacés. La couverture médicale représente, en effet, un enjeu de santé publique mais également un enjeu stratégique d'aménagement du territoire. En début d'année, nous avons mis en place un groupe de travail pour renforcer avec des professionnels l'attractivité médicale de la Corrèze. Madame Marilou PADILLA-RATELADE vous en présentera les premières propositions. Elle prépare, avec plusieurs collègues, les services ainsi que son groupe de travail, un plan d'actions global et concerté avec nos partenaires pour la séance de juillet. Depuis quatre ans, nous innovons pour faire évoluer et repenser notre modèle social en l'adaptant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Dans le domaine de l'enfance, Agnès AUDEGUIL s'attache à la mise en œuvre concrète de notre Schéma Départemental. Nous ouvrirons cette année des appartements relais jeunes auprès du Centre Départemental de l'Enfance et les familles solidaires accueilleront leurs premiers enfants en 2018.

Dans le champ de l'autonomie, l'innovation sera l'enjeu majeur du Schéma que nous préparons sous l'égide de Sandrine MAURIN en concertation avec tous nos partenaires. Il nous appartient d'inventer le modèle de maintien à domicile de demain pour les personnes âgées et d'imaginer de nouvelles formes de prise en charge pour les personnes handicapées.

Enfin, au sein même de notre collectivité, nous renforçons également la solidarité entre les agents. Nous mettons en place le don de jours de congés au profit d'un agent parent d'un enfant gravement malade. Ghislaine DUBOST vous présentera cette mesure qui vous permettra d'épauler les agents concernés dans une période difficile de leur vie professionnelle. Il s'agit là aussi d'un dispositif novateur qui se développe dans l'entreprise mais pas suffisamment dans le secteur public.

Dans tous les champs de compétences du Département, ce budget 2018 est marqué par l'innovation. Depuis quatre ans, nous avons misé sur l'investissement pour assurer la dynamique économique, soutenir l'emploi et promouvoir l'innovation en Corrèze. L'innovation, c'est bien sûr le numérique avec notre programme Corrèze 100 % fibre 2021. Après les promesses, les doutes et l'incrédulité, ce projet est aujourd'hui une réalité. Une réalité financière, technique, assortie d'un calendrier conforme à nos engagements.

Sur le plan financier tout d'abord, nous avons mené de longues mais productives discussions, permettant de boucler un plan de financement de 153 M€. Je remercie à nouveau tous nos partenaires pour cet engagement collectif au service des Corrèziens : l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, les communautés de communes et d'agglomérations, le syndicat de la Diège et l'Europe. Certains esprits chagrins laissaient entendre que le Département financerait peu, voire n'aurait pas les moyens de ses ambitions. Preuve est faite aujourd'hui que les engagements de notre Majorité sont tenus. Nous finançons 75 % du programme dès la première année. Sur le plan technique, les marchés ont été attribués en janvier et le travail de terrain a démarré sous l'égide d'Hélène ROME, en concertation étroite avec les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les maires. La puissance publique a ainsi tenu ses engagements financiers et techniques. Le calendrier est désormais la seule obligation des entreprises. Elles sont depositaires de la parole publique et prennent un engagement formel sur le délai de raccordement de chaque Corrèzien de l'été 2019 à mars 2021.

Dans le domaine du numérique plus que tout autre, nous devons innover pour donner une longueur d'avance à notre Département. En interne, notre collectivité prépare sa feuille de route digitale des prochaines années afin de gagner en efficacité, de proposer de nouvelles applications et d'améliorer encore la qualité du service rendu. Au-delà, ce sont tous les Corrèziens, particuliers, entreprises, associations et collectivités qui sont associés à la construction de nos stratégies de développement numérique dans tous les secteurs d'activité.

Dès cette année, le tourisme prend le virage du 4.0. D'ici l'été, nous mettrons à disposition des offices de tourisme et des professionnels qui le souhaitent une solution numérique pour revisiter totalement l'offre de services, notamment pour les sports de pleine nature. Nous travaillons, par ailleurs, sur un concept départemental de centrale de réservation afin de faire la promotion de la Corrèze et de générer du chiffre d'affaires direct à nos acteurs locaux dès cet été. Jean-Claude LEYGNAC vous présentera ces nouveautés.

Le numérique sera également mis au service de notre organisation avec le projet Routes 4.0, qui replace l'usager au cœur de notre action. L'échange d'informations en temps réel nous permettra une plus grande réactivité dans nos interventions, une meilleure sécurité et de nouveaux services pour les usagers de la route, les riverains, les collectivités et les aménageurs.

Innover, c'est également préparer les grands travaux routiers de demain avec le plan Routes 2025. Après Lubersac en février, Jean-Marie TAGUET vous proposera aujourd'hui le tracé pour le contournement de Noailles. Pour la déviation de Meymac, le lancement de la concertation publique vous sera proposé en juillet.

Nous mettons aussi l'innovation au service des territoires avec un nouveau programme d'aide aux collectivités préparée par nos deux Christophe, ARFEUILLERE et PETIT. Une contractualisation sur trois ans apportera aux communes et aux EPCI une lisibilité et une garantie sur les financements départementaux. Pour 2018, 2020, nous mobiliserons 40 M€ afin de générer 250 M€ de travaux en Corrèze. Cet effort est sans précédent pour les territoires et en augmentation de 1,7 M€.

En termes d'innovation, 2018 aurait pu être la première année d'un travail de confiance et de responsabilité entre le Gouvernement et les collectivités. Après la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) conduite sans discernement, ni résultat d'ailleurs, par Nicolas SARKOZY, après la baisse brutale des dotations imposées sans concertation par François HOLLANDE, certains aspiraient à une approche plus innovante et pragmatique par Emmanuel MACRON. Mais loin d'un pacte de confiance, c'est un pacte en étai qui nous est proposé. Le Gouvernement a décidé un encadrement des dépenses des grandes collectivités à hauteur de 1,2 % en moyenne. Celles qui dépasseront ce plafond se verront appliquer un malus sur leur dotation pour garantir une économie de 13 milliards d'€ à l'Etat sur cinq ans. Pour notre Département, le taux moyen est bonifié de 0,15 %, non pas pour des raisons démographiques comme pour beaucoup, mais en vertu de la bonne gestion menée ces trois dernières années. Ainsi, le Gouvernement nous autorise 1,35 % de dépenses supplémentaires, alors que nous avons démontré, lors des orientations budgétaires, l'impossibilité d'équilibrer un budget avec une telle hausse, faute de recettes suffisantes. Le Gouvernement n'est jamais aussi généreux qu'avec ceux qui ne peuvent pas dépenser.

Le problème de notre Département, comme pour tous les départements ruraux, n'est pas la dépense mais la recette. Nous proposons donc de rééquilibrer les recettes des départements par trois moyens. Le premier est l'instauration d'un bonus pour les collectivités vertueuses comme la nôtre, qui réduisent et maîtrisent leurs dépenses au-delà de ce que demande le Gouvernement. A titre d'exemple pour 2018, l'évolution de nos dépenses compte administratif, budget primitif, à hauteur de 2,15 %, devrait nous ouvrir droit à un bonus de 2 967 000 €. Nous attendons que l'Etat paye ce qu'il nous doit pour les allocations individuelles de solidarité, soit 6 M€ en 2017 rien que pour le rSa.

Enfin, nous appelons à l'instauration d'une véritable péréquation horizontale, à laquelle nous travaillons d'ailleurs au sein de l'ADF (Assemblée des Départements de France) entre les départements riches et les départements ruraux. Nous allons engager le dialogue avec Monsieur le Préfet pour travailler sur ces propositions en vue d'une juste compensation de nos efforts. A ce stade, nous n'envisageons pas de nous engager dans ce pacte financier. Au-delà des promesses et des annonces, nous attendons des actes du Gouvernement pour une véritable politique de l'Etat en faveur des territoires ruraux. Je vous remercie.

La parole est à Bernard COMBES.

M. COMBES — Merci. Bonjour à vous toutes et à vous tous. J'ai prévu de dire un mot au sujet de Patricia BUISSON. Son départ nous a surpris mais nous comprenons très bien les motivations qui peuvent être les siennes. Je voulais souligner, au nom du groupe minoritaire du Conseil Départemental, la qualité du travail que nous avons pu effectuer avec vous et avec les services, toujours dans la transparence et dans la facilité. Nous devons reconnaître que les différences politiques sont là mais, lorsque le service des Corrèziens est appelé, vous n'y avez jamais manqué, notamment pour la ville de Tulle. Chaque fois que nécessaire, vous l'avez fait avec la bienveillance qui y sied. Je me souviens d'un SMS que j'avais envoyé à François HOLLANDE, lorsque nous avons su que vous étiez recrutée au Département par Pascal COSTE, qui disait « elle n'est pas pour nous, mais c'est la meilleure ». Je pense qu'il s'agit d'un bon compliment en ce qui vous concerne. Au nom du groupe, j'aimerais vous remettre un cadeau simple qui vient du cœur car, en Corrèze, avant les idées politiques, nous avons bien du cœur.

(...Applaudissements...)

Vous m'excuserez d'être un peu plus long, mais après les propos que je souhaite tenir au nom du groupe, je vais vous lire un courrier qui émane de Georges POMPIDOU, pour faire le lien et parce que la politique c'est aussi tout cela.

Monsieur le Président, mes chers collègues, à la lecture de vos rapports, de nombreuses questions se posent. Manifestement, de nombreux Corrèziens s'en posent également sur la façon dont votre majorité dirige cette collectivité, et se méfient même. En effet, malgré toute la communication que vous avez déployée, seuls 120 Corrèziens sur 240 000 (soit moins de 1 %) ont apporté une contribution à votre démarche de budget participatif. Le participatif est-il la réponse à ce que recherchent les Corrèziens ? Je ne le sais pas, et peut-être ont-ils simplement confiance dans votre travail, puisqu'ils vous ont élu en majorité pour conduire les affaires de la Corrèze.

Si de nombreux Corrèziens sont devenus sceptiques devant ce que vous annoncez, il y a peut-être des raisons. Par exemple, vous aviez assuré que grâce à Boost emploi, le chômage allait chuter dans notre Département. Or, les dernières statistiques de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) montrent que le taux de chômage a effectivement reculé de 1,1 % en Corrèze en 2017, mais comme en Charente, en Dordogne, en Lot-et-Garonne et dans la Vienne, où ce dispositif n'existe pas. Le recul a même été de 1,2 % en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et en Haute-Vienne, qui n'en disposent pas non plus. Les résultats obtenus ne sont donc pas probants. Boost emploi n'est sans doute pas inutile, mais il reprend pour l'essentiel des actions déjà conduites par les missions locales et par Pôle Emploi.

Les diverses actions que vous avez annoncées, et parfois même engagées, pour la promotion et l'attractivité de la Corrèze ne sont pas non plus très convaincantes. Elles ne sont d'ailleurs pas toutes nouvelles et pas vraiment innovantes. Je prendrai l'exemple de la santé que vous exposez dans le rapport 102 de cette séance. Vous entendez, dites-vous, présenter un plan novateur et volontariste pour la Corrèze afin de réduire la fracture médicale, c'est-à-dire lutter contre la désertification médicale. Vous souhaitez proposer ce « plan offensif », je cite, « avant la fin du premier semestre 2018 ». Vous avez constitué un groupe de travail avec des médecins. Vous allez recruter un chargé de mission de santé. Vous allez créer un guichet unique départemental d'information via un portail « S'installer en Corrèze » sur le site Internet du Département. Afin d'attirer de futurs professionnels, vous allez étudier la création d'une aide financière pour les étudiants en médecine contre un engagement d'installation et la création d'un Centre de Santé Départemental dans lequel les soignants pourront être salariés.

La réalité est bien celle que vous décrivez, personne ne peut le contester. Il est effectivement nécessaire de lutter contre la désertification médicale qui touche l'ensemble de la Corrèze pour que les habitants du Département aient accès aux soins de proximité. C'est une attente forte des Corrèziens. C'est nécessaire également si nous voulons attirer de nouveaux habitants en Corrèze. Toutefois, le plan d'actions que vous allez mettre à l'étude comme « votre innovation » existe déjà. Il a été élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec les professionnels à partir du canevas qu'elle a présenté à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Il vous suffit de l'adopter. D'ailleurs, les deux tiers des départements de Nouvelle-Aquitaine, 8 sur 12, ont déjà adopté un dispositif d'application de ce plan d'actions (vous nous direz pourquoi la Corrèze ne l'a pas rejoint) : la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées Atlantiques, la Vienne et la Haute-Vienne. Avec un peu de retard sur ces départements, vous allez à votre tour présenter ce plan d'actions dans quelques mois.

J'en profite pour vous rappeler que certaines actions du plan de l'ARS avaient été mises en place sous la présidence de François HOLLANDE et qu'elles avaient commencé à être mises en œuvre sous la précédente majorité départementale. C'est le cas notamment des maisons de santé. Il en existe déjà 11 en Corrèze, vous avez été un précurseur Monsieur le Président, et neuf autres sont en projet. Des mesures complémentaires ont été présentées par le Gouvernement actuel en octobre dernier et reprises dans le plan d'actions de l'ARS. Si la recette miracle existait pour que de jeunes médecins généralistes s'installent à Egletons, à Treignac, à Saillac, à Objat ou à Marcillac-la-Croisille, nous le saurions depuis longtemps. Il se trouve que de nombreux autres départements manquent de généralistes, et pas seulement en secteur rural. Tous ces départements sont donc en concurrence pour en attirer sur leur territoire. Chacun s'efforce d'être attractif et comme il n'existe pas de remède miracle, tous les départements utilisent peu ou prou les mêmes méthodes. C'est en tout cas un travail de très longue haleine qui doit être mené, car de nombreux médecins en Corrèze comme ailleurs vont encore prendre leur retraite dans les prochaines années.

Il faut donc aller plus loin que ce que vous proposez, Monsieur le Président. Pour réussir à réduire la fracture médicale, il faut être volontariste et nous sommes donc favorables à la mise en œuvre d'un plan d'actions. Pour qu'il soit réellement efficace, sans doute conviendrait-il de créer non pas seulement un poste de chargé de mission, mais également une cellule pluridisciplinaire de 7 à 10 personnes afin d'assurer cette mise en œuvre. Pour qu'il soit encore plus pertinent, il faut actionner les collectivités, les communes, les villes, les communautés de communes, les agglomérations, s'ajuster avec les contrats locaux de santé qu'elles ont déjà signés dans les territoires. Il faut également accompagner les mutations des professions médicales dans leurs attentes personnelles et professionnelles, contractualiser avec de grandes mutuelles, des ONG (Organisations Non Gouvernementales), élaborer des échanges avec des pays exportateurs de médecins en échange de coopération dans d'autres domaines où la Corrèze est en avance. Il convient, par ailleurs, d'être présents sur tous les sites numériques d'offre médicale par des abonnements à leurs prestations, être présents dans les salons nationaux liés à la santé, accueillir des étudiants lors des rentrées universitaires et leur présenter nos atouts, aller dans les universités européennes pour contractualiser avec des boursiers. Il est également nécessaire de mettre en place une médecine de ville fortement intégrée aux centres hospitaliers, aux EHPAD (Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes), démarcher en amont les CHU (Centres Hospitaliers Universitaires) pour instaurer de nouvelles pratiques professionnelles, développer des projets de recherche en télémédecine, installer des cabines numériques de primo diagnostic dans les centres-bourgs. Nous fourmillons d'idées et de projets, alors demandez-nous. Partageons les idées à défaut de partager le pouvoir.

Il est très louable de prendre de l'avance dans la lutte contre la fracture numérique, à condition de ne pas élaguer n'importe quoi, mais je crois que vous l'avez compris. Il serait aussi très pertinent de ne pas prendre de retard dans la lutte contre la fracture médicale. Ne mettons pas un emplâtre sur une jambe de bois, Monsieur le Président, car pour l'attractivité d'un territoire, l'accès aux soins de proximité est sans doute encore plus important que l'accès au très haut débit.

Pour finir par une note d'humour, car vous savez que nous aimons cela ici, nous avons connu le Pascal COSTE Boosteur, le Pascal COSTE « fibreur », le Pascal COSTE élagueur, le Pascal COSTE chauffeur, sur les 80 km/h, et nous allons connaître le Pascal COSTE docteur. Je souhaite que tous ses soins et toutes ses actions soient bénéfiques à la Corrèze, mais je ne doute pas que, pour tout ou partie, elles le soient. Je le dis avec toute la sincérité qui prévaut.

Je vais lire une petite lettre, si vous me le permettez, de Georges POMPIDOU à son Premier Ministre Jacques CHABAN-DELMAS, juste pour le plaisir de revenir sur cela et pas du tout dans un souci de polémique, mais pour nous replacer un peu en hauteur, les uns et les autres. A la libération, le Général DE GAULLE demanda à René BROUILLET de lui trouver un agrégé sachant écrire. Cet agrégé sut tellement bien écrire qu'il devint le second Président de la V^{ème} République. La magistrature suprême n'a pas épuisé la veine littéraire de l'auteur du Nœud gordien et d'une anthologie de la poésie française. Voilà la lettre qu'il écrit à son Premier ministre :

« Mon cher Premier Ministre, j'ai eu par le plus grand des hasards communication d'une circulaire du Ministère de l'Équipement, Direction des routes et de la circulation routière, dont je vous fais parvenir photocopie. Je précise qu'il s'agissait d'une instruction recommandant à l'administration des ponts et chaussées, pour des raisons de sécurité, d'enlever les arbres en bordure des routes nationales. Cette circulaire, présentée comme un projet, a en fait déjà été communiquée à de nombreux fonctionnaires chargés de son application, puisque c'est par l'un d'eux que j'en ai appris l'existence. Elle appelle de ma part deux réflexions. La première est qu'alors que le Conseil des Ministres est parfois saisi de questions mineures telles que l'augmentation d'une indemnité versée à quelques fonctionnaires, des décisions importantes sont prises par les services centraux d'un ministère en dehors de tout contrôle gouvernemental. La seconde est que bien que j'aie plusieurs fois exprimé en Conseil des Ministres ma volonté de sauvegarder partout les arbres, cette circulaire témoigne de la plus grande et de la plus profonde indifférence à l'égard des souhaits du Président de la République. Il en ressort en effet que l'abattage des arbres le long des routes deviendra systématique sous prétexte de sécurité. Il est à noter, par contre, que l'on n'envisage qu'avec beaucoup de prudence et à titre de simple étude le déplacement des poteaux électriques ou télégraphiques. C'est là qu'il y a des administrations pour se défendre. Les arbres eux, n'ont-ils pas d'autres défenseurs que moi-même, et il apparaît que cela ne compte pas.

La France n'est pas faite uniquement pour permettre aux Français de circuler en voiture et quel que soit l'importance des problèmes de sécurité routière, cela ne doit pas aboutir à défigurer son paysage. D'ailleurs, une diminution durable des accidents de la circulation ne pourra résulter que de l'éducation des conducteurs, de l'instauration de règles simples et adaptées à la configuration de la route, alors que la complication est recherchée comme un plaisir par la signalisation sous toutes ses formes. Elle résultera également de règles moins lâches en matière d'alcoolisme et je regrette à cet égard que le Gouvernement se soit écarté de la position initialement retenue ». Comme vous le voyez, tout a une histoire et tout continue. « La sauvegarde des arbres plantés au bord des routes, et je pense en particulier aux magnifiques routes du Midi bordées de platanes... » – il ne connaissait pas bien la Corrèze, « ...est essentielle pour la beauté de notre pays, pour la protection de la nature, pour la sauvegarde d'un milieu humain. Je vous demande donc de faire rapporter la circulaire des ponts et chaussées et de donner des instructions précises au Ministre de l'Équipement pour que sous divers prétextes, vieillissement des arbres, demandes de municipalités circonvenues et fermées à tout souci d'esthétique, problèmes financiers que posent l'entretien des arbres et l'abattage des branches mortes, on ne poursuive pas, dans la pratique, ce qui n'aurait été abandonné que dans le principe et pour me donner une satisfaction d'apparence.

La vie moderne, dans son cadre de béton, de bitume et de néons, créera de plus en plus chez tous un besoin d'évasion, de nature et de beauté. L'autoroute sera utilisée pour les transports qui n'ont d'autre objet que la rapidité. La route, elle, doit redevenir pour l'automobiliste de la fin du XX^{ème} siècle ce qu'était le chemin pour le piéton ou le cavalier : un itinéraire que l'on emprunte sans se hâter, en en profitant pour voir la France. Que l'on se garde de détruire systématiquement ce qui en fait la beauté ». Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Monsieur ARFEUILLERE.

M. ARFEUILLERE – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, une nouvelle fois j'ai le plaisir de prendre la parole ce matin devant cette assemblée et de pouvoir redire que nous tenons nos engagements depuis notre arrivée à l'exécutif. Le Président vient nous présenter les grandes lignes du budget, un budget 2018 du Département, comme ceux des trois exercices écoulés, fidèle à la ligne directrice que nous nous sommes fixée : pas d'augmentation des impôts, désendettement de notre collectivité et baisse des dépenses de fonctionnement. Sur les bases saines et responsables de ce contrat passé avec les Corrèziens, nous avons pu mettre en œuvre des actions fortes et novatrices, des actions de justice sociale visant à préserver nos dispositifs de solidarité pour les personnes âgées et les personnes handicapées, afin qu'ils continuent de profiter à ceux qui en ont le plus besoin. Des actions d'accompagnement vers l'emploi et la formation, avec des résultats très encourageants. Des actions qui font également la part belle à l'investissement du Département sur les territoires et dans les communes en accompagnement de leurs projets et pour soutenir l'activité en dépit des baisses de dotations de l'État.

40 M€ est le montant des investissements que nous allons réaliser à nouveau cette année, sur les routes au travers de l'aide aux communes et aux intercommunalités, dans les collèges ou pour l'habitat des Corrèziens. Ce niveau d'investissement pourrait presque paraître classique au bout de la quatrième année. Il représente pourtant un effort particulier et volontaire de notre Majorité pour maintenir la dynamique territoriale, alors que nombre de collectivités réduisent leurs investissements ces dernières années. A cela, il faut ajouter pour 2018 un investissement supplémentaire exceptionnel de 20 M€ pour le déploiement de la fibre. Jamais en Corrèze, depuis les autoroutes, aucune initiative publique n'avait égalé un tel niveau d'engagement et une telle volonté de développer nos territoires ruraux, car la ruralité a du sens pour nous. Ce n'est pas une ruralité « carte postale », condamnée à l'immobilité. C'est une qualité de vie, une force pour l'avenir qui a aussi le droit d'accéder aux nouvelles technologies, sources de progrès. Nous poursuivons donc notre action au service des Corrèziens en restant fidèles à leurs attentes et leurs expressions.

La concertation est à la base de notre méthode d'actions. Elle emprunte différents canaux de contact direct avec les acteurs du terrain et la population dans les réunions cantonales, la consultation en ligne avec le budget participatif et s'adresse à toute la population, particuliers, acteurs, maires, entreprises, associations. Nos concitoyens manifestent leur désir d'être associés à l'action publique et nous leur donnons les moyens de s'exprimer librement en les invitant à se saisir de tous les outils mis à leur disposition. Notre action depuis trois ans à la tête du Département pour la justice

sociale et la solidarité, le progrès et l'innovation, est une action pour une ruralité moderne, déterminée à défendre ses atouts et à faire entendre ses voix. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci. Sur ce débat général, j'ajoute quelques éléments par rapport à ce qui a été dit. S'agissant des aspects de budget participatif sur lesquels Monsieur ARFEUILLERE est revenu, je pense que chacun considère que l'on est dans la participation à partir du moment où l'on pilote soi-même la participation. C'est souvent le cas avec de nombreuses ONG. Nous sommes dans une dichotomie où nous avons envie de demander que la politique consulte de plus en plus les uns et les autres, mais lorsque nous consultons les citoyens, cela devient plus compliqué. En effet, depuis trois ans nous avons permis à tous les Corrèziens de rencontrer l'exécutif très directement à travers un certain nombre de réunions auxquelles vous participez. De nombreux concitoyens s'y rendent. Je pense qu'il existe une tradition de l'oral ou de l'écrit plus simple que l'usage du numérique, car la différence de participation entre 2016 et 2017 sur le budget participatif, pour prolonger la réflexion qui était la vôtre et donner quelques explications sur le sujet, est essentiellement liée à la mobilisation sur un format papier, que nous n'avons pas permis cette année. Franck, l'an dernier, avait fortement soutenu la démarche sur papier, en remarquant que les citoyens remplissaient les formulaires, tandis que la démarche d'aller sur Internet pour les remplir est beaucoup plus compliquée. Environ 120 contributeurs vont spontanément sur Internet, tandis que nous avions auparavant plus de 1 000 retours, avec le coupon du Corrèze Mag' qui ne tombait pas dans la même période. Les concitoyens ne sont pas encore complètement rassurés pour donner leur avis sur Internet. En même temps, cette année, nous avons laissé le formulaire beaucoup plus ouvert aux réponses et à l'explication. Lorsqu'une personne consignait une idée, les autres pouvaient également répondre ou réagir à cette idée. Je pense que nous devons retenir cette forme pour les années suivantes. Cela fera peut-être boule de neige au fil du temps, mais il est vrai que la participation est tout de même un procédé compliqué.

Un autre sujet assez récurrent est qu'il est beaucoup plus facile de se mobiliser contre quelque chose et d'avoir un engagement très circonstanciel dans le temps (car l'on est contre l'abattage d'un arbre ou contre telle ou telle entreprise ou telle ou telle action dans une commune ou dans un département) que lorsque l'on doit donner son avis. Finalement, nous sommes tous beaucoup plus dans la réaction que dans l'action. Cela fait partie des évolutions. En tout cas, nous souhaitons continuer. Il s'agit d'une piste qui permet aux uns et aux autres de pouvoir le faire. Nous n'avons pas réalisé une communication extraordinaire et il appartient à chacun de se saisir de cet outil très innovant, car peu de collectivités réalisent leur budget de fonctionnement et d'investissement en mode participatif.

Sur l'emploi, sans entrer dans une bataille des chiffres, le chômage baisse de manière générale un peu partout. J'étais étonné que vous ne reveniez pas sur les 1 000 emplois, nous y reviendrons peut-être plus tard. Cela fait partie également des engagements qui sont remplis et effectifs, et si sur la période précédente, nous avons connu trois à quatre mois de suppressions d'emplois, depuis que nous sommes à la tête du Département, nous sommes plutôt sur l'effet inverse, avec 3 ou 4 000 emplois de plus auprès des Corrèziens. Je n'ai donc pas tout à fait la même lecture sur le sujet. En outre, beaucoup d'emplois cachés existaient durant cette période et nous avons permis de les remettre au goût du jour avec le site Boost Emploi. Nous avons mené un travail efficace en coordination avec l'Etat, la Région, le Département ainsi que Pôle Emploi, à travers la création d'IdFop qui permet également de prolonger l'activité. Aujourd'hui, nous sommes plus nombreux à chercher à répondre à une autre problématique, qui est l'adéquation entre l'offre et la demande.

En effet, depuis quelque temps, à chaque visite d'entreprise, nous constatons que les dirigeants se déclarent prêts à embaucher mais ne trouvent pas de candidats en adéquation. C'est pourquoi, un plan a été établi en concertation avec la Région, chacun dans ses responsabilités et dans ses compétences, notamment sur l'adaptation de l'adéquation à l'emploi dans l'entreprise, et donc peut-être pas uniquement avec des centres de formation.

La santé demeure un véritable sujet. Je n'oppose pas santé et numérique. Nous avons besoin de travailler sur le numérique et sur la santé. La société décarbonée dans laquelle nous entrons et la société numérique représentent des révolutions importantes. La transformation numérique des entreprises est en route et elle sera au service de cette société décarbonée. Elle sera également au service de la santé, et sera utile dans de nombreux endroits. Je partage l'idée qu'il n'existe pas de recette miracle.

A ce stade du budget, nous émettons la proposition de travailler d'ici l'été pour entrer dans un plan d'actions plus formel que ce qui a pu être réalisé jusqu'à aujourd'hui. Nous n'avons aucun souci pour agir, comme je le disais tout à l'heure, sous la houlette de Madame PADILLA-RATELADE et avec un certain nombre de collègues associés, afin d'entrer dans une nouvelle phase et d'effectuer le rendu du premier groupe de travail de professionnels, qui a fourni quelques pistes et qui ne s'est pas arrêté. Le rapport rassemble des pistes de travail et non pas le plan d'actions que nous allons réaliser. L'important consiste désormais à pouvoir travailler avec des partenaires. Vous serez bien entendu associés à ces groupes de travail et reprendrez l'ensemble des pistes qui sont posées. Il est compliqué de les suivre toutes, il faut simplement les prioriser en rapport avec nos moyens, mais en tout cas elles seront les bienvenues, car nous en avons besoin. Enfin, dans la mesure où nous manquons de docteurs, je suis d'accord pour partager le diplôme avec le Docteur COMBES. Docteur, Booster, fibre, nous pouvons aussi partager sur bien d'autres sujets.

Au sujet de la lettre du Président de la République à son Premier Ministre, nous connaissons parfaitement cette lettre que je trouve très belle mais terrible en même temps. Je partage l'amour des arbres exprimé par le Président Georges POMPIDOU. Je pense d'ailleurs en avoir planté beaucoup plus que lui ou certains détracteurs. Je ne passe pas uniquement mon temps à les enlacer, mais réfléchir et m'oxygéner sous ces mêmes arbres me fait beaucoup de bien. Je partage donc cette même passion. En revanche, je trouve terrible et je ne partage pas du tout son constat d'impuissance. Cette lettre est magnifique car elle nous rassemble sur la volonté de faire en sorte de ne pas abattre d'arbres, comme nous l'avons décidé largement et rappelé ces derniers temps au Département, mais je ne partage pas ces propos, cela rejoint l'hommage que nous avons rendu à Patricia, sur la capacité d'un dirigeant politique, et le Président de la République au premier chef, de peser sur son administration plutôt que de faire de la littérature et de la poésie, même si c'est très important. Pour ces raisons, nous devons amener chacun à la raison avec tout le discernement nécessaire, ne pas abandonner l'objectif et emprunter la méthode qui s'impose pour parvenir à l'objectif sans que les uns et les autres soient froissés. En tout cas, il est très important que l'administration œuvre au service du projet politique. L'élagage n'est pas une politique mais un moyen. J'ai une vraie fierté, contrairement à Monsieur POMPIDOU sur le sujet : celle de ne pas avoir laissé les services seuls et démunis face à la déferlante et d'avoir, avec les collègues, porté la parole dans toutes les réunions, signé les courriers, et donc d'avoir fait tout le contraire de ce que dit Monsieur POMPIDOU dans son courrier, c'est-à-dire laisser les services seuls pour tout décider. Je pense qu'il s'agit aussi d'un bel enseignement que nous pouvons tirer de ce courrier. En tout cas, merci de nous l'avoir fait partager. Cela mènera peut-être chacun à plus de discernement et de réflexion par la suite.

Nous allons entrer dans l'ordre du jour et revenir à un certain nombre de sujets qui ont été posés sur le débat général. Monsieur le Vice-Président présentera une motion sur les agences de l'eau. La parole est à Monsieur COMBES.

M. COMBES – Je vais déposer une motion sur la défense du service public ferroviaire français.

M. LE PRESIDENT – D'accord. Nous passerons les deux motions à la fin, comme d'habitude. Certains nous quitteront pour des raisons d'obsèques. Nous passons au rapport 301 sur la concordance des comptes avec le compte de gestion.

RAPPORT N° 301

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LE COMPTE DE GESTION DE
MADAME LA PAYEUSE DÉPARTEMENTALE POUR 2017 :
BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT ET BUDGETS ANNEXES

M. LE PRESIDENT – Je voudrais saluer le travail efficace de notre Payeuse Départementale. Je souhaite saluer également l'excellent travail de vos services et que vous leur portiez mes remerciements. Je remercie la Paierie Générale pour son travail et son efficacité. Nous commençons par la concordance des comptes afin de lever tout risque d'interprétation sur les chiffres qui sont présentés.

Nous accueillons un nouveau Directeur des Routes, Grégoire SAUSSUS, à compter de mi-mai. Il effectue actuellement une période de transition et nous vient de la Direction des Services Techniques de l'Agglomération et de la ville de Châlons-en-Champagne. Nous lui souhaitons la bienvenue. Il aura notamment à mettre en œuvre assez rapidement avec Éric le dispositif Routes 4.0 et continuera à travailler sur ces problématiques. La parole est à Francis.

M. COMBY – Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous devons nous prononcer sur la concordance des comptes de gestion établis par Madame la Payeuse Départementale concernant le budget principal et celui du Laboratoire Départemental d'Analyses, celui du Centre Départemental de l'Enfance et du Parc Routier Départemental. Madame la Payeuse a repris le montant des soldes qui figuraient au bilan de l'exercice 2016, tous les titres de recettes et les mandats pour 2017 pour chacun des quatre budgets. Le compte de gestion dressé par Madame la Payeuse Départementale est conforme au compte administratif. Il n'appelle ni observation ni réserve, et nous devons approuver ce compte de gestion.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour ? ... Pas abstentions ? ... Pas d'avis contraire ? ... Je vous remercie.

Le rapport n° 301 relatif à la concordance des comptes avec le compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale pour 2017 : budget principal du Département et budgets annexes - est adopté à l'unanimité.

Nous allons désormais présenter le Compte Administratif du Budget principal du Département pour 2017.

RAPPORT N° 302

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT
POUR 2017

M. LE PRESIDENT – Je souhaite remercier les services et la relation avec la trésorerie pour pouvoir, une année de plus, présenter à la fois le Compte Administratif et le Budget simultanément. Cela permet d'obtenir une réalité précise pour l'exécution du budget primitif.

M. COMBY – Merci Monsieur le Président. Le Compte Administratif de l'année 2017 fait suite à la bonne gestion engagée en 2016, qui a repris un excédent de 19 M€ fin 2016. Pour l'exercice 2017, nous avons pu prolonger la maîtrise des dépenses de fonctionnement et les efforts de gestion dans différents domaines. Cela nous permet d'obtenir un excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2017 de plus de 25 M€ tout en ayant maintenu près de 40 M€ de dépenses d'équipement, en ayant désendetté la collectivité sur l'année 2017 de près de 12 M€, sachant qu'elle avait été désendettée de 4,7 M€ en 2016. Nous obtenons un taux d'épargne brute de 15,8 % sans avoir augmenté le taux de la taxe foncière, ce que nous vous proposerons tout à l'heure.

L'année 2017 a été marquée également par le transfert de la compétence Transports à la Région, puisque nous avons endossé cette compétence jusqu'à fin août. Au 1^{er} septembre, nous l'avons transférée à la Région. 2017 a été également la quatrième et peut-être dernière année, nous l'espérons, de contribution des collectivités au redressement des comptes de la Nation. Pour souligner quelques éléments sur 2017, au niveau des transports scolaires ou transports de voyageurs, il s'agit d'une année de transition avec une dépense moindre que ce qu'elle était en 2016, évidemment, puisque nous n'avons assuré cette compétence que sur trois quarts d'année. Nous avons mené en 2017 une action de mise en conformité avec la loi NOTRe en matière économique, soit 2,5 M€ de moins par rapport à 2016 dans nos dépenses. Au niveau social, nous avons mené une action maîtrisée, comme il a été engagé depuis 2016. Au niveau des charges financières, les intérêts d'emprunts baissent régulièrement puisqu'en 2017, ils étaient de 9,5 M€, soit 800 000 € de moins qu'en 2016. Des réalisations sont en hausse globale de près de 2 M€ sur divers services.

Concernant la compétence Transports, les recettes vous sont précisées. Les dotations de l'Etat ont diminué : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 4 M€, la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), dotation qui compense l'ex-taxe professionnelle, est en baisse à 800 000 €. Diverses dotations sont donc en baisse et quelques-unes en hausse, mais de très peu. Au global, nous avons perdu 5 M€ au niveau de ces dotations. Un chiffre intéressant est celui des droits de mutation qui progressent depuis plusieurs années. Ils étaient de 14 M€ en 2013 et atteignent 21,5 M€ en 2017. La progression est donc de plus de 2 M€ sur l'année 2017. Concernant les autres produits, pour la taxe foncière sur le bâti, même si le taux a été maintenu lié à l'évolution physique des bases, l'évolution réglementaire des bases fait que nous avons perçu un peu plus de 700 000 €. Sur les contrats d'assurance, les recettes sont un peu supérieures également. Au final, 2 M€ de recettes supplémentaires sont comptabilisés au niveau de ces contributions.

Concernant l'investissement, cela a été dit par le Président tout à l'heure, tout d'abord la collectivité a pu se désendetter de 11,8 M€. Nous avons remboursé 31,29 M€ et nous avons emprunté seulement 19,5 M€. Pour la deuxième année consécutive, notre dette est en baisse. Ce désendettement va se poursuivre en 2018, comme nous le verrons tout à l'heure.

L'autofinancement permet d'avoir seulement recours à un emprunt de 19,5 M€. Concernant l'investissement, les postes majeurs qui ont été cités par le Président représentent 39,3 M€, dont le bâtiment pour 3 M€, les routes, ouvrages d'art, la gestion de la route autour de 14 M€, les aides aux communes pour un peu plus de 12 M€. Nous réinscrivons 13 M€ pour 2018. Les aides à l'habitat représentent près de 3 M€. Voilà les principaux montants concernant les investissements en 2017.

En matière de recettes propres, une recette exceptionnelle est liée la reprise de 3 M€ que nous avons avancés à Corrèze Equipement il y a deux ans. S'ajoutent le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la dotation des collèges et la DGE (Dotation Globale d'Equipement). Les recettes propres atteignent 11,8 M€ avec le dynamisme du FCTVA par rapport aux travaux réalisés en 2016. Le résultat de clôture, à 25 M€, est bien plus élevé qu'en 2016. Nous devons y ajouter la reprise des budgets annexes du Parc Routier et du Laboratoire Départemental. Nous le verrons dans l'affectation des résultats.

L'épargne brute se rapproche de 45 M€, ce qui constitue un montant élevé. Le taux d'épargne brute progresse chaque année puisque nous parvenons à 15,8 %. Le niveau souhaitable étant supérieur à 10 %, il s'agit d'un taux intéressant. D'autres taux sont plus problématiques. La durée du désendettement du Département est de sept ans et huit mois, donc inférieure aux 10 années souhaitables. Le désendettement sur les deux années est donc de -3,4 % en 2014 et -16,6 % en 2016 et 2017, portant au 31 décembre la dette à 343 M€.

En conclusion, l'exercice 2017 prolonge la rigueur de gestion qui avait été engagée en 2016. En 2018 sera mise en œuvre la loi de programmation des finances publiques. En 2017, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a baissé de plus de 50 %, passant de 22 M€ à 10,9 M€. Comme le disait Monsieur le Président, il est important d'agir sur nos recettes. Nous avons agi sur nos dépenses depuis deux ans en réalisant des économies importantes, mais si nous ne trouvons pas de solution pour les recettes avec l'Etat, nous verrons que le budget 2018 pourrait s'avérer compliqué. En effet, 319 collectivités vont devoir ou pouvoir signer un pacte avec l'Etat pour encadrer leurs dépenses sur 2018 et les années à venir. Il est donc important d'agir sur nos recettes. L'assemblée est donc invitée à délibérer sur le Compte Administratif 2017 de notre collectivité.

M. FRONTY – Merci Monsieur le Président. L'exercice 2017, atypique selon vous, s'est effectué dans un contexte économique plutôt favorable : reprise de la croissance, inflation en deçà de l'objectif de la Banque Centrale Européenne, évolution encourageante du taux de chômage et de la dette publique. L'essentiel des moyens économiques a tourné au vert, est-il écrit dans ce rapport. Le taux de réalisation du budget global en mouvements réels est, en dépenses, de 95,9 % et en recettes de 103,9 %. Les économies réalisées sur deux exercices et sur deux pôles, de 20,3 M€, sont mises en exergue.

Sur la section de fonctionnement, des dépenses moindres sont constatées compte tenu de la déclinaison de la loi NOTRe pendant cette année de transition pour les transports scolaires et de voyageurs, avec presque 7 M€ non mandatés. Notons l'extinction progressive des engagements en matière économique, qui sont de plus de 1,5 M€. Le tourisme étant devenu une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, les crédits réalisés en 2017 restent dans le même ordre de grandeur, à -39 000 € tout de même. Les dépenses sociales évoluent à la baisse, notamment celles concernant l'aide aux personnes âgées, aux familles et à la petite enfance, à -0,55 M€.

Concernant la baisse historique des taux variables à compter de 2014, la diminution des taux fixes adossés à des marges régulièrement baissières a entraîné une évolution intéressante du coût de la dette de 2,525 M€ fin 2017. Les charges de personnel augmentent de +0,588 M€. Les suppressions d'emplois (47 en 2017 et 70 depuis 2015), ont vraisemblablement servi de variable d'ajustement et contribué à amortir l'impact des mesures gouvernementales telles que la réforme des grilles indiciaires, augmentation des cotisations patronales, dégel du point d'indice de 1,2 %. Enfin, le caractère prudentiel de vos prévisions vous a permis de ne pas utiliser 2,545 M€ de crédits affectés.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse, à -5,6 M€ par rapport à 2016. Nous constatons une réelle dynamique en ce qui concerne les produits des droits de mutation, avec +2,2 M€, de l'action sociale, +1,4 M€, et de la fiscalité directe et indirecte (+2 M€). La section d'investissement et dépenses s'élève à 39,3 M€ pour un budget voté à 44 M€. Les communes, le réseau routier départemental, les EHPAD, le logement connaissent des hausses significatives. Record absolu pour l'environnement, avec une hausse incalculable en pourcentage : je parle bien sûr des gravières d'Argentat, puisque nous partions de zéro pour arriver à plus de 500 000 €. La culture, l'éducation jeunesse et le tourisme ont moins le vent en poupe, avec des baisses pouvant aller jusqu'à -37 %. Il est à noter le caractère exceptionnel du désendettement, à 11,8 M€, et l'autofinancement de 19,5 M€, avec un virement de section de 17,9 M€ pour un emprunt de 19,5 M€. Les recettes hors avance SEM (Société d'Economie Mixte) s'élèvent à 3 M€. Le fonds de compensation de la TVA et la dotation globale d'équipement des collèges restent stables.

En ce qui concerne l'analyse financière et budgétaire, la section d'investissement est déficitaire de 10 M€. La section de fonctionnement est excédentaire, avec un résultat cumulé de 35 M€. L'épargne nette est de +13 M€ et la durée de désendettement de sept ans et huit mois. Ce sont de bons ratios. En Nouvelle Aquitaine, la Corrèze et la Charente-Maritime sont les seuls départements à se désendetter. Il est souligné dans le rapport que la comparaison sur un seul exercice de la durée de désendettement, tout en étant pertinente, est aussi volatile. Cela se vérifie effectivement au BP (Budget Primitif) 2018, dans lequel vous prévoyez une durée de désendettement de plus de 10 ans, 11,21 exactement. Il est vrai que le devoir de toute collectivité est de placer en perspective le problème des recettes, mais aussi celui des dépenses, et que l'endettement de la Corrèze est une problématique essentielle que vous avez prise en compte. Nous pouvons toutefois contester les leviers que vous avez priorisés pour obtenir des résultats comptables. Trop souvent, vos choix politiques induisent des ponctions drastiques au détriment de l'action sociale qui est, dites-vous, la compétence et l'ambition majeure que votre Majorité revendique dans ce rapport.

M. LE PRESIDENT – Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? ... Non. Sur le budget primitif, vous êtes revenu sur les aspects de personnel, notamment avec les mesures d'Etat, avec 700 000 € de crédits supplémentaires liés à l'indice et à un certain nombre de choses. Vous faites bien de souligner la volatilité du critère en tant que tel de désendettement, car cela varie énormément, mais maîtriser le désendettement au global est le plus important. Je voudrais revenir sur une idée que vous laissez entendre à plusieurs reprises, selon laquelle les politiques sociales seraient à l'origine de notre bon résultat. Je crois que ce n'est pas le cas, et je voudrais prendre deux minutes pour replacer les choses très précisément. Si je reprends le compte administratif 2014, pour ne pas entrer dans le détail des chiffres (mais nous pourrions refaire la démonstration sur de nombreux sujets), le pôle cohésion sociale est à périmètre égal, car votre périmètre n'était pas le même que le nôtre. En effet, il intègre les transports qui, pour vous, étaient aux infrastructures. En reprenant le même périmètre, les politiques de cohésion sociale représentaient 59 % du budget sur la majorité précédente. En 2015, elles comptaient pour 62,8 % et en 2016 pour 63,27 %. En 2017, nous sommes contraints de changer de périmètre car les transports n'en font plus partie. Il est juste de dire que le budget a baissé de 10 M€, mais cette somme n'inclut plus le transport. Nous le payons à la Région, mais pas sur le budget de la cohésion territoriale. Il figure néanmoins dans le budget global, mais pas dans ce budget car nous n'avons plus la compétence. Cela représente un delta de 7 sur ces 10 M€. Si nous reprenons le même périmètre, au compte administratif 2017, la cohésion sociale représente 64,63 %. Je répète : 2014, 59 %, 2015, presque 63 %, 2016, un peu plus de 63 %, et 2017, un peu plus de 64 %.

Cela signifie que nous devons faire porter l'effort sur l'ensemble de la collectivité, pas seulement en budgétant des politiques sur des stylos ou des crayons, mais aussi bien sur les politiques territoriales que sur les politiques sociales, avec une augmentation au global car nous nous efforçons de remettre çà et là de la justice sociale, afin de ne pas appliquer la diminution de manière linéaire et uniforme. J'entends donc votre discours, qui est de bonne guerre, mais dans la réalité des faits, il n'est pas aussi prégnant. Je voulais faire cette précision afin que nous soyons clairs sur le sujet.

Je rappelle également qu'à 59 %, le Département de la Corrèze figurait déjà parmi les départements qui sont très mobilisés sur les politiques sociales. Ce budget augmente en pourcentage en raison de l'accroissement de la population âgée et des besoins. Les deux majorités ont été confrontées à cette nécessité de faire reconnaître la spécificité des départements ruraux qui subissent une double peine, c'est-à-dire moins de recettes en même temps qu'un besoin sur le plan social plus fort que les autres. Nos collègues hors ruraux sont plutôt à 55 % de leur budget sur les politiques sociales. Nous ne pouvons pas dire qu'ils font un mauvais travail, mais ils subissent une pression différente avec une recette beaucoup plus forte. La parole est à Gilbert FRONTY.

M. FRONTY – Pour revenir sur les politiques antérieures, dire que nous n'avons mené que des politiques sur des stylos et des crayons est un peu réducteur, mais cela vous appartient. Ce qui est certain en 2014, 2015 et probablement pour les années à venir, est qu'actuellement, les dépenses sociales et les ressources humaines représentent 71 % du budget de fonctionnement. Les autres dépenses affectées étant relativement stables, les économies se font forcément sur cette partie. Il s'agit d'une constante mathématique imparable. Cette situation résulte de choix politiques qui ne sont pas discutables.

M. LE PRESIDENT – Je ne partage pas votre position. Je répète qu'il n'existe pas d'effort ciblé sur les politiques sociales. Elles augmentent potentiellement par rapport aux moyens qui sont les nôtres, et sont passées de 59 % à 64 %, mais l'effort est effectué davantage sur le reste que sur les politiques sociales. Ramener de la justice sociale, engager un certain nombre d'actions, c'est cela. Nous n'allons pas épiloguer, mais cela reste la règle. Je vous propose de passer au vote du budget primitif. Je ne prends pas part au vote.

M. ARFEUILLERE – Sur ce Compte Administratif, y a-t-il des votes contre ? ... Des abstentions ? ...

*Le rapport n° 302 relatif au Compte Administratif du Budget principal du Département
pour 2017
est adopté par 25 voix pour et 12 abstentions.*

M. LE PRESIDENT – Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 303

**LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES :
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Mme ROME – Lors de la séance du 10 novembre 2017, nous avons approuvé l'adhésion du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Corrèze au Syndicat Mixte Qualyse au 1^{er} janvier 2018. La dissolution du budget annexe a également été actée avec l'intégration des résultats 2017 au budget principal du Département. Le résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement est de 186 921 € et de -57 562 € en fonctionnement. La reprise des résultats antérieurs excédentaires porte le résultat net cumulé à 635 109 €, qui est intégré au budget principal.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Madame BOISSIERAS.

Mme BOISSIERAS – Merci Monsieur le Président. Je vais profiter de l'évocation de ce dernier Compte Administratif du Laboratoire pour faire une remarque concernant son avenir. Monsieur le Président, mes chers collègues, le résultat de fonctionnement 2017 du Laboratoire confirme sa fragilité financière et le bien-fondé d'un regroupement. Nous avons tous voté son adhésion au Syndicat Mixte Qualyse, l'année 2018 devant être consacrée à la réorganisation et à la construction de ce grand Laboratoire qui lui permettra de gagner en compétitivité face à la concurrence privée. J'ai souhaité siéger au Comité Syndical, ce que vous m'avez accordé, et je vous en remercie, considérant qu'il s'agit là de l'opportunité de participer à un beau projet et de sécuriser et développer le site de Tulle. J'ai ainsi assisté aux deux Comités Syndicaux qui se sont tenus à ce jour, les 20 février et 19 mars derniers, en compagnie de Laurence DUMAS et d'Hélène ROME pour le premier, et seulement d'Hélène pour le second. Les comptes rétablis du LASAT (Laboratoire d'Analyses Sèvres ATLantique) nous ont été présentés lors de la réunion du 20 février, ainsi que les perspectives pluriannuelles intégrant Tulle. Celle du 19 mars a été principalement consacrée au budget 2018 et aux évolutions prévues à Tulle. En toute fin de réunion, nous avons appris, Hélène et moi-même, la démission de Laetitia BELLESSERT de la Direction de Tulle. Visiblement, nous étions les seules à ne pas être au courant de cette situation connue depuis six jours.

M. le Président, cher Pascal, il est très déplaisant, désagréable, déconcertant, avec d'autres qualificatifs encore, de ne pas être tenues informées des événements importants concernant les organismes au sein desquels nous siégeons et la collectivité que nous représentons. Je peux comprendre le départ de Madame BELLESSERT face à des conditions de travail sans doute différentes de celles qui avaient été envisagées, et d'autres départs se produiront peut-être encore, en fonction des efforts d'adaptation exigés. Cependant, si j'avais été informée de la situation, je pense que j'aurais suivi les débats d'une toute autre façon. Il s'agit d'un moment important pour l'avenir du Laboratoire : nous devons nous montrer vigilants sur l'avenir du site de Tulle. Qui, désormais, va en assurer la direction et le défendre au quotidien au sein de Qualyse ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Monsieur FRONTY.

M. FRONTY – Pour rejoindre Madame BOISSIERAS sur le niveau d'information qui peut circuler, comme elle l'a soulevé pour le laboratoire vétérinaire, après le départ du Directeur, en conseil d'administration, nous avons été questionnés en tant qu'élus. Christophe nous l'a annoncé très gentiment et très explicitement. L'administration pourrait diffuser un e-mail pour simplifier la qualité de la communication. Nous sommes certes des élus de la Minorité, mais tout le monde le savait. Que se passe-t-il à Bugeat ? Nous étions incapables de le dire. Je rejoins Madame BOISSIERAS sur ce genre de dysfonctionnement, qui n'est pas majeur mais regrettable. Vous aviez ironisé un peu sur l'économie circulaire du Parc Départemental Routier, mais lorsqu'il se produit des accidents, l'économie circulaire n'a pas uniquement des inconvénients puisque les conséquences reviennent dans le pot commun.

M. LE PRESIDENT – Vous mélangez des carottes et des navets. Je disais sur le Parc que nous payons 110 M€ qui reviennent à hauteur de 100 M€ au Parc. Nous payons 10 M€ et le reprenons de l'autre côté. Sur le Laboratoire, il est normal que le travail effectué et l'argent du Laboratoire restent au Département et qu'ensuite, la nouvelle structure fasse sa vie.

J'ai deux types de remarques. J'ai appris l'information de la même manière ce matin-là, parce qu'il ne s'agissait pas d'une décision, d'après ce que Patricia m'a dit. En effet, six jours avant que le Conseil d'Administration ait lieu, Madame BELLESSORT l'a fait savoir à Patricia et au Directeur. Nous assurons la gestion du personnel. Celui qui l'emploie aujourd'hui reste le conseil d'administration, donc c'est bien son employeur qui vous a transmis l'information en heure et en date. Nous devons remettre les choses à leur place. De même sur Bugeat, le Département n'est pas l'employeur. Si Christophe, Président du Conseil d'Administration, vous a informés, il a fait son travail mais en tant que Président du Département, il ne m'appartient pas de prendre de décision concernant le Directeur. Une décision du Conseil d'Administration constate la carence, puis le travail est fait. Je ne pense pas que nous soyons là hors de la transparence. En outre, durant les six jours, les élus de la Majorité n'étaient pas plus informés que ceux de la majorité. Nous avons appris le sujet, et la discussion avait eu lieu six jours auparavant avec Patricia et Monsieur JUMEL, car elle en faisait partie, afin de voir comment elle pouvait faire autre chose. Comme Patricia et Hélène me l'ont dit, lorsqu'elles sont revenues du Conseil d'Administration, une réflexion est nécessaire pour évaluer comment nous pouvons garder cette compétence au sein du Département. Il s'agit du véritable sujet pour nous, au-delà du délai de diffusion de l'information. Patricia souhaitait que nous regardions comment nous travaillons précisément sur le sujet afin de déterminer comment garder ce type de compétences dans la maison.

Plus largement, aujourd'hui, au-delà du départ de Laetitia, le Laboratoire possède deux salariés de plus qu'avant. Il est donc plutôt conforté. Un gros travail est en cours sur la génomique, pour lequel nos attentes sont fortes. Ce travail dépendra aussi du futur responsable de site. En effet, dans le fonctionnement de Qualyse, il n'existe pas de Directeur de chaque site, mais un Directeur Général et des Directeurs sur de grandes thématiques qui sont, pour l'instant, au nombre de deux. Une Direction sera ajoutée sur le génie génétique, qui sera basée à Tulle et travaillera autour de la mise en place de ce projet. Aujourd'hui, en sortant du dispositif, Laetitia ne sera plus le relais direct sur ce projet. Je pense que l'Adjoint est en train de faire le lien. Ils sont présents trois jours par semaine, et la Direction est assumée par les personnes présentes.

Le dispositif complet avec un Directeur Adjoint supplémentaire concerne plutôt les missions et fonctions auxquelles le site de Tulle sera dédié que les questions de fonctionnement quotidien. Le Laboratoire se porte bien, je n'ai pas de retour particulier ou problématique sur ce site.

Mme ROME – Je souhaite préciser qu'effectivement, Laetitia n'était plus Directrice du site de Tulle mais Directrice commerciale de l'ensemble de Qualyse. Monsieur Philippe JUMEL a repris la Direction commerciale, sachant qu'il s'agissait de sa compétence auparavant au sein du LASAT. Je n'ai donc pas d'inquiétude au sujet du fonctionnement de QUALYSE et des recherches de marché qui continuent comme elles le devaient.

M. LE PRESIDENT – Sur l'aspect des transparences, il n'y a pas de souci. Nous associons justement tout le monde, à Dorsal, au Laboratoire, y compris la Minorité, ce que ne font pas tous les départements. Nous devons tirer les enseignements de cette situation afin que les informations puissent être transmises à chacun en temps et en heure. Si un décalage de six jours se produit, je le regrette profondément mais cela ne va pas compromettre la vie de l'institution.

M. ARFEUILLERE – Sur ce Compte Administratif du Laboratoire, y a-t-il des votes contre, des abstentions ? ...
Je vous remercie.

*Le rapport n° 303 relatif au Laboratoire Départemental d'Analyses : Compte Administratif 2017
est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au Compte Administratif des Réseaux et Infrastructures. La parole est à Monsieur TAGUET.

RAPPORT N° 304

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 -
BUDGET ANNEXE (PARC ROUTIER DÉPARTEMENTAL)

M. TAGUET – Comme vous le savez, le réseau annexe du Parc Routier a été clôturé le 31 décembre 2017. Pour la section de fonctionnement, en 2017, le résultat est excédentaire de 198 554 €. Pour la section d'investissement, le résultat positif est égal à 50 447 €. Au terme de l'année 2017, le résultat net cumulé de ce budget annexe est de 2 941 097 €. Ce résultat est intégré au budget général 2018 du Département.

M. ARFEUILLERE – S'il n'y a pas d'intervention, nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ce Compte Administratif ? ... Des abstentions ? ... Je vous remercie. Je rends la présidence à Monsieur COSTE.

*Le rapport n° 304 relatif aux Réseaux et Infrastructures - Compte Administratif 2017
est adopté à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – Avant de donner la parole à Francis COMBY, je voudrais remercier l'ensemble des agents du Parc et tous ceux qui ont effectué le travail pendant un certain nombre d'années, qui sont intégrés dans le cadre de la collectivité. Ils auront encore les moyens de travailler comme ils le faisaient par le passé, notamment avec l'intégration de l'outil de gestion et de comptabilité analytique, car le Parc était le seul, contrairement au Département, à disposer d'un outil de comptabilité analytique. Nous conserverons a priori cet outil dans le futur dispositif 4.0 pour permettre de généraliser la connaissance de chaque acte qu'effectuaient les agents du Parc. La parole est à Monsieur COMBY.

RAPPORT N° 305

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE**

M. COMBY – Il s'agit de l'affectation des résultats des quatre budgets de la collectivité. Lorsque les sections de fonctionnement sont excédentaires et pour couvrir le besoin de financement de l'investissement, il faut affecter une part de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement. Cela concerne le budget principal, le Parc Routier, le Laboratoire Départemental ainsi que le Centre Départemental de l'Enfance.

Concernant le budget principal du Département, le déficit cumulé en investissement en 2017 était de 10 230 882 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses de 31 218 € et en recettes de 240 000 €, le besoin de financement est de 10 022 100 € en investissement. En fonctionnement, l'excédent cumulé 2017 avant affectation est de 35 167 780 €. Nous devons affecter 10 022 100 € à la couverture du déficit d'investissement, donc il reste un excédent cumulé à reporter au budget 2018 de 25 145 680 €. Voilà pour le budget principal.

Pour le budget annexe du Parc Routier Départemental, la section d'investissement est excédentaire de 1 227 578 €. La section de fonctionnement est également excédentaire de 1 713 518 €, à réintégrer au budget principal.

Concernant le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses qu'a présenté Hélène ROME, l'investissement est excédentaire de 591 326 € et le fonctionnement est excédentaire de 43 782 € que nous reportons.

Au final, pour le budget principal, la section d'investissement affiche un déficit cumulé de 8 411 977 €, avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le besoin de financement n'est que de 8 203 195 € et nous allons donc reprendre l'excédent des trois budgets, qui est égal à 36 925 081 €. Nous affectons 8,203 M€ pour le déficit d'investissement et l'excédent cumulé à reporter est donc, au final, de 28 721 886 €. Voilà pour la reprise des budgets annexes et le report global à reprendre au budget 2018.

Pour le budget annexe du centre départemental de l'enfance, en investissement, l'excédent cumulé est de 215 341,14 € et en fonctionnement de 36 248,26 €. Nous devons donc reprendre les excédents du Centre Départemental de l'Enfance au budget 2018.

M. LE PRÉSIDENT – Avez-vous des questions ? ... Qui est pour l'adoption de cette affectation de résultats ?... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... Pas d'opposition. Je vous remercie.

Le rapport n° 305 relatif à l'affectation des résultats et couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Budget principal et budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.

Nous allons passer au rapport 306 sur le Budget Primitif principal du Département pour 2018. La parole est à Monsieur COMBY.

RAPPORT N° 306

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2018

M. COMBY – Il s'agit du quatrième budget de notre mandature, qui va prolonger les efforts déjà engagés en 2016 et en 2017. Deux éléments importants ces deux années passées ont été les solidarités humaines et territoriales, nos missions principales, avec les objectifs de maintenir l'effort d'investissement à 104 M€, de continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, de continuer à désendetter la collectivité, ce qui a été initié déjà depuis 2016, d'optimiser et de réviser nos politiques publiques en maintenant nos partenariats au service du Département et au service des Corrèziens.

Depuis 2012, les marges de manœuvre financières sont limitées pour les collectivités, puisque les ponctions de l'Etat ont été importantes jusqu'en 2017. En 2018, la DGF sera équivalente à celle de 2017 après quatre baisses successives en 2014, 2015, 2016 et 2017. La période qui arrive de 2018 à 2022 sera celle de la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques par le Gouvernement, qui souhaite réaliser une économie de 13 milliards d'€. Pour réaliser cette économie, le Gouvernement demande à 319 collectivités de signer un pacte financier avec lui, qui les engage à ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % par an, sachant que des critères de modulation interviennent. Pour la Corrèze, le taux sera donc de 1,35 % par rapport à nos résultats antérieurs. Le critère qui compte pour la Corrèze est celui des économies antérieures.

Le Gouvernement demande donc que les collectivités se désendettent et qu'elles disposent d'une capacité de désendettement de 10 ans au maximum. Au Compte Administratif 2017, nous sommes à sept ans et huit mois. Les départements souhaitent surtout que le Gouvernement s'engage sur le financement pérenne des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) et sur des recettes auprès des collectivités avant de signer ce pacte avec lui, sachant que nous avons réalisé par le passé des efforts supplémentaires de 2,7 M€ par rapport à la baisse de la dotation de l'Etat. Les collectivités qui ont été de bons élèves disposeront-elles d'un bonus ? C'est à voir avec le Gouvernement et avec le pacte.

Les grands équilibres et les grands chiffres du budget sont un peu complexes. Nous devons identifier surtout les dépenses réelles de fonctionnement, qui sont stabilisées à 247 679 000 € et les dépenses d'investissement, dont nous allons revoir les détails, à 104 615 €. La structure générale du budget est équilibrée à 311,45 M€ en fonctionnement, avec des dépenses d'ordre et un autofinancement important qui va pouvoir alimenter l'investissement et permettre de financer les 64 M€ de dépenses d'investissement exceptionnelles pour 2018.

Un mot sur la richesse des départements et sur une étude qui montre que les départements métropolitains et urbanisés sont ceux qui ont le potentiel fiscal le plus élevé. Ils sont distingués en rouge et en rose ici. Leur potentiel fiscal est au-dessus de la moyenne de 455 € par habitant, alors que les départements ruraux intermédiaires et de faible densité, comme la Corrèze, apparaissent en vert foncé. Les intermédiaires sont signalés en vert clair. Ils sont situés largement en dessous de cette moyenne. La Corrèze étant située ici, la demande est qu'une péréquation horizontale soit appliquée. Nous en avons déjà parlé, cette péréquation horizontale, pour limiter les écarts, serait augmentée de 500 M€, comme le préconise la Cour des Comptes et comme le demandent les départements.

Les recettes de fonctionnement pour 2018 sont estimées à 277 M€. Avec la reprise du résultat, le total sera de 305,8 M€. Les principaux postes de recettes de fonctionnement figurent dans la colonne 2018 : la fiscalité directe avec plus de 97 M€, la fiscalité indirecte à 56,7 M€, les dotations de l'Etat : DGF et quelques dotations de compensation à 65,8 M€. Si nous comparons les principales recettes avec le budget 2017, la différence est de 2 M€ supplémentaires.

Nous continuons à maîtriser les dépenses de fonctionnement avec 247,1 M€, globalement en stabilité, sachant que la compétence transport a été retirée sur l'élaboration du budget 2018, tandis que les dépenses concernant le Laboratoire et le Parc Routier ont été intégrées. Je vous présente une autre analyse de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement sur les années antérieures. Nous constatons qu'il existe une stabilité entre les budgets prévisionnels 2017 et 2018, avec des dépenses sociales stables par rapport au budget 2017, à leur réalisation en 2017 et au budget 2018.

Concernant l'investissement, le résultat 2017 permet une reprise de ce résultat pour alimenter les dépenses d'investissement. Pour aborder les recettes d'investissement, les recettes classiques feront l'objet d'un emprunt à hauteur de 25 M€. Concernant l'autofinancement, le taux d'épargne brute sera de 45 M€ en 2017. En 2018, l'épargne brute est estimée à 30 M€ et va permettre d'autofinancer un investissement de 27,4 M€, qui permettra d'apporter 20 M€ pour la fibre.

Ensuite, un tableau montre l'évolution du désendettement : 3,3 M€ en 2014, 4,7 M€ en 2016, 11,8 M€ en 2017, et nous prévoyons un désendettement de plus de 7 M€ sur le budget 2018. Le remboursement du capital est plus important que le produit de l'emprunt, ce qui permet de désendetter la collectivité.

Les dépenses d'investissement atteignent 64 M€, dont 26 M€ pour le numérique, le tourisme et la communication. Parmi ces 26 M€, 20 vont donc concerner la contribution pour le projet 100 % Fibre 2021 en Corrèze. Le reste sera consacré à l'accompagnement des communes, des communautés de communes et des territoires, après les 13 M€ déjà investis l'année dernière et 14 M€ pour les routes.

Nous parvenons au final à l'équilibre financier. En fonctionnement, les recettes s'ajoutent au résultat de 28,7 M€, ainsi que des dépenses d'ordre dont nous tenons compte pour l'équilibre, mais qui sont moins importantes. Les dépenses de fonctionnement atteignent 247,1 M€. Nous pouvons virer à la section d'investissement 27,3 M€ pour l'autofinancement. Nous les retrouvons dans nos recettes d'investissement : l'emprunt de 25 M€, le remboursement du capital de 32,1 M€, donc un désendettement de 7,2 M€. Les dépenses d'investissement sont à hauteur de 64 M€ avec une épargne nette négative à nouveau, mais comme cette épargne nette de -2,1 M€ est couverte par les recettes propres, qui sont de 2,45 M€, nous pouvons équilibrer notre budget de cette manière avec les soldes de gestion et un taux d'épargne brute de près de 16 % en 2017.

L'épargne nette est en hausse si nous la comparons avec le budget 2017, où elle était de -3 M€. Nous sommes à -2,1 M€, soit une amélioration intéressante de notre épargne nette pour envisager l'avenir.

En conclusion, ce budget 2018 est innovant et solidaire, comme l'a qualifié le Président tout à l'heure. Le désenclavement numérique va bien être mis en œuvre pour les Corrèziens et pour l'ensemble des territoires corrèziens, afin que tous aient un accès identique à la fibre. La politique d'investissement est poursuivie puisque nous inscrivons 44 M€ en plus des 20 M€ pour la fibre. La présence territoriale et l'aide aux territoires ruraux se poursuit tout comme l'aide aux communautés d'agglomération corrèziennes, ceci sans augmenter les impôts. Le rapport suivant concernera le foncier bâti, pour lequel nous vous proposerons de maintenir le taux, ceci au service des Corrèziens et au service des territoires.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur COMBY. La parole est à Monsieur FRONTY.

M. FRONTY – Merci Monsieur le Président. Il s'agit du quatrième budget de cette mandature. D'entrée, le ton est donné, puisque vous écrivez en début de rapport : « En 2018, le Département de la Corrèze marquera le début de la croisade contre les taux financiers imposés aux départements ruraux. Tout est question de perception et d'identification des angles d'attaque à aborder ». Vous voilà donc, cher Président, à l'instar de Godefroy de BOUILLON, sur votre fier destrier, sabre au clair, élaguant tout sur son passage et intronisé premier souverain du royaume de Corrèze. Les empêcheurs de tourner en rond, Gouvernement, législateurs, service des domaines, serviteurs de l'Etat, fonctionnaires territoriaux, contradicteurs, minorités sont avertis. Ils n'ont plus qu'à s'accrocher aux branches tant qu'il en reste.

Trois principes sont annoncés en préambule : pas d'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, stabilisation ou baisse des charges de fonctionnement, désendettement de la collectivité. La structure générale du budget s'équilibre à 311,45 M€ en fonctionnement et à 110,41 M€ en investissement, avec un virement de section à section plus que significatif de 23,39 M€. L'étude menée par le Cabinet Conseil Ressources consultants Finances, sollicité par l'ADF, place la Corrèze dans la catégorie des départementaux ruraux de strate 1, de faible densité. Elle met en perspective les inégalités constatées : épargne nette par habitant et taux d'épargne brute, dépenses d'investissement hors dette et taux d'autofinancement, encours de dette et délai de désendettement, croissant sur reste à charge des AIS depuis 2010, contribution au redressement des comptes publics de la Nation et baisse des compensations fiscales.

La Cour des Comptes préconise un renforcement de la péréquation horizontale pour harmoniser les restes à charge et allocations individuelles de solidarité et les recettes fiscales. Nous avons eu l'occasion de l'aborder lors du débat des orientations budgétaires 2018.

L'initiative, bien que louable, du budget participatif n'a pas, apparemment, soulevé l'enthousiasme des Corrèziens et des Corrésiennes : 213 contributions, 940 votes, 120 participants. Il s'agit, dans le meilleur des cas, d'un épiphénomène comparé au succès remporté par la pétition organisée par le collectif de défense de l'environnement des routes du Limousin contre le massacre organisé par le Conseil Départemental de la Corrèze : près de 30 000 signatures. Peut-être ces propositions seront-elles également étudiées par les services courant 2018.

Les ressources réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,9 %, soit 11,6 M€. C'est principalement la fiscalité indirecte qui enregistre des hausses par rapport au budget prévisionnel 2017, avec un niveau appréciable des droits de mutation à titre onéreux. Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites à 247,13 M€. Elles ont baissé de 18,3 M€ sur les derniers exercices.

Les inscriptions budgétaires 2018 s'inscrivent dans un périmètre qui a connu de réelles modifications : transfert de la compétence transports en cours d'année 2017, dissolution du Parc Routier Départemental et du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses au 31/12/2017, Département reconnu comme instructeur du Fonds Social Européen. Les comparaisons d'un budget prévisionnel à l'autre perdent leur sens. Les évolutions concernant les différents pôles (cohésions sociale et territoriale, missions et communication, moyens généraux) sont explicitées dans le rapport.

Les coûts du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap se posent de manière récurrente. A ce jour, la question demeure sans réponse. Je rappelle que le Gouvernement de François HOLLANDE avait proposé la renationalisation du rSa, la plus coûteuse des AIS, proposition balayée d'un revers de main par l'ADF.

Le nombre de personnes âgées est en progression et les inscriptions budgétaires stagnent ou baissent. Il existe, semble-t-il, un paradoxe : la Cour des Comptes a reconnu que la Corrèze était particulièrement inventive dans ce domaine, dont acte. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 46 157 612 €, avec 25 M€ d'emprunt plus 6 M€.

La capacité d'autofinancement est estimée à 30 M€ permettant d'envisager un investissement à hauteur de 64 M€ en dépenses d'équipement au titre de 2018. La gestion de la trésorerie est optimisée, l'encours de la dette est de 343,76 M€. Il sera d'un peu plus de 336 M€ au 31/12/2018. La durée de désendettement repasse au-dessus du seuil de 10 ans : 11,21 ans. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64 M€ et se répartissent ainsi : -1,7 M€ pour le pôle de cohésion territoriale, -667 400 € pour le pôle de cohésion sociale, +554 077 € pour la Direction générale et +22 M€ pour le pôle missions et numérique. 20 M€ correspondent à l'impact direct du projet fibre, auxquels s'ajoute l'avance de trésorerie de 5 M€ qui pourrait être versée à Dorsal.

Le budget 2018 s'équilibre à 311,45 M€ en fonctionnement et 110,42 M€ en investissement. L'épargne nette est négative, moins de 10 M€, en baisse de 900 000 € par rapport au BP 2017. Elle avait chuté de 5,8 M€ de 2014 à 2015. Les écarts constatés entre Budget prévisionnel et Compte Administratif, en 2016 de 12,9 M€ et en 2017 de 16 M€, peuvent surprendre et s'expliquent peut-être par le caractère extrêmement prudentiel des prévisions budgétaires. En effet, depuis plusieurs années, vous prévoyez une épargne nette négative et nous nous retrouvons en Compte Administratif avec un excédent remarquable.

Il est écrit en conclusion du rapport que le Budget Primitif sera tourné vers l'investissement avec une enveloppe inégalée exceptionnelle de 64 M€. Balivernes et flagorneries, Monsieur le Président. Dois-je rappeler à cette honorable Assemblée que sous les mandatures des Présidents DUPONT et HOLLANDE, les inscriptions étaient régulièrement supérieures, avec deux pics : l'un en 2007 de 110 M€, et un en 2009 de 101,9 M€.

En ce qui nous concerne, nous sommes intimement convaincus que, chaque Majorité, quelle que soit sa sensibilité politique, a toujours eu à cœur d'améliorer l'attractivité de la Corrèze ainsi que le bien-être de ceux qui y vivent et y travaillent. Certes, au fil du temps, le contexte financier et économique, les compétences exercées changent. Les besoins des territoires et de leurs habitants évoluent et donc, forcément, les constructions budgétaires avec. Il arrive cependant que l'on y retrouve fréquemment bien des pensifs communs. En investissement, comme nous l'avions dit lors du débat d'orientations budgétaires, jamais l'avenir de notre Département n'aura été tributaire des modalités de financement de la fibre et de sa commercialisation. Rien n'est dit à ce sujet dans ce rapport. En fonctionnement et bien que vous vous en défendiez, les variables d'ajustement comptable restent le bloc social et les ressources humaines, autrement dit ceux qui travaillent pour la collectivité et les plus fragiles des Corrèziennes et des Corrèziens. C'est pourquoi nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il d'autres expressions ? ... Non. Sur la qualification d'« empêcheurs de tourner en rond », il n'y a pas de problème. Nous revendiquons le titre d'empêcheurs de tourner en rond. Je pense qu'il s'agit d'une nouvelle façon de faire de la politique.

M. FRONTY – Nous nous sommes mal compris. Je n'ai pas dit que vous étiez un empêcheur de tourner en rond. J'ai dit : « gare aux empêcheurs de tourner en rond ».

M. LE PRESIDENT – Le pire n'est jamais certain dans tout ce que l'on nous prédit. Certains se sont essayés à faire de la prospective en la matière et se sont plutôt trompés. Sur la vision « sabre au clair », non : pour moi, c'est la vision de ce que nous voulons pour notre Département, c'est notre détermination qui sont au clair. Nous n'allons pas continuer à accepter tout sans réagir et sans rien dire. Nous sommes comptables de l'impôt des Corrèziens et de leur position. Je ne dis pas que d'autres ne l'ont pas été dans leur temps : je pense que votre Majorité a aussi assuré l'expression d'un certain nombre de sujets auprès du Président de la République ou de l'ensemble des instances mais, à un moment, il faut bien que nous puissions affirmer un certain nombre de choses. Les trois axes de propositions que nous émettons sur les recettes ne sont pas des axes de démagogie. A partir du moment où l'on donne des bonus aux communes sur l'investissement, notamment lorsque vous êtes en deçà de ce qui est demandé en termes de réduction de la dépense, quid pour les départements et les régions ?

Nous ne sommes pas éligibles au FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) ni à aucun des financements d'Etat. Si demain, Alain JUPPE dispose d'un budget à la métropole ou à Bordeaux au-delà du taux de 1,35 % qui lui est imposé, et qu'il reçoit une pénalité conséquente, pourquoi ne pas imaginer une autre solution que le stabilisateur que prévoit l'Etat ? Je pense que le Préfet de Région nous rendra visite sans tarder au début du mois prochain, nous aurons l'occasion de le lui rappeler. En effet, le stabilisateur régional qui se rajoute nous amène à faire en sorte que, si demain Alain JUPPE est en dépassement à Bordeaux, il ristournera à l'Etat le delta, à 75 % s'il est conventionné, plutôt que de donner cet argent à ceux qui, sur le territoire, lui font faire l'économie.

L'économie de 3 M€ que nous réalisons profitera à ceux qui sont dépensiers sur le territoire, avant même de revenir à l'Etat. C'est quand même terrible. Elle profitera plus particulièrement aux métropoles et à ceux qui ont plutôt des budgets en dépassement. A un moment, nous devons élaborer une vision claire et une expression forte sur ce sujet. Il s'agit d'un des sujets que nous défendrons vis-à-vis du Représentant de l'Etat qu'est le Préfet de Région. Nous ne sommes pas « sabre au clair », car nous nous y rendons avec des propositions concrètes, notamment sur le fait que l'Etat paye ce qu'il nous doit. Il doit, par exemple, compenser le rSa en intégralité. Nous faisons partie des rares départements qui ont fait baisser le nombre de bénéficiaires grâce à notre politique d'insertion et grâce au fait que l'économie repart. Cela a des effets sur un certain nombre de dispositifs. Cette démarche est importante, parce que nous contribuons à limiter la dépense de l'Etat, qui nous paye notre juste part.

Ensuite, sur la proposition de renationalisation du rSa que vous nous servez à chaque fois, très honnêtement, je faisais partie des présidents de départements qui n'étaient pas favorables à ce que l'ARF (Association des Régions de France) refuse cette proposition. Pourtant, la réalité est que la proposition de Manuel VALLS et François HOLLANDE de renationalisation du rSa aurait conduit, l'année dernière, à une augmentation de 600 000 € du rSa, car cette proposition n'impactait pas les pauvres. C'est terrible, mais il s'agit là de solutions qui marchent à l'envers. Cette année, nous aurons eu 1 M€ supplémentaire de rSa à payer, car il ne s'agissait pas d'une machine vertueuse qui permettait à ceux qui baissaient de gagner. Forcément, car la préoccupation de l'Etat et de Manuel VALLS à cette époque consistait à régler le problème des départements qui étaient en pleine augmentation du rSa. Tous ceux qui faisaient bien se faisaient matraquer un coup de plus. J'étais plutôt favorable à la renationalisation pour des raisons plus philosophiques, contestant le principe selon lequel l'Etat fixe toutes les règles, puis confie à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) d'ouvrir les droits pour les bénéficiaires et à nous de les payer. Il serait plus simple que l'Etat s'occupe de tout. Puisque le rSa vient d'augmenter de 2 % au 1^{er} avril, nous payons 130 000 € de plus cette année. Cette augmentation est nécessaire pour les personnes qui sont dans le besoin, je ne la remets pas en cause, mais l'Etat décide et nous payons. J'étais d'accord sur le principe, et d'ailleurs avec une bonne partie du groupe de Gauche à l'ADF (Assemblée des Départements de France), en disant qu'il valait mieux aller dans cette direction, même si les simulations ne nous étaient pas favorables très directement. Nous devons donc faire attention aux aspects de justice sociale, car parfois ils se retournent contre nous.

Sur le dernier point, je ne peux pas laisser dire que nous établissons des enveloppes exceptionnelles pour ne pas les dépenser. Ce qu'ont fait nos prédécesseurs, nous le leur laissons. Je pense que tout le monde a compris, et le bilan que nous venons de présenter le démontre, que nous ne sommes pas du tout dans la même façon d'aborder les choses, sur le désendettement, sur le fait de ne pas augmenter l'impôt, et sur de nombreux points. Nous sommes, en effet, assez prudents sur les recettes, mais heureusement.

Sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), votre majorité a tout connu, du pire au meilleur. Si le pire n'est pas certain, il vaut mieux aller vers la bonne nouvelle que vers la plus mauvaise. Sur l'enveloppe exceptionnelle, vous avez rappelé les chiffres. Nous établissons bien la différence entre quelque chose que nous sommes capables d'assumer, contrairement à ce qui a pu être dit, autour de 40 M€ d'investissement, ce qui correspond au rythme normal de notre investissement, et ce que nous avons mis en place pour parvenir à l'objectif qui est le nôtre sur la fibre. Il ne s'agissait pas de faire de l'incantatoire sur le plan technique et financier. Les engagements concrets sur le plan financier étaient nécessaires pour en assurer la bonne gestion.

Sur cette enveloppe, je voudrais être très transparent pour ne pas laisser planer d'ambiguïté. Il ne s'agit pas de faire de l'affichage. Nous devons payer ces sommes. Au pire, il pourrait advenir que ces 20 M€ soient en reste à reporter en partie pour l'année prochaine, mais cela ne changerait rien sur le côté exceptionnel. Effectivement, si Dorsal finit par revenir à la raison, et surtout si mes collègues de Haute-Vienne et de la Creuse voient leurs budgets annexes s'arranger, cela permettra plus de transparence entre les départements. Si nous avons pu acter pour 2018 un prêt de Dorsal de 5 M€ pour financer une partie de la part corrézienne, et si demain un autre prêt de 5 M€ s'avérait nécessaire, cela viendrait en atténuation, pour cette année, de cette part de 20 M€. Nous n'allons pas surfinancer. Nous ne sommes donc pas dans l'affichage mais réellement dans le paiement de nos dettes, et nous sommes en capacité de le faire. Je dis ici très clairement que si ces 20 M€ avaient été portés par Dorsal à 100 %, tandis que nous serions venus en fonds de concours pour rembourser la part de capital et d'intérêts tous les ans, cette

année, nous aurions pu inscrire au budget plutôt 1,2 à 1,5 M€ de remboursement, au lieu de 20 M€. Nous disposerions de cet argent pour mener d'autres projets d'investissement sur le département. En tout cas, cela ne change rien quant à notre capacité à l'utiliser. Surtout, je voudrais rappeler aux services et à tout le monde que, malheureusement, cela ne change rien sur la nécessité de maintenir et de contenir le budget de fonctionnement. Nous sommes capables d'investir dans ce Département, mais il faut tenir la maîtrise de la dépense sur le plan du fonctionnement, sans quoi nous serions dans une épargne nette négative, ce qui déclencherait la saisie de la Chambre Régionale des Comptes. Vous nous aviez interpellés lors des orientations budgétaires à d'autres moments sur le sujet, en soulignant que nous ne devons pas dépasser 3 %. Nous sommes bien aujourd'hui dans la mission qui est remplie sur la fibre, avec la capacité à financer les engagements que nous avons pris dans le cadre de Dorsal.

Vous avez ouvert un autre sujet qui consiste à dire : « votre investissement productif autour de la fibre générera des recettes à partir de 2021, et plus raisonnablement de 2022 jusqu'en 2032 », car nous avons fait le choix d'un vrai service public. Je voudrais le rappeler à tous nos détracteurs, qui nous reprochent de casser les services sociaux. Sur la fibre, nous étions en responsabilité et nous avons passé un marché avec la Région. Nous avons défendu la fin des délégations de service public en Limousin qui avaient été prises assez largement par des majorités monochromes.

La Corrèze a défendu la mise en place d'un véritable service public. Ainsi, nous passons des contrats de marchés pour créer la fibre publique, et nous l'exploitons de manière publique. A l'interrogation qui laisse sous-entendre que nous passerions des choses sous silence, sur le fait que nous n'annonçons rien sur les recettes, c'est bien normal : nous vous avons toujours dit dans cette Assemblée que nous établissions une dette productive et, qu'à partir de 2021 mais surtout de 2022, nous aurions des recettes. Je m'excuse, mais à votre interpellation, je réponds que nous sommes sincères dans notre budget. Nous n'avons pas à parler de recettes à ce stade dans notre Budget Primitif, car elles arriveront à partir de 2022. Ceci permettra de savoir si nous sommes effectivement dans le plan de charge prévu par la SPL (Société Publique Locale) Nouvelle-Aquitaine, avec 63 M€ sur la période de retour sur investissement entre 2022 et 2032. Nous saurons si ce plan est juste lorsque nous aurons réalisé les premiers raccordements, c'est-à-dire en 2020. Fin 2020, nous le saurons précisément, avec une année de recul, sur les 30 000 prises que nous allons ouvrir à la commercialisation entre le 23 juillet 2019 et le 23 octobre 2019. Nous avons obtenu la possibilité d'entrer dans une phase de pré-commercialisation, donc tout ira plus vite. Après ces trois mois, les concitoyens pourront concrètement recevoir la fibre chez eux. Si nous réalisons 22 % des raccordements sur les trois premières années après la mise en service, nous serons dans la prévision financière qui vous est proposée aujourd'hui.

J'assume même, avant la fin du mandat, que sur une année, sur la première tranche des 30 000 premières prises que nous ouvrirons, d'établir un bilan précis du nombre de concitoyens qui auront été raccordés. Si nous atteignons un tiers ou plus de ces 22 % sur trois ans, nous serons dans les objectifs. A tous ceux qui imaginent que nous serons dans une position plus confortable grâce aux recettes, je rappelle que nous pouvons au moins nous mettre d'accord à ce moment sur l'intégration de ces recettes dans la programmation des années ultérieures. Vous n'êtes pas contraints, sur votre futur programme 2021 – 2027, d'intégrer ces recettes. Si vous les mettez en doute, surtout ne les intégrez pas : il n'y a pas de sujet sur ce point. Chacun fera son constat en temps et en heure.

De tout ce que j'ai lu, entendu et compris dans cette Assemblée depuis deux ans sur la fibre, à ce jour, pas un point n'est juste, parmi tous ceux qui me prédisaient le pire. Nous ne fanfaronnons pas. Il s'agit d'un dossier hypersensible, très complexe et attendu par les Corrèziens, qu'on le veuille ou non. En toute transparence, pour cette raison, nous avons souhaité qu'un membre de votre groupe soit présent à Dorsal pour pouvoir travailler. Je veux d'ailleurs ici me permettre de saluer publiquement le travail étroit que nous pouvons mener, au-delà de nos sensibilités politiques et avec l'ensemble des Corrèziens sur le sujet, les EPCI et les autres. Je veux vous dire combien il est important que nous puissions avoir des personnes comme Eric, parmi d'autres, qui assurent un travail de fourmis pour nous fournir les bons éléments et permettre de faire avancer l'équipe Dorsal. Je ne mets pas en cause ses qualités et ses capacités, je souligne que nous menons un projet avec un sous-dimensionnement évident au sein de Dorsal. Il s'agit d'une chance pour les trois départements et même pour la SPL Nouvelle-Aquitaine, car nous y sommes très présents. Toutes les analyses que nous avons pu fournir ont permis de diminuer la facture pour chacun d'entre nous. Nous sommes vraiment dans la collaboration et non pas dans l'opposition, comme certains peuvent le résumer. Ces projets sont d'une ampleur financière telle que nous ne pouvons pas échouer.

Je suis ravi que Dorsal ait pu accueillir depuis le 1^{er} du mois un Directeur des Finances. Cela permet de réaborder les choses plus sereinement, et certainement de façon beaucoup plus proche de la position qui est la nôtre et celle des EPCI. J'espère que nous continuerons, comme nous l'avons fait ici et vous avez raison d'interpeller sur le sujet, à travailler dans cette sérénité et dans cette harmonie. Il s'agit d'un sujet qui reste consensuel au-delà des alertes que peuvent émettre les uns et les autres. Je vous remercie de vous situer dans ce cadre. Voilà les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas revenus une énième fois dans le rapport sur des questions de financement. Nous avons été un peu longs la dernière fois et je m'excuse d'avoir à refaire l'explication. Voilà pourquoi nous n'avons pas développé sur le plan budgétaire, pour essayer d'avoir un rapport le plus concis possible et qui colle à la réalité du moment.

Nous soumettons au vote ce rapport. Qui est pour l'adoption de ce budget ?... Qui est contre ? ... Pas d'abstention. Je vous remercie. La parole est à Monsieur PEYRET.

*Le rapport n° 306 relatif au Budget Primitif principal du Département pour 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 307

VOTE DES TAUX 2018 :

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES, TAXE D'AMÉNAGEMENT ET TAUX PERÇU AU TITRE
DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX
D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

M. PEYRET – Merci Monsieur le Président. Dans un contexte financier très contraint, comme nous venons de le voir, nous restons fidèles à nos engagements pour ne pas affecter le pouvoir d'achat des Corrèziens. Je vous propose donc une nouvelle fois de ne pas augmenter le taux départemental de la taxe foncière bâtie pour 2018 en le maintenant à 21,35 % pour la cinquième année consécutive. A titre de comparaison, la Corrèze se situe au 36^{ème} rang par ordre décroissant sur les 100 départements, dont la fourchette va de 5,13 % à Paris à 33,85 % pour le Gers. La moyenne nationale des taux départementaux s'établit à 19,43 % pour 2017, comparée à 16,24 % en 2016. Parmi les 19 départements de moins de 250 000 habitants, la moyenne de la strate s'élève à 21,61 %.

Concernant la taxe d'aménagement, le taux de 1 % adopté en 2011 est resté inchangé depuis cette date. Cette taxe finance les actions liées aux espaces naturels sensibles et au fonctionnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) à hauteur de 200 000 € par an. Pour maintenir la dotation CAUE à hauteur de celle de 2016 et 2017, il est proposé la répartition suivante : 20,54 % pour le CAUE et 79,46 % destinés aux actions liées aux espaces naturels sensibles.

Concernant les droits de mutation, l'Assemblée Départementale avait décidé en 2014 de fixer le taux à 4,50 %, inchangé depuis cette date. Pour 2017, la recette s'est élevée à 21,465 M€. Je vous propose donc de reconduire à nouveau ce taux de 4,50 %. Je vous remercie.

Mme BOISSIERAS – Monsieur le Président, cette année encore vous avez décidé de geler la dotation au CAUE et de la maintenir à 200 000 €, donc de programmer sa disparition prochaine. Les réserves financières qui étaient les siennes et avaient conduit à des restrictions de dotation sont désormais épuisées. Elles permettent tout juste, fin 2018, de supporter les indemnités de licenciement des personnels rescapés. Après un licenciement, Monsieur HOCHART, Directeur, vient à son tour de quitter le navire, sans doute désespéré par la lente méthode d'asphyxie programmée.

Concernant l'usage de la taxe d'aménagement, vous ne vous montrez pas aussi généreux envers cet organisme au service des communes et des habitants de la Corrèze qu'envers les propriétaires, qui ont rendu un site stérile qui leur a été grassement payé plus de trois fois par l'évaluation des Domaines, soit plus de 12 700 € l'hectare. Je parle bien sûr des gravières d'Argentat. Je regrette d'autant plus cette situation que j'apprécie le travail effectué par Lilith PITTMAN, Présidente du CAUE, pour relancer et diversifier l'activité. Je voterai donc contre cette répartition de la taxe d'aménagement.

M. LE PRESIDENT – Très bien. Sur le taux des taxes, je voudrais faire un petit commentaire sur le fait que nous sommes dans la 39^{ème} position. Je parlais tout à l'heure des problèmes de recettes des départements comme le nôtre. Nous avons encore des taux élevés et des bases étroites, c'est-à-dire que nous mobilisons déjà énormément depuis des années le potentiel fiscal, ce qui n'est pas le cas d'un certain nombre de départements, c'est pourquoi nous travaillons avec une péréquation horizontale des bases fiscales. La plupart des départements, pour les plus riches, ont des bases énormes et des taux entre 5 et 15 %. Nous subissons une double peine car nous avons des taux élevés. Encore, nous ne sommes qu'en 39^{ème} position, mais certains départements se retrouvent à 35 % de taux d'imposition. Cela fait partie des discriminations.

Sur le CAUE, je vais être très clair. Nous ne sommes ni dans l'asphyxie ni dans la programmation de la disparition du CAUE. Nous avons besoin du CAUE, sa mission est importante. Des travaux sont conduits à l'échelle du territoire et portent leurs fruits. De nombreux maires utilisent également ces aménagements. Il existe plusieurs sujets, tout d'abord un problème de compétences. Je comprends dans votre expression sur différents sujets qu'il y a les grands méchants loups et les autres. A un moment, il vaut mieux tuer le chef, cela va plus vite. C'est pourquoi à la chasse on ne tire pas sur la laie de tête, en principe. J'ai bien compris le manège d'un certain nombre depuis très longtemps. Je veux dire par là qu'il n'est pas question de remettre en cause le CAUE, mais nous avons un problème de compétences. Pour cette raison, l'administration a proposé le licenciement de certains. Elle a besoin de répartir les missions différemment et peut-être qu'il n'était pas dimensionné sur nos besoins précis.

A ce stade, si nous n'investissons pas plus d'argent sur le CAUE et que nous reconduisons son budget, c'est parce que nous sommes dans une réflexion. Une proposition du Conseil d'administration et un travail de fond sont en cours. Nous menons, pour notre part, une réflexion sur le volet de l'ingénierie territoriale. Le Directeur de Corrèze Ingénierie va faire valoir ses droits à la retraite, mais il a accepté de rester pendant la période de transition. Le CAUE s'est inspiré d'autres exemples. En tant que collectivité, nous devons également nous renseigner sur ce qui se passe en termes d'ingénierie ailleurs afin d'élaborer, d'ici la fin de l'année, une stratégie claire sur l'ensemble de ce volet ingénierie, tout en intégrant les missions spécifiques et régaliennes du CAUE.

Il ne s'agit pas d'une annonce médiatique, mais je vous rappelle en toute transparence où en est la réflexion. Ensuite, nous avons dû optimiser un certain nombre de dépenses. La participation du Département va bien au-delà de 200 000 €, avec les locaux ainsi qu'un certain nombre de choses mises à disposition qui permettent de rationaliser la situation. Je me souviens du jour où l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) a réintégré les services du Département. On me parlait de catastrophe, mais aujourd'hui le Directeur m'a dit qu'il est plutôt mieux avec nous. Il est intéressant de pouvoir travailler en synergie. Nous devons donc mener une véritable réflexion sur les aspects de CAUE et d'ingénierie, notamment sur la partie ingénierie de territoire, dans les trois à six mois qui viennent au plus tard pour avoir une vraie sérénité en la matière. Nous nous concerterons, car les uns et les autres siègent dans les diverses instances, pour travailler.

Ensuite, sur les espaces naturels sensibles et le site des gravières, j'ai entendu et lu beaucoup de réactions dont les termes étaient très inappropriés. Lorsque j'entends parler de « massacre » en Corrèze, nous savons ce que cela veut dire. Certains ont parlé de « saccage », disant que nous ferions « n'importe quoi », que ce serait « le pire que nous puissions faire sur le plan de l'environnement », voulant au final faire passer les gens pour ce qu'ils ne sont pas. Dans le cadre du contrat de transition écologique, certains reviennent sur tous les sujets de biodiversité. En même temps, j'entends les mêmes souligner la création de 40 hectares d'espaces naturels sensibles sur un site stérile. Je suis très content de vous l'entendre dire. Il s'agit peut-être du projet de la plus grande envergure en France en matière de reconquête d'espaces et de sites remarquables.

Je vous remercie de me donner l'occasion de pouvoir aborder ce sujet. Nous allons nous déplacer, soit lors d'une Commission Permanente soit dans le cadre d'une présentation sur le projet des gravières, car nous attendons un retour des services de l'État sur l'étude qui vient d'être faite. Nous attendons notamment du Cerema une étude sur l'hydrographie, car il ne s'agirait pas que demain, la Dordogne vienne passer dans les gravières. Comme nous sommes sûrs de très hauts bas-fonds, l'ensemble des graviers de la Dordogne entrerait dans ces gravières. Je n'ai jamais détaillé ces arguments, mais à force d'entendre des propos si fallacieux, je dois vous expliquer la situation sur le plan technique et financier. Cela aurait pour effet que l'ensemble des graviers de la Dordogne entrerait dans le bassin, par conséquent nous passerions de 11 à 12 mètres de profondeur au lit normal de la rivière, qui est à -4 mètres. Le pont d'Argentat et le pont Neuf se retrouveraient complètement déchaussés, la route d'Argentat et la 1120 seraient coupées. L'ancien pont d'Argentat serait débordé et l'ensemble des quais, en peu de temps, en quelques semaines, serait complètement déstabilisé jusqu'à ce que nous ayons tout remis à l'équilibre de moins de 5 mètres.

Je veux bien entendre tout et n'importe quoi, qu'on laisse sous-entendre que nous aurions réalisé des aménagements inesthétiques. Un communiqué du personnel de la CGT (Confédération Générale du Travail), il y a quelque temps, s'est mêlé du sujet. Cela montre bien l'intention politicienne sur ce sujet. Chacun doit s'occuper de ce pourquoi il est fait. Je reprécise donc très clairement qu'il existe un enjeu mécanique. Si nous laissons les gravières telles qu'elles sont, il se posera un enjeu colossal d'effets secondaires pour la collectivité. Aujourd'hui, si nous avons payé ce site si cher, c'est justement parce que si les services des Domaines avaient utilisé les dernières ventes qui ont été faites sur les gravières en Corrèze, nous serions à 460 000 € au lieu des 180 000 € qui ont été mis sur la table, et qu'ils n'ont jamais voulu réviser, en comparaison avec les 500 qui ont permis l'acquisition. Nous avons gardé les matériaux et nous avons négocié le fait qu'ils arrêtent de tout creuser ou de recalibrer la digue car, si demain ils la recalibrent, cela représentera des M€ d'enjeu pour la collectivité. C'est pourquoi nous attendons l'étude du Cerema.

Je voudrais rappeler une fois pour toute qu'il s'agit d'un juste prix. Si ce site n'a jamais pu être acheté jusqu'à aujourd'hui, c'est aussi parce qu'il faut payer le juste prix du raccord. Voilà sur les aspects financiers. Derrière, nous avons consacré effectivement 79 % du budget sur les espaces naturels sensibles. Ceux qui nous expliquent que nous sommes des affreux sur le plan de l'environnement me demandent donc de réduire le budget sur les espaces naturels sensibles et de le consacrer au CAUE. Ce n'est pas notre choix. Nous pensons qu'il faut garder des techniciens, des personnes qui viennent épauler dans le cadre du CAUE, mais nous préférons aller sur le détail que nous avons donné, sur les parties environnementales et le grand cycle de l'eau. Nous préférons investir pour reconquérir un site stérile afin d'en faire un des plus beaux espaces naturels sensibles. Nous visiterons le site et, en toute transparence, le projet sera présenté dès que l'étude sera terminée.

Nous avons effectué un déplacement la semaine dernière avec l'Agence de l'Eau pour bien leur montrer l'intérêt de ce site, et ils ont noté l'intérêt de recréer 18 hectares de prairies humides. Il y a longtemps que nous n'avons pas réalisé ce genre de projet. Je ne prends pas la question sur le plan politicien, je fais simplement une parenthèse à ce sujet, mais je rappelle que nous assumons très clairement le montant de l'achat, qui correspond à une réalité et qui nous permet surtout d'être désormais propriétaires. Nous avons déjà repris possession de la plus grande partie. Les entreprises vont retirer leurs machines dans l'année qui vient afin que nous puissions recréer ces espaces. Nous possédons là un joyau. Le choix qui est fait dans le cahier des charges permet de l'ouvrir à la population sans déranger les sites ornithologiques. Situé sur un passage d'oiseaux migrateurs, ce site peut en effet avoir un grand intérêt sur le plan de la faune, mais aussi sur le plan ornithologique. Il fera l'objet d'une fiche-action dans le cadre du contrat de transition écologique pour conforter le volet biodiversité souhaité par certains, et surtout afin de pouvoir le discuter. Je souhaite que la primeur sur ce dossier soit réservée aux élus car, à ce stade, je ne dispose moi-même que de bribes mais pas du projet précis. Je pense notamment à l'impact que va nous imposer l'Etat pour éviter toute catastrophe. Il est important que nous puissions examiner ce volet avec les associations environnementales, en les associant pleinement à l'élaboration des projets. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) sait mieux que personne comment gérer les aspects de protection des espèces, tout comme la Fédération de Pêche est compétente sur la partie qui pourrait être dédiée à la pêche à la mouche.

Pour terminer sur ce site, l'urgence qui va nécessiter un marché très rapidement consiste à lutter contre les espèces invasives. Avant même d'arrêter le projet définitif, il s'agit d'une raison pour racheter le site, car des techniques précises sont nécessaires pour ne pas laisser proliférer ces espèces invasives. Le premier marché, que nous allons lancer rapidement, sera donc celui de la lutte contre ces espèces afin de ne pas reporter dans les mouvements de terre ou de gravier l'ensemble des raisins d'Amérique et des robiniers. Je ne suis pas un grand spécialiste du sujet, mais l'on apprend tous les jours. Voici les véritables justifications du prix d'achat de ce site. Je pense qu'il serait préférable de nous mettre d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un prix élevé, mais qui correspond à une réalité. Nous ne devons pas laisser planer de suspicion sur le prix, comme je l'entends trop souvent.

M. FRONTY – Que ce soit en Commission Permanente ou ici, nous n'avons jamais contesté la qualité du projet. Nous contestons le prix d'achat.

M. LE PRESIDENT – Cela permet de développer le projet et surtout la méthode. Je souhaite que nous puissions le présenter à l'ensemble des élus. A ce jour, nous n'avons pas connaissance du projet final. Je souhaite qu'une présentation soit faite à toute l'Assemblée afin que nous puissions travailler en concertation. Je rappelle que, d'après l'estimation des Domaines, le prix d'achat aurait pu être d'au moins 400 000 €.

Qui est pour le maintien de ces taux ? ... Un vote contre. Pas d'abstention.
Je vous remercie.

*Le rapport n° 307 relatif au vote des taux 2018 : taxe foncière sur les propriétés bâties,
taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière
sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers
est adopté par 37 voix pour et 1 voix contre.*

La parole est à Madame MAURIN.

RAPPORT N° 308

RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme MAURIN – Merci Monsieur le Président. Ce rapport poursuit un double objectif : rendre compte de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes ainsi que des politiques publiques conduites par la collectivité dans ce domaine.

Cette année encore, les constats posés montrent que le Département se situe dans la moyenne nationale pour la plupart des items réglementaires, qu'il s'agisse du taux de féminisation du personnel, à hauteur de 57 %, de la rémunération ou de la formation. Par contre, comme l'an passé, la collectivité se distingue des moyennes nationales ou régionales dans un certain nombre de domaines. Le taux de féminisation est supérieur à la moyenne en termes de répartition dans les catégories A et B, avec 12 et 11 %. Par ailleurs, 10 % de l'effectif féminin est non titulaire contre 14 % au niveau régional.

Le Département poursuit sa gouvernance bien spécifique en matière d'encadrement, éloignée des pratiques nationales : 53 % des directeurs et chefs de services sont des femmes alors que deux tiers des emplois de direction au plan national sont occupés par des hommes. En termes de promotion, le rapport promu/promouvables s'établit à 15 %, sans différence notable entre les femmes et les hommes.

Enfin, ce sont toujours les femmes qui travaillent majoritairement à temps partiel ou en télétravail. Les femmes sont, en outre, les seules victimes d'incivilités déclarées dans l'exercice de leurs fonctions. De nombreuses actions sont conduites par notre collectivité dans ses champs de compétences, notamment dans le domaine de l'insertion avec des actions de mobilisation sociale, mais aussi à travers nos partenariats avec tous les acteurs qui luttent contre les violences faites aux femmes.

M. LE PRÉSIDENT – Pas d'expression ? ... Je vous remercie.

Acte est donné sur le rapport n° 308 relatif au rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous passons au rapport 309.

RAPPORT N° 309

DON DE JOURS DE REPOS À UN PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE

Mme DUBOST – Merci Monsieur le Président. La mise en place du don de jours de repos se développe dans l'entreprise, mais très peu dans le secteur public. Aujourd'hui, nous souhaitons accompagner les agents confrontés dans leur vie personnelle à des événements d'une particulière et douloureuse gravité. Ce dispositif permet à chacun de façon libre et consentie, de manière anonyme, d'épauler un autre agent confronté à la maladie, au handicap ou à l'accident d'un enfant dont il a la charge financière et affective.

Par dérogation aux prescriptions réglementaires, nous proposons d'étendre ce dispositif quel que soit l'âge de l'enfant. Le don de jours de repos est anonyme et sans contrepartie, et l'agent donateur y renonce définitivement. Ce dispositif est plafonné à 90 jours par enfant et par an, cumulables avec la durée de congés annuels. Bien entendu, les droits du bénéficiaire seront garantis durant ce congé en termes de rémunération, de droits aux congés annuels, d'avancement et de retraite. Les jours donnés et non utilisés au cours de l'année civile ne peuvent faire l'objet d'une indemnité et sont restitués à la collectivité. Ils pourront le cas échéant être octroyés à d'autres demandeurs. Le Comité technique a émis un avis favorable sur ce dispositif. Un appel aux dons sera réalisé à partir du 2 mai 2018 pour permettre de répondre aux premières demandes. Ce dispositif de solidarité s'inscrit naturellement dans la politique sociale de notre collectivité au bénéfice de nos agents.

M. LE PRESIDENT – Merci. Il n'y a pas d'expression. Qui est pour ce rapport ? ... Pas d'abstention, pas d'opposition. Je vous remercie

Le rapport n° 309 relatif au don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade est adopté à l'unanimité.

La parole est à Madame DUBOST.

RAPPORT N° 310

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES -
DOTATIONS 2018

Mme DUBOST – La réalisation à 99,8 % du budget 2017 a démontré sa pleine adaptation aux besoins de fonctionnement de la collectivité dans un exercice de vigilance et de maîtrise de la dépense. En 2018, 54 M€ seront affectés à la politique des ressources humaines, avec une recette de 3,6 M€. Les dépenses sont en hausse de 6,85 % par rapport au BP 2017 suite à l'intégration des anciens budgets annexes du Laboratoire d'Analyses et du Parc Routier. Ainsi, 3,8 M€ s'ajoutent au budget principal des ressources humaines.

Néanmoins, soulignons l'effort réalisé de maîtrise budgétaire, puisque le budget principal est établi, quant à lui, avec une baisse de 0,53 %. 2018 sera l'année de l'aboutissement de deux objectifs majeurs : la finalisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la mise en place du nouveau régime indemnitaire, très largement engagé sur l'année écoulée.

La bourse de l'emploi, accessible d'ici l'été, recensera tous les postes ouverts et permettra à chaque agent de connaître les métiers de la collectivité et d'exprimer ses vœux et demandes de changement. Nous resterons attentifs à l'évolution de l'absentéisme. Nous continuerons à accompagner nos agents en termes de formation et nous mobiliserons les actions et les moyens pour assurer les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à leur travail. L'année 2018 s'annonce dans la continuité des actions engagées en 2017, mais avec d'importantes évolutions techniques qui s'inscrivent dans l'objectif de transformation digitale de la collectivité. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Ce rapport est classique. Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ...
Je vous remercie.

*Le rapport n° 310 relatif à la politique des Ressources Humaines - Dotations 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 311

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
AU 31/01/2018

Mme DUBOST – Outil de pilotage et de référence pour la collectivité, le tableau des emplois enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions ou modifications de postes. Le tableau des emplois qui vous est proposé aujourd'hui prend acte de l'ensemble des mouvements, arrêté au 31 janvier 2018, et intègre les modifications suivantes : pour les commissions administratives paritaires, 16 promotions ou avancements qui nécessitent des transformations de postes ; suite à des réussites à des concours, trois nominations d'agents, deux en catégorie B et une en catégorie C ; l'intégration de 47 agents du Parc Routier Départemental, à noter que 7 agents étaient déjà affectés au budget principal ; l'intégration de 39 agents du Laboratoire Départemental d'Analyses au titre du transfert d'activité au syndicat mixte QUALYSE, à noter que 4 agents ont fait l'objet d'une mutation avant la mise à disposition au 1er janvier et restent donc affectés sur le budget principal ; la création d'un nouveau cadre d'emploi des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ; la création d'un poste de rédacteur territorial par redéploiement pour la gestion en interne du Fonds Social Européen ; la création d'un poste de rédacteur territorial pour la gestion des clauses sociales dans les marchés publics. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. Pas de prise de parole ? ... Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 311 relatif à l'actualisation des tableaux des emplois budgétaires
au 31/01/2018
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 312

COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES,
DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES, DU COMITÉ TECHNIQUE ET
DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Mme DUBOST – Les prochaines élections des représentants du personnel auront lieu le 6 décembre prochain pour les Commissions Administratives Paritaires, le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Les élections 2018 sont marquées par des nouveautés réglementaires. D'une part, les représentants seront élus au sein d'une nouvelle instance, la Commission Consultative Paritaire, compétente pour les questions relatives aux agents contractuels. D'autre part, l'établissement des listes de candidats devra respecter la répartition équilibrée femmes/hommes. Les organisations syndicales ayant ouvert une section au sein de la collectivité ont été consultées le 2 mars dernier.

Je vous propose donc d'arrêter les effectifs au 1^{er} janvier 2018, précisant les parts respectives des femmes et des hommes composant les effectifs pris en compte pour permettre le calcul du nombre de représentants aux instances. Je vous propose de conserver le nombre actuel de représentants titulaires au Comité Technique et au CHSCT, soit 7 personnes pour chacune de ces instances. Enfin, dans la même logique de continuité, je propose de conserver le paritarisme au sein de toutes les Commissions en maintenant le droit de vote du collègue employeur.

M. LE PRESIDENT – Ce rapport avait été vu entre Patricia et les syndicats. Nous l'avons adopté en Comité technique. Je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? ... Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ...
Je vous remercie.

*Le rapport n° 312 relatif à la composition des Commissions Administratives Paritaires,
des Commissions Consultatives Paritaires, du Comité Technique et
du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
est adopté à l'unanimité.*

Nous avons un certain nombre de rapports liés à l'arrivée de Monsieur LACHAUD. La parole est à Monsieur PEYRET.

RAPPORT N° 313

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. PEYRET – Merci Monsieur le Président. Pour faire court, nous maintenons le nombre de membres à 29.

M. LE PRESIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 313 relatif à la composition de la Commission Permanente
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 314

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET
NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

M. PEYRET – Il s'agit de remplacer Monsieur DA CUNHA par Monsieur LACHAUD sur la composition de la Commission Permanente.

M. LE PRESIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 314 relatif à la composition de la Commission Permanente et
nomination d'un nouveau membre
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 315

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :
COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

M. PEYRET – Toujours sur le même tempo, il s'agit de remplacer Monsieur DA CUNHA par Monsieur LACHAUD dans la Commission de la Cohésion Sociale sur désignation du nouveau membre.

M. LE PRÉSIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Tout le monde est d'accord ? ... Vous voilà installé.

M. LACHAUD – Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les quelques mots qui me viennent sont la fierté et l'honneur. Je prends conscience de la tâche qui sera la mienne demain, enfin la nôtre : faire que demain plus que jamais, chaque Corrèzien et Corrèzienne soit simplement heureux sur notre territoire. Je remercie grandement Monsieur DA CUNHA de m'avoir donné envie de m'investir dans la politique. Aujourd'hui, prendre la continuité de ce mandat m'honore. Je remercie une nouvelle fois celles et ceux qui m'ont fait confiance il y a maintenant trois ans. Je suis et je resterai un homme de terrain, accessible à tous pour agir ensemble dans l'intérêt général. Redonnons un sens au mot « espoir » pour que nos jeunes croient en leur avenir, que nos aînés soient fiers d'avoir laissé un bel héritage. Ceci ne pourra se faire que grâce aux solidarités collectives. Né à Tulle le 3 avril 1978, j'ai grandi dans une commune corrézienne à Lissac, où jeune déjà, j'allais de temps en temps au Conseil Municipal, mais bien loin de penser à cette époque qu'un jour je serais à vos côtés dans cet hémicycle. Je suis arrivé à Brive en 2002 par choix professionnel et familial. J'ai appris à connaître cette ville et j'ai eu rapidement envie de m'investir au niveau associatif : parents d'élèves, clubs sportifs et comités des associations. J'ai voulu m'engager en politique avec mes valeurs et mes convictions afin d'apporter ma pierre à l'édifice et car je crois aux valeurs de la République, aux femmes et aux hommes qui s'engagent. Rassemblons nos idées pour défendre demain plus que jamais notre territoire tout en gardant nos particularités et notre identité. Je souhaite également remercier Hayat et Joëlle. Pour finir, je souhaite rendre hommage aux engagés de l'ombre qui donnent leur temps pour défendre le vivre ensemble, tout particulièrement à mon ami Pierre DELABRE, qui nous a quittés cette semaine beaucoup trop tôt. Merci à tous pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci et bienvenue. Nous allons continuer avec le rapport de notre Commission sur les réseaux et infrastructures. La parole est à Monsieur TAGUET.

*Le rapport n° 315 relatif aux Commissions du Conseil Départemental :
Commission de la Cohésion Sociale - Désignation d'un membre
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 201

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES - DOTATIONS 2018

M. TAGUET – Merci Monsieur le Président. L'amélioration du réseau départemental est une de nos priorités car la mobilité concerne tous les Corrèziens. Pour 2018, notre engagement sur le réseau routier est triple : améliorer les infrastructures existantes en renforçant nos programmes d'entretien, préparer les travaux de demain avec notre plan routes 2025 et moderniser la relation avec les usagers dans le projet "Routes 4.0". Ce projet vise la mise en place d'une organisation des services robuste, efficace, réactive et construite avec un système d'information 4.0 accessible 24 heures sur 24 afin de recueillir et diffuser toutes les informations utiles.

Depuis 2015, nous avons décidé d'augmenter de 2 M€ nos investissements sur les routes. Pour la troisième année consécutive, nous confirmons notre effort avec un budget global de plus de 20 M€ dont 14 M€ en investissement. Notre politique reflète également notre volonté de soutenir la filière des travaux publics en maintenant un niveau élevé d'investissement pour favoriser l'économie locale et soutenir l'emploi des Corrèziens. S'agissant de l'investissement, je vous propose d'attribuer 9,2 M€ pour la modernisation de nos infrastructures routières qui supportent les plus gros trafics, mais également l'amélioration des dessertes locales et des ouvrages d'art ; 20 M€ pour notre plan "Routes 2025", avec l'acquisition foncière du contournement Nord-Est de Malemort et l'étude d'avant-projet des contournements de Noailles et du Sud de Lubersac, ainsi que les études préliminaires du contournement de Meymac ; 1 M€ pour les aménagements en traverse de bourgs pour permettre aux communes d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de nos centres bourgs ; 1,3 M€ pour la sécurisation des conditions de circulation, qui se décompose comme suit : 860 000 € pour l'amélioration des points singuliers accidentogènes et 440 000 € pour la phase 2018 du programme d'élagage ; enfin, 1,1 M€ pour la modernisation de la flotte de véhicules, d'engins et de matériel d'entretien pour les travaux que nous réalisons en régie.

Pour l'investissement, les recettes attendues pour 2018 sont de 791 000 €, provenant du reversement des amendes liées aux radars automatiques. S'agissant du fonctionnement, je vous propose un budget de 6,2 M€ qui se déclinent en trois volets principaux : 3 M€ pour l'entretien du patrimoine afin de répondre aux besoins de maintenance (enduits partiels, fauchage, débroussaillage, signalisation horizontale et verticale, dispositifs de sécurité, etc.) ; 2,4 M€ pour le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de la flotte de véhicules, d'engins et de matériel d'entretien ; enfin, 430 000 € sont dédiés à des approvisionnements de fournitures du service hivernal.

Cette année encore, nous confirmons que la voirie figure parmi nos priorités avec nos investissements directs, auxquels s'ajoute une enveloppe globale de 3,2 M€ pour aider les communes dans leurs travaux de voirie. Je vous remercie.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, nous constatons des masses budgétaires constantes par rapport à 2017, avec 14 M€ retenus pour la programmation des travaux. Les différences avec le budget 2017 s'expliquent par l'intégration du Parc, dont la répartition comptable est intégrée sur d'autres chapitres. Vous avez décidé en septembre 2017, sans concertation avec cette Assemblée Plénière, de mettre en œuvre un plan d'élagage massif et généralisé à l'ensemble des routes départementales de la Corrèze, avec pour motif d'améliorer la longévité des routes, permettant ainsi d'économiser sur le futur budget. Vous parlez d'une économie de 160 € par habitant si l'élagage était réalisé. L'impératif indiqué consistait à réaliser le travail avant fin février 2018, sans quoi des sanctions légales seraient appliquées. Une grande partie des propriétaires a très mal vécu cette injonction, même s'ils peuvent convenir du bien-fondé de l'élagage sur les routes. La suite, vous la connaissez : elle est financière. Couper, et surtout mal couper coûte moins cher qu'élaguer. C'est la raison pour laquelle, depuis quelques mois, nous constatons une situation fortement dégradée aux abords des routes : des souches mal sectionnées, des amas de branches, des feux de branchages. Il est également à noter que cette situation n'est pas toujours le fait des

particuliers mais aussi des agents du Département. Il faut bien le reconnaître, ils ne sont pas tous élagueurs de formation.

Cette situation est le fruit de votre méthode bulldozer que j'ai déjà dénoncée aux plénières de novembre et de février derniers. Une grande partie de la population corrézienne vit très mal cette situation du fait des dommages visuels et environnementaux qu'un élagage largement anarchique a entraînés. L'information sur la mise en place du groupement de commandes par le biais de l'ASAFAC a été bien trop tardive. Les courriers aux particuliers sont arrivés fin mars pour les zones 2 et 3, alors que l'ultimatum était fixé au 28 février. Cherchez l'erreur. Depuis, grâce à l'émoi collectif des particuliers, des élus, des professionnels et face à la pression du collectif Agir, je note une avancée significative avec une annonce faite le 5 avril dernier en faveur d'un programme contraint à un pacte de confiance et d'engagement avec les propriétaires pour atteindre vos objectifs sans déclencher la procédure d'exécution d'office en 2018. J'espère que les Corrèziens signeront ce pacte de confiance et ne prendront pas exemple sur vous, par rapport au pacte de confiance dont nous avons parlé tout à l'heure.

Ma première question est de savoir pourquoi vous précisez « en 2018 ». J'ose espérer qu'il en sera de même jusqu'en 2021. Vous accompagnez enfin la procédure d'un guide de bonnes pratiques concerté avec les professionnels en la matière et d'un cahier des charges adéquat pour l'appel d'offre du groupement. Nous sommes donc plus favorables à cette nouvelle démarche, bien que nous demandions un moratoire. Nous nous abstenons donc sur ce rapport dans l'attente de l'information officielle de l'ensemble des propriétaires et de plus amples détails sur la réforme des routes au niveau du Département. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci. Sur l'expression qui en est faite, je pense que chacun a pu lire et prendre connaissance de l'ensemble du déroulé. Vous qualifiez la méthode de « bulldozer ». Comme je vous l'ai dit au mois de novembre, les incantations ne suffisent pas. On peut toujours faire des bulles en l'air, mais je préfère les « bulles de faire ». L'incantation n'a jamais fonctionné sur ce sujet. La méthode n'a même pas porté suffisamment ses fruits, puisque le résultat est tel qu'il est sur 14 000 courriers avec une simple case à cocher, « je fais moi-même » ou « je rentre dans une opération groupée ». Ce n'était pas en mars mais en décembre. Vous pouvez raconter ce que vous voulez, mais tout le monde savait dans quelle phase nous étions. Nous avons écrit seulement au mois de mars aux membres des phases 2 et 3 car nous disposions de suffisamment de temps en la matière. Nous avons écrit deux fois. Sur les 14 000 qui se trouvaient dans la phase 1, le résultat est le suivant : 30 % ont coché la case « je fais moi-même », 20 % ont choisi l'opération groupée malgré l'aide et le dispositif, et 50 % ne se sont pas déplacés. Je revendique notre méthode : à un moment, nous devons être « bulldozaire ». Sinon, face à 40 années d'immobilisme, il ne se passe pas plus de choses que cela. Dans ce pays, malheureusement, nous voyons bien qu'il est plus facile d'être dans l'illégalité que dans la légalité. C'est malheureux, mais c'est ainsi. Un jour, peut-être que l'Etat de droit constatera cette situation dans toute sa splendeur.

Aujourd'hui, avec les associations environnementales, nous pouvons passer d'un système ou d'un programme contraint tant sur les délais que sur le calendrier à un programme de confiance, mais surtout d'engagement des propriétaires. Nous les avons entendus. La méthode leur a fait peur, une peur généralisée dont 50 % n'ont eu strictement que faire, pour vous dire s'ils étaient effrayés. Si nous passons à un pacte de confiance, vos propos nous en rappellent la raison à chaque séance, avec la grande responsabilité qui nous incombe : afin de trouver un accord sur l'élagage. A partir de ce moment, nous entrons dans le pacte de confiance : chacun nous dit sur la période quand il va agir. Nous allons rappeler à chacun le phasage pour le passage à la fibre, s'ils veulent le faire, car ils s'engagent l'année suivante ou deux ans après, pour des raisons de facilité et notamment car nous travaillons en parallèle depuis le début avec certains groupements fonciers et forestiers. Ces mêmes groupements vont d'ailleurs traiter les questions de la route départementale et communale du même coup. Parce qu'ils font des éclaircies sur leur plan de gestion, ils vont l'y intégrer. Voilà en quoi consiste le contrat de confiance. Ils nous diront donc quelle année ils programment d'effectuer des éclaircies à l'intérieur de la parcelle, c'est-à-dire tout le travail patrimonial. Voici l'objet de la convention annexée à ce rapport, notamment avec un technicien pour l'ADELI (Association pour un Développement Equilibré de la forêt en Limousin). Si nous ne l'avons pas passé en même temps que l'ASAFAC (Association Syndicale autorisée d'Aménagement Fonciers et Forestiers Agricoles de la Corrèze), c'est simplement car autant un électrochoc était nécessaire pour que chacun se mobilise, autant un certain nombre ont profité de la situation et, dans une période de pluies énormes, ont préféré couper au bord des routes plutôt qu'à l'intérieur des

bois. Des abus de faiblesse se sont produits. Si nous n'avons pas conclu la convention de suite avec les forestiers, c'est parce que nous avons eu quelques explications de texte. D'ailleurs, les collectifs environnementaux étaient présents. Ils ont dit qu'ils ne s'entendaient pas avec eux et, en effet, nous n'avons pas tout cautionné. Voici la face cachée de l'iceberg. Nous ne cautionnons toujours pas, soyons très clairs sur ce sujet. Voilà les raisons pour lesquelles nous sommes entrés dans ce dispositif. Nous établissons désormais un dispositif de confiance mais surtout d'engagement des propriétaires. Nous effectuerons une vérification sur le terrain afin de ne pas réécrire de courriers à ceux qui ont fait le nécessaire, pour adresser un rappel aux autres et surtout pour qu'avant la fin de l'année, ils s'engagent et nous remettent sur papier leurs engagements d'agir dans une période précise et, enfin, pour faire remonter leurs difficultés.

Nous avons choisi le contrat public et l'ASAFAC, seule association publique, justement parce que le Trésor Public effectue des investigations sur le plan financier qui permettent de trier entre ceux qui ont réellement des problèmes et ceux qui n'en ont pas. Malheureusement, en zone rurale peut-être plus encore qu'en ville, mais en France de manière générale, ceux qui souffrent le plus, malheureusement, le font en silence. Cette démarche nous permet donc de vérifier un certain nombre de choses. Nous avons prévu cette année un budget. Il sera moins conséquent, car nous n'allons pas réaliser l'exécution d'office dans la foulée, mais il permettra de porter ce type de problématique pour régler un certain nombre de cas particuliers et individuels. Nous allons relancer cette démarche et enverrons, en même temps, le guide d'élagage. J'ai convié ceux qui souhaitent participer. Si un membre de votre groupe souhaite participer, une réunion aura lieu début mai et une autre au mois de juin, en dehors des réunions techniques. Nous mènerons des comités de pilotage pour expliquer la situation. J'ai tout de même l'impression que la prise de conscience a eu lieu, qu'il existe beaucoup moins de cas problématiques depuis.

Je dirais tout de même que nous connaissons tous les artifices. Je refais une parenthèse puisque vous m'avez sollicité deux fois sur le sujet des 30 000 signataires de la pétition. Cela n'honore pas la mise en avant sur ce sujet, car même dans le pic de communication, y compris national de la semaine dernière, la pétition est restée à 28 150 signatures. Cela ne vous a jamais interrogé. Nous connaissons la musique : je suis capable demain de vous faire une pétition et de rassembler 26 000 ou même 50 000 pétitionnaires dans les 10 jours. Nous connaissons la technique, nous savons comment il faut agir. Comme par hasard, ils sont montés à 26 000 d'un coup en une semaine, et depuis seulement 2 000 s'ajoutent, et cela stagne en plein épiscentre. A certains moments, vous avez raillé le fait que nous puissions monter un budget participatif. Nous l'assumons, mais nous ne forçons pas les compteurs. Nous sommes transparents et justes. Ces méthodes décrédibilisent la cause, comme lorsqu'on parle d'un arbre qui a été coupé depuis 10 ans. Je suis certain qu'une personne qui regarde cela de très loin et qui voit toujours la même photo garde le même avis. Je ne souhaite pas polémiquer sur ce sujet mais nous ne sommes pas dupes. Les Corrèziens ne sont pas dupes et je pense que la qualité du propos que vous avez eu en séance, et à chaque fois, aussi bien dans votre rôle d'alerte que pour assumer notamment la nécessité d'élaguer, montre aussi la justesse du sujet. Je vous en suis reconnaissant.

Il existe une prise de conscience et je pense que tout le monde a compris qu'élagage ne signifie pas abattage. Le zéro abattage demain ne sera pas possible. J'espère donc que les uns et les autres vont revenir à la raison et que le fait que nous desserrions quelque peu l'aspect contrainte fasse que, d'ici la fin 2018, les uns et les autres, pour répondre très précisément à la question, puissent s'engager dans ce contrat de confiance. Ils auront donc six mois pour s'engager et nous dire quand ils souhaitent agir. Certaines personnes m'ont dit : « on ne vous répondra pas, on préfère que vous le fassiez d'office ». Certains préfèrent en effet que le Département s'en occupe. Ceux-là n'ont donc pas répondu. Dans le contrat de confiance qui sera proposé, chacun aura six mois pour réfléchir, mais après six mois, il faudra mettre en œuvre le « bulldozer ». Avec ceux qui ne voudront jamais jouer le jeu, nous devons utiliser les dispositions légales. Je rappelle au passage qu'il ne s'agit pas d'une contrainte. Soit nous sommes dans la confiance, et une méthode vous est proposée, soit vous ne l'êtes pas et, à ce moment-là, il faut assumer, mais l'Etat de droit devra s'appliquer tôt ou tard. Aujourd'hui, deux analyses juridiques convergentes replacent beaucoup de choses par rapport au diaporama qui peut circuler sur FNE (France Nature Environnement) et Corrèze Environnement en la matière, qui contient de fausses informations. Nous ne sommes pas dans la polémique car nous sommes en responsabilité. Nous aurons l'occasion d'y revenir chaque fois que les uns ou les autres dépasseront la ligne blanche, car nous ne pouvons pas laisser tout dire et tout faire.

Juridiquement, nous étions prêts et nous disposions des bases légales pour engager une exécution d'office. Le sujet n'est plus là et tant mieux, il s'agit certainement d'une évolution intéressante. Désormais, nous verrons qui assume sa responsabilité de propriétaire, qui agit. Il s'agit d'un exercice de démocratie intéressant. Au final, nous agissons en toute tranquillité mais en toute efficacité. Au bout d'un moment, pourquoi certains feraient-ils tandis que d'autres ne feraient pas ? Nous pourrions tous décréter aujourd'hui que nous arrêtons de payer nos impôts et que nous voulons exercer nos métiers sans que l'Etat ait le droit de regard sur quoi que ce soit, ni comptable ni financier, sans faire référence à des faits récents. Pourquoi pas ? Sur d'autres sujets, il s'agit du même problème.

En toute sérénité, je pense que les uns et les autres doivent faire face à leurs responsabilités. Si demain, le chêne du voisin dépose ses feuilles et ses glands dans votre cour et bouche les gouttières, vous allez dire à votre voisin qu'il faudrait peut-être élaguer. Vous n'avez pas le droit de le faire vous-même. Nous possédons des dispositions légales pour le faire en tant que puissance publique. Après, je vois de belles choses et il ne faut pas faire l'amalgame de tout. Certains arbres méritent d'être coupés, comme cela a été fait à Tulle. Lorsque les arbres sont malades, il faut les couper avant qu'ils ne tombent sur les citoyens. Pour le moment, nous avons arrêté sur la route des hêtres, mais il faudra bien faire un peu d'entretien, au moins l'été lorsqu'ils seront bien secs. Ceux qui sont marqués avec des signes rouges, ce n'est pas pour les couper, mais justement pour que les propriétaires ne viennent pas couper nos alignements.

Pour terminer, je voudrais saluer le travail remarquable de nos agents. De nombreux concitoyens le disent. Il est plus facile de les critiquer, et l'on ne nous dit pas souvent que la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) a fait du bon travail, même si quelques-uns ont agi dans la facilité. Comme dans le cas du discours de Monsieur POMPIDOU, j'assume mes responsabilités auprès des agents. Ce n'est pas uniquement lié à notre Majorité et je n'incrimine pas la vôtre, ce n'était pas mieux avant. Peu de gens se sont posé la question de savoir si le couronnement était la meilleure façon d'élaguer les arbres. Certains arbres sont en drapeau depuis longtemps. Je pense que nous allons évoluer sur nos pratiques, et nous avons demandé à Eric de revoir comment nous pouvons faire évoluer la situation. Nous pouvons peut-être effectuer du couronnement, c'est-à-dire couper des deux côtés, car on ne se pose pas trop de questions lorsque l'on va empiéter sur le champ du voisin, mais cela peut gêner. Nous allons évoluer sur un certain nombre de pratiques et nous devons en retenir le meilleur. En tout cas, merci pour la mesure de vos propos et l'explication qui nous est permise. La parole est à Monsieur COMBES.

M. COMBES – Je crois que nous avons avancé les uns et les autres sur des propositions intéressantes. Vous devez néanmoins reconnaître que vous n'avez pas voulu du moratoire car il s'agissait de notre proposition. Nous sommes toujours un peu dans l'action politique et vous n'aimez pas avoir tort. Il existe toujours un moyen d'enclencher la marche arrière, Monsieur le Président. Vous avez bien vu comment les médias nationaux se sont emparés de la question. Vous avez permis à quelqu'un d'aller jusque chez Monsieur HULOT à vélo et vous avez vu la proportion énorme que l'affaire a pris. Peut-être est-ce intéressant pour vous sur le plan symbolique et de la communication, mais il faut regarder les choses en face. Votre Majorité et vos camarades ont dû vous dire que la situation devenait compliquée à gérer dans les cantons. Vous avez tendance à attendre que la crise soit en acné, mais ce n'est pas la seule solution.

En politique, on peut agir de toutes les sortes mais nous devons être conscients que les modalités d'action du politique ont fortement évolué. Nous ne pouvons plus prendre de décisions, seuls ou avec un collectif, en imaginant que nous n'aurons pas à croiser des disparités de jugement et des demandes d'aménagement. Il s'agit de la loi du genre. Le politique aujourd'hui est soumis à cette pression incessante et difficile de la contradiction. La contradiction est une expression politique. Je suis allé rejoindre le collectif Agir place de la cathédrale un samedi, je n'y ai pas que des électeurs, loin s'en faut. Nous aidons parfois beaucoup ce collectif et nous n'avons pas beaucoup de retours sur la manière dont nous agissons. Je me suis fait entendre dire qu'il était trop tard. Nous avons l'habitude des critiques, et reprenez l'idée, pour la suite de votre action, qu'il vaut mieux agir en concertation. Dans l'action politique, on veut des ennuis avant, pendant, après ou tout le temps. Comme aujourd'hui nous sommes proches de Pâques et que j'ai fait un cadeau à Madame BUISSON, je ne voudrais pas que vous pensiez que je ne veux pas vous en faire un à vous, donc je vous ai préparé un petit cadeau également, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – En France, on ouvre les cadeaux en avance. Il s'agit d'un livre : « Du bon usage des arbres, de Francis HALLE, un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques ». Merci.

Je vous remercie pour ces expressions. Je pense que nous sommes tout à fait dans l'explication que nous avons fournie : des objectifs sont à atteindre et nous devons être capables de changer de méthode à partir du moment où les objectifs sont connus. Nous partageons vos propos et c'est pourquoi nous avons changé la méthode. Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... La minorité s'abstient. Je vous remercie.

*Le rapport n° 201 relatif aux Réseaux et Infrastructures - Dotations 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 202

CONTOURNEMENT DE NOAILLES -
BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET CHOIX DU PARTI D'AMÉNAGEMENT

M. TAGUET – Dans le cadre de notre plan "Routes 2025", nous avons décidé de relancer les études pour la réalisation du contournement de Noailles, un projet à l'étude depuis plusieurs décennies sans aboutissement dans les précédentes mandatures. Ce projet doit permettre de relier le Sud corrézien à l'autoroute A20. Une première concertation en 2016 avec les élus, les administrations et le public a permis de restreindre la zone d'étude dans un fuseau autour de l'actuelle RD 158 et au sud du bourg de Noailles. Cinq variantes de tracés ont été réalisées à l'intérieur de ce fuseau. Une nouvelle concertation publique organisée du 3 janvier au 5 février 2018 a enregistré une large participation : 216 contributions sur les registres ouverts en mairie, 55 contributions via le site Internet et cinq par courrier. Par ailleurs, deux pétitions ont été transmises, totalisant 400 signatures. Aujourd'hui, nous souhaitons faire le choix d'une partie de l'aménagement afin d'acter dans le même temps l'abandon de tous les autres tracés étudiés, et ainsi libérer les terrains grevés par l'existence d'une dizaine de tracés esquissés sur ce projet depuis plusieurs décennies.

Nous avons écouté et pris en compte l'ensemble des observations apportées lors de la concertation pour fonder en synthèse une décision sur les principes suivants : la nécessité de réaliser un contournement du bourg de Noailles pour résoudre un problème de désenclavement du territoire et permettre la mise en sécurité de l'itinéraire d'accès à l'autoroute A20, le respect du cadre de vie des habitants et le refus de la création d'un nouvel axe de circulation hors du fuseau de l'actuelle RD 158, l'exigence de la protection de l'environnement naturel, paysager et patrimonial d'un territoire riche en la matière, le souci du maintien de la viabilité des exploitations agricoles.

Dans ce cadre et avec le souci d'atteindre le meilleur compromis entre les intérêts d'aménagement, le développement économique et les exigences légitimes des habitants propriétaires ou exploitants agricoles concernés en termes de qualité de vie et d'environnement, je propose de retenir un parti d'aménagement résultant d'une adaptation de la variante B, comprenant la section neuve avec tunnel et la sécurisation de la RD 158 jusqu'à Montplaisir, une modification du tracé de la variante B initial permettant un raccordement plus court à la RD 158 actuelle grâce à ce carrefour situé plus en amont côté Noailles, entre les lieux dits Madelbos et Chandroux. Sur cette base, nous proposons que la concertation locale se poursuive dans les prochains mois avec une réunion publique début juin pour exposer nos choix et préciser la méthode pour poursuivre les études sur ce tracé. Un comité de suivi des études sera ouvert aux riverains concernés par le projet installé à l'issue de cette réunion. Enfin, une nouvelle consultation publique sera lancée avant validation par le Conseil départemental du projet détaillé et définitif, qui sera soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Madame RELIAT.

Mme RELIAT – Je comprends qu'il faille avancer et trouver une solution à ce projet qui dure depuis longtemps et va vraisemblablement se prolonger encore de nombreuses années. Le coût pour la solution retenue nous a été annoncé à hauteur de 22 M€, dont 6 M€ pour les ouvrages d'art lors de la Commission de la Cohésion Territoriale, mais nous avons perçu une réelle incertitude sur ce montant de la part des membres de la commission. D'ailleurs, l'étude présentée nous semble bien légère au regard de l'investissement engagé, d'autant plus que l'impact économique annoncé n'a pas été démontré, pas plus que l'adhésion de la population. En outre, tous les Conseillers Départementaux ont été informés du courrier qui vous a été adressé par la Présidente de l'Association Bien Vivre à Jugeals-Nazareth. Elle demande aussi une étude approfondie et prioritaire des aménagements de la RD 158, qui n'ont jamais été présentés dans le dossier lors de la consultation. Pouvez-vous nous donner davantage de précisions sur cette étude ? Il est dit également dans le rapport qu'il faudra tenir compte de l'avancement du projet de la voie d'avenir. Qu'en sera-t-il du projet corrézien si celui du Lot se réalise ? Je cite également la Présidente de Bien Vivre à

Jugeals-Nazareth : « une solution viable doit être trouvée par les deux Conseils Départementaux du Lot et de la Corrèze pour relier le Nord du Lot à l'autoroute A20. J'en profite pour aborder un autre sujet identique : où en sont les projets priorités par le Département sur le contournement de Lubersac et de Meymac ?

M. LE PRESIDENT – Merci. Pour Meymac, les services sont en train de monter le dossier et s'ils sont dans les délais, nous pourrions passer à la mise en concertation au mois de juillet. Si ce n'est pas le cas, nous le ferons au Conseil suivant. Sur Lubersac, le tracé a été choisi. Nous devons désormais réaliser les études qui prennent du temps. Une concertation est en cours sur la partie côté Pompadour avec les riverains, car il s'agit du seul site où des riverains sont présents et pour lequel nous avons reçu des remarques de leur part.

Sur le reste, nous avons souhaité arrêter le tracé alors qu'il n'est pas complètement finalisé, et nous souhaitons le valider à ce Conseil Départemental car, depuis 30 ans sur le territoire, le projet part dans tous les sens. Les citoyens sont confrontés à des angoisses et les transactions immobilières sur le secteur sont compliquées. Nous avons donc fait le choix d'alléger le dispositif en retenant celui que nous allons étudier, tel que le permet la concertation. Ce choix permettra d'arrêter tous les autres et sera bénéfique dans le secteur. En même temps, nous ne décidons pas aujourd'hui de le soumettre à l'enquête publique comme nous pourrions le faire dans le délai normal, ceci pour plusieurs raisons. La première est que nous avons choisi une modification de la variante B, qui ramène son coût initial de 34 M€ à 22 M€, mais qui demande à être affinée. Vous avez raison de le dire : nous l'affichons mais elle n'est pas terminée, car des études complémentaires sont encore nécessaires. Notre choix se situe donc à peu près dans la variante chère, mais dans le registre des autres. Cela nous permet de l'étudier. Le deuxième sujet est que nous n'avons pas réalisé les études complémentaires à dessein. Si nous avons choisi la variante E par exemple, pour le réaménagement de la RD 158, il ne servait à rien de perdre du temps à imaginer un certain nombre de carrefours ou d'aménagements de sécurité. Nous choisissons donc le tracé B modifié. Nous travaillerons dans les délais nécessaires pour évaluer le prix des ouvrages d'art et de tous les aménagements de sécurité à réaliser, c'est pourquoi une nouvelle réunion publique et des comités de pilotage auront lieu. Cela nous permettra de phaser les travaux avant même d'avoir un tracé complet. Cette démarche est pédagogique et servira au-delà du projet. Ensuite, une étude complète nous permettra de soumettre ce tracé à la concertation avant la DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Cela nous amène au deuxième sujet que nous n'avons jamais perdu de vue : la question du T3 et notamment de la voie d'avenir. Un autre sujet plus corrézien concerne les acquisitions foncières pratiquement conclues sur Malemort et la capacité pour les camions de desservir tout le Sud-Est corrézien sans forcément passer par Noailles. Il s'agit d'un autre débat. Le laps de temps nécessaire à l'étude du tracé B nous permet plusieurs choses. Nous devons participer à une réunion au mois de mai, car le Président invite tous les acteurs de la contractualisation avec l'Etat, c'est-à-dire la Ville de Brive ainsi que nos collègues des autres départements. Nous ne rencontrerons pas notre collègue du Lot le 2 mai comme il était prévu, car nous attendons sa décision sur la réponse du Tribunal Administratif, qui a dénoncé la DUP. Notre collègue choisirait plutôt de ne pas faire appel de cette décision, tandis que plusieurs associations environnementales sont d'un avis contraire. Nous allons nous attacher à évaluer la situation. Le rendez-vous sera donc reporté en juillet. Nous allons décider si nous tenons la réunion publique en juin ou si nous attendons juillet afin de disposer du retour de nos amis du Lot, et de savoir s'ils font appel ou pas. Nous ne sommes pas dans l'urgence sur la poursuite des études de tracé, par conséquent, nous pourrions repousser la réunion publique qui consistait à expliquer les choix que nous faisons aujourd'hui et d'informer sur le déroulement des études d'ouvrages d'art et de carrefours. Nous allons donc peut-être attendre l'été ou septembre, et la date de la réunion publique est décalée. Nous pouvons la tenir pour la forme, mais nous n'aurons pas encore obtenu les informations du Lot, or il est important de disposer de tous les éléments pour tenir une réunion publique.

Le choix que nous faisons aujourd'hui a été salué par les deux mairies à travers les courriers reçus sur la question. J'ai reçu également d'autres courriers de la part des particuliers constitués en association, à qui nous avons fait part de notre décision en amont depuis 15 jours. Tout le monde est à peu près satisfait de la solution, même si elle n'est pas parfaite et qu'elle a besoin d'être retravaillée. Le choix du tracé permet donc d'évacuer les autres options et d'apaiser 80 % de la population qui s'inquiète sur le sujet, ensuite de laisser le temps de voir ce que donne la déviation de Malemort si elle doit se faire, troisièmement d'imaginer des solutions plus précises sur le T3 avec le Lot, et enfin de réaliser un travail précis sur ce tracé, afin de ne pas être approximatifs sur les montants et solutions, et peut-être même de réaliser quelques phases de travaux en amont. En effet, sur la RD 158, nous n'avons pas besoin de DUP pour

réaliser certains aménagements de sécurité. Nous pourrions donc déjà réaliser le plus urgent, car des accidents compliqués se sont produits.

(...Intervention hors micro inaudible...)

Si la solution était simple, nous l'aurions mise en œuvre depuis longtemps. Pour conclure, je suis très content que nous ayons réalisé cette concertation et satisfait de la qualité de nos échanges dans l'ensemble, y compris dans les réunions publiques et avec des personnes qui étaient confrontées à des situations difficiles. Je tiens à saluer ce sens de la responsabilité collective. Nous passons au vote. Qui est pour ce tracé ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... Abstention de la minorité. Je vous remercie.

*Le rapport n° 202 relatif au contournement de Noailles -
Bilan de la concertation publique et choix du parti d'aménagement
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 203

AIDES AUX COLLECTIVITÉS - DOTATIONS 2018

M. PETIT – Merci Monsieur le Président. Fidèle à nos engagements, nous menons depuis trois ans une politique ambitieuse en termes d'investissement pour redynamiser l'économie locale, encourager l'innovation, répondre aux besoins des Corréziens et leur faciliter la vie au quotidien. Nous avons ainsi fait évaluer notre politique des aides aux collectivités en la simplifiant et en la confortant par un effort financier conséquent, de l'ordre de 38,36 M€ sur la période 2015-2017. A cela s'ajoute l'accompagnement de proximité via la mise en place d'une ingénierie globale et renforcée qui a pleinement joué son rôle facilitateur de la mise en œuvre des projets locaux.

L'année 2018 s'annonce donc dans un contexte marqué et renouvelé, qui s'ouvre sur de nombreuses opportunités. L'enjeu de cette deuxième période de mandature est de poursuivre notre action en faveur des territoires ruraux en leur donnant les moyens de préparer l'avenir. Aussi, afin de répondre à cet enjeu, nous avons décidé d'une part de nous engager sur un effort financier en augmentation de l'ordre de 2 M€ par rapport aux trois années précédentes. Ainsi sur la période 2018-2020, près de 40 M€ d'aides départementales permettront d'encourager plus de 250 M€ de travaux. D'autre part, nous souhaitons renouveler notre politique d'aides aux collectivités et à cet effet, nous avons décidé lors de la dernière plénière du 15 février l'arrêt du dispositif du guide des aides aux communes, qui induisait un examen au fil de l'eau des dossiers de demandes de subventions, rendant impossible toute vision prospective. Nous avons également décidé la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide aux collectivités, essentiellement contractuel, pour la période 2018-2020 afin de sécuriser le financement des projets des communes, des EPCI ou des territoires, en leur donnant une lisibilité pluriannuelle sur nos engagements financiers. Cette nouvelle politique se déclinera en quatre grandes priorités : une dotation de voirie avec une enveloppe annuelle de 3 M€ garantis sur la période 2018-2020, soit 9 M€, une aide à l'adressage des communes que nous dotons d'1 M€ chaque année, soit une enveloppe de 3 M€, la poursuite des opérations eau potable, assainissement, milieux aquatiques, avec une enveloppe globale de 7 M€ pour des projets déjà contractualisés ou à venir dans le cadre du 11^{ème} Plan de l'Agence de l'Eau et, enfin, une contractualisation pour les projets communaux ou structurants, avec une enveloppe annuelle de 21 M€ sur la période 2018-2020, qui va se décliner en deux types de contrats pour les collectivités selon leurs propositions de projet, leurs priorités et sans contrôle d'opportunités du Département. Ainsi, il sera proposé un contrat de solidarité communale pour les projets communaux, qui pourront être cumulables avec d'autres dispositifs tels que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et un contrat de cohésion des territoires pour les projets structurants des communes ou intercommunalités, cumulable avec des financements de l'État, de la Région ou de l'Europe. L'étape de contractualisation sera effective dès l'approbation des contrats par délibération de la Commission Permanente du Département et du Conseil de chaque commune ou EPCI concerné. Enfin, les dossiers de demandes de subventions nous seront transmis avec l'ensemble des pièces permettant leur instruction et leur attribution par la Commission Permanente. Aussi, afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, le montant total mobilisé pour 2018 est de 15 211 000 €, soit 13 M€ au titre des dépenses d'investissement, 211 000 € au titre des dépenses de fonctionnement et 2 M€ au titre d'une ingénierie globale et renforcée pour l'accompagnement des porteurs de projets sur les territoires. Ce rapport a reçu un avis favorable lors de la Commission de la Cohésion Territoriale : 10 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Madame VALLEE.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, lors de la dernière plénière, vous nous avez annoncé la fin du dispositif d'aide aux communes, dispositif qui avait pleinement rempli ses objectifs avec 3 000 projets accompagnés. Vous nous dites dans ce rapport que les Conseillers Départementaux ont été associés à cette méthode de concertation. Pour ma part et celle des élus de la minorité, il n'en est rien à ce jour. Je pourrais reprendre exactement les mêmes termes qu'à la dernière plénière sur le sujet car, en définitive, vous n'avez pas beaucoup progressé sur la question. Les collectivités

n'ont tout simplement pas compris en temps et en heure cette nouvelle méthode tant et si bien expliquée. Ce n'est que lors des dernières réunions cantonales que les élus ont compris.

Là encore, il ne suffit pas d'accuser les maires de ne pas savoir se projeter pour faire passer la pilule tandis que personne ne s'inquiète de la réalité des choses. Vous recevez des remontées sur ce projet beaucoup plus nombreuses que d'habitude, ce qui va permettre au Département de réaliser un premier écrémage des projets communaux non satisfaisants pour les collectivités. Votre méthode ne laisse aucune place aux projets d'opportunité ni aux imprévus qui pourraient venir s'intercaler en cours de programmation car, pour ces projets, aucune enveloppe supplémentaire ne sera allouée mais simplement un ajustement et un report d'intitulé dans une même enveloppe.

Le premier risque avec tous ces avenants est de freiner l'investissement des collectivités et le deuxième, en faisant du « tout à la carte », est de ne pas traiter tous les dossiers d'un même type de la même façon. Voilà un risque de retour à l'iniquité et au clientélisme. Nous voterons donc contre ce rapport, non pas sur le montant alloué à l'aide aux collectivités et aux communes mais sur la méthode que vous proposez.

M. LE PRESIDENT – Grand bien vous en prenne. Sur le fait que les élus soient associés, vous avez été associés dès le début. Il n'y a pas eu de nouvelle phase de travail. Des conférences ont eu lieu avec les EPCI auxquelles Messieurs ARFEUILLERE et PETIT ainsi que les deux Conseils Départementaux étaient invités à chaque fois pour leur expliquer la méthode. L'adaptation au changement est très forte. Je veux bien tout entendre, mais si à deux ans des élections municipales, les maires ne savent pas ce qu'ils souhaitent réaliser dans leur commune, je suis très inquiet quant à leur capacité à tenir six années supplémentaires. Nous devons être très clairs sur le sujet. J'entends dans vos propos les félicitations et le satisfecit que vous nous adressez quant à la politique des aides communes jusqu'à aujourd'hui, à partir du moment où l'on ne refuse aucun dossier et prend tout à des taux très généreux. Je comprends que la résistance au changement soit grande. Nous avons affaire à des élus qui nous ont expliqué que le Gouvernement HOLLANDE les avait matraqués, que leurs capacités financières n'avaient jamais été aussi basses, qu'il fallait anticiper, prévoir avant de réaliser un projet d'école, car des phases d'études sont nécessaires. A partir du moment où l'on remet plus d'argent dans des collectivités qui n'ont pas davantage de moyens, pourquoi sommes-nous à deux fois le montant demandé ? Cela signifie bien que les mêmes élus ont demandé beaucoup plus que ce dont ils avaient besoin. Nous n'avons pas organisé à nouveau de réunion avec les élus aujourd'hui pour une raison très simple : certains maires viennent de voter le budget 2018 et changent encore leurs projets. Nous avons dû leur écrire deux fois pour leur demander quelles étaient leurs priorités. Certains agissent au fil de l'eau, mais d'autres sont très sérieux, ont élaboré leurs projets et nous ont envoyé les éléments. En réunion cantonale ce dernier mois, certains maires qui avaient reçu la visite des chefs de projets, avec lesquels ils avaient mis au point le plan de financement, ont changé d'avis sur leurs projets dans les 15 jours. Nous sommes donc encore dans l'attente car, à partir du moment où nous répartissons l'enveloppe, vous pouvez nous le reprocher sur la méthode, mais nous voulons être certains qu'ils ont bien implémenté tous leurs projets et qu'il n'existe pas de sujet de discorde.

Sur le fait que nous ayons effectué des avenants, heureusement que nous l'avons fait sur des engagements qu'avait pris votre précédente majorité en 2014, en pleine période électorale. 45 % de ces engagements ont fait l'objet d'avenants. Nous avons investi 3,7 M€ supplémentaires pour pouvoir pallier ces engagements. Nous avons prévu une petite marge pour pouvoir reprendre un certain nombre de projets qui pourraient ne pas être réalisés. Je rappelle en transparence que lorsqu'une collectivité sera face à un projet d'opportunité, nous l'autoriserons et nous effectuerons un avenant à cette fin. Toutefois, peu de collectivités ont des projets d'opportunité de recettes. Si demain, de nombreuses collectivités ont des projets d'opportunités de recettes, elles auront à ce moment des opportunités de dépenses. Mais nous avons surtout des projets d'opportunités de dépenses. Cela se passe donc comme pour le budget des ménages, c'est-à-dire en fonction de l'urgence. Ainsi, le budget qui était prévu pour la réfection de l'église cette année servira peut-être pour l'achat de terrains pour le cimetière, car nous en avons l'opportunité. L'année prochaine, le cours normal de la vie de la collectivité sera repris. Les collectivités qui ont la capacité d'engager des actions supplémentaires ne sont peut-être pas celles qui ont le plus besoin d'être aidées.

J'étais avec le Maire de Pessac cette semaine, qui m'a dit : « si je veux réaliser une piscine à 20 M€, je peux le faire ». Monsieur BOURGES, DGS (Directeur Général des Services) de Mérignac, me disait qu'ils sont obligés de prévoir et d'anticiper lorsqu'ils réalisent le budget, tout comme la ville de Tulle, de Brive ou le Département. Nous

n'aiderons pas les collectivités qui ont les moyens de saisir une opportunité et ce n'est pas très grave. Il est très important que nous entrions dans la contractualisation afin d'inculquer aux nouveaux maires que sur la période qui va s'ouvrir, les difficultés seront importantes et la contractualisation deviendra la règle. Nombre de maires me disent qu'ils attendent de voir si l'Etat sélectionne leurs projets pour les réaliser. Cela ne pose pas de problème car ils sont habitués à ce processus.

Pour terminer, il est prévu de poursuivre la méthode en concertation avec les élus. Pour vous rassurer, concernant le travail qui est réalisé par les services, nous avons arrêté tous les compteurs. Tous les projets des élus devraient nous être parvenus : il en existe 1 593. Nous avons demandé aux services de réaliser un fichier pour mettre aux normes tous ces investissements, afin que nous puissions appliquer un taux pour chaque type d'aménagement. Les services ont besoin de temps pour bâtir cet outil et y implémenter les données. Ils ont presque terminé et nous obtiendrons d'une semaine à l'autre un tableau précis. Aujourd'hui, l'outil est particulièrement efficace.

Je souhaite que nous organisions une nouvelle réunion dans cette configuration, au terme de laquelle vous disposerez de l'ensemble des documents. Nous allons présenter à l'ensemble des élus une vision globale, y compris pour vos territoires. Nous échangerons sur les choix que nous ferons. Nous avons redemandé au chef de projet d'établir les priorités en trois niveaux. Les priorités de niveau 1 entrent dans l'EPUR, tandis que les priorités de niveau deux et trois se situent au-delà de nos moyens. Peut-être devons-nous établir des solutions mixtes, nous le verrons en direct. Si nous décidons d'aider les écoles à 30 %, la totalité des projets pour les écoles seront aidés à hauteur de 30 %. Il ne s'agit pas d'effectuer du clientélisme, et nous distribuerons le même montant. Nous avons eu suffisamment de fonds en pratiquant une politique ouverte, je ne vois pas pourquoi nous en aurions moins en ayant recours à la contractualisation. J'ai du mal à comprendre cet argument. Une fois que l'EPUR nous aura donné un ordre de grandeur et que le tableur sera au point, nous reviendrons individuellement vers chaque maire pour lui indiquer quel pourrait être notre niveau de financement afin de nous assurer qu'il n'a pas changé d'idée. Nous laisserons encore 10 à 15 jours pour tenter de conclure une première salve de contractualisations à la Commission Permanente du 18 mai. Au 10 mai, les données devront être prêtes. Cet échéancier s'accorde avec le calendrier de l'Etat.

Nous avons pris du retard, et je sais que l'argument selon lequel la méthode serait mauvaise est le leitmotiv du jour, mais chacun a reçu dans les réunions cantonales les projets de tous les maires à la valeur du jour. Ensuite, nous délibérerons en Commission Permanente, mais avant que nous puissions signer les projets, les mairies devront délibérer de leur côté. La parole est à Christophe.

M. PETIT – Merci Monsieur le Président. Je souhaite rappeler à Madame VALLEE que la concertation a eu lieu pour l'ensemble de l'agglomération le 20 octobre 2017. Nous y avons présenté la démarche suite à un courrier du Président d'Agglomération du 25 septembre 2017.

Mme VALLEE – Effectivement, il est précisé dans le rapport que tous les Conseillers Départementaux ont été associés à la démarche. En sortant, aucun des maires présents n'avait compris.

M. PETIT – Tous les Conseillers Départementaux étaient invités à chacune des conférences des territoires.

Mme VALLEE – Les Conseillers Départementaux ne sont pas maires et ne siègent pas forcément dans les intercommunalités. Ils n'étaient pas invités.

M. LE PRESIDENT – L'Agglomération de Brive n'a pas dû remplir sa mission, et je le regrette. Nous avons travaillé avec les conférences des territoires et je veux bien que personne n'ait rien compris, mais la plupart des élus ont compris aujourd'hui comment cela va fonctionner. Je suis stupéfait qu'un courrier très clair qui précise la méthode, lorsqu'il s'agit d'élagage, soit compris de tout le monde, même de ceux qui n'ont pas besoin de comprendre. Lorsqu'il s'agit de contractualisation, car on est dans un petit confort et que l'on n'aime pas l'adaptation au changement, personne ne comprend rien et la faute est au Département. Au bout d'un moment, il faut assumer les contradictions. Bon nombre d'élus ont tout à fait compris, à en juger par les inventaires à la Prévert qu'ils nous ont adressés, même pour changer la porte des toilettes de la mairie ou leur ordinateur. Pour une quinzaine de communes, en effet, nous avons dû aller directement les relancer. Néanmoins, la contractualisation va faire partie

RÉUNION DU 13 AVRIL 2018

des sujets de demain. Savoir comment nous finançons ces projets d'investissement mérite autre chose qu'un guichet au Département où l'on dit oui à tout. Il s'agit de la facilité, mais nous demandons des fonds à l'Etat et l'Europe et nous passons dans les Commissions. Nous avons simplifié la démarche, mais nous ne pouvons pas nous réduire à un guichet sans adresse. Dans tous les cas, nous devons rapidement fixer une date. Nous choisirons un horaire en soirée tout en évitant de tomber sur un Conseil d'Agglomération. Merci pour ces précisions.

Y a-t-il d'autres expressions ? ... Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... L'ensemble de la minorité. Je vous remercie.

*Le rapport n° 203 relatif aux aides aux collectivités -
Dotations 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 204

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES 2018

M. ARFEUILLERE – Notre ambition de rendre la Corrèze encore plus attractive se poursuivra bien sûr en 2018. Ainsi, nous entendons favoriser un développement de nos richesses patrimoniales, de préservation de nos valeurs et de l'attractivité de nos territoires, conditions indispensables à notre réussite commune. L'évolution de nos compétences consécutive à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n'a pas enterré cette ambition. En effet, après avoir adapté notre organisation territoriale, quatre thématiques porteuses d'attractivité concourent à impulser des actions à partir d'initiatives existantes ou d'innovation. La première concerne les services aux collectivités, aux entreprises et à la population à travers le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics adopté le 10 novembre 2017. La deuxième regroupe la qualité de vie, la culture, les sports et loisirs, avec le soutien à l'événementiel, à l'agriculture, aux villages et terroirs qui font notre identité. La troisième concerne le logement et l'habitat dans un objectif de revitalisation des bourgs et de réponse aux attentes en termes d'accession, de réhabilitation et de location. La dernière thématique concerne l'emploi et les activités, avec en particulier une approche spécifique sur les contraintes du territoire en matière de main-d'œuvre et d'accès aux réseaux numériques, routiers et professionnels.

Le développement de l'attractivité de la Corrèze, étroitement lié, s'appuie sur trois volets essentiels. Le premier est fondé sur le rôle stratégique majeur du Département reconnu par le législateur dans l'accompagnement des territoires. En 2018, nous renforcerons notre action avec le renouvellement du cadre et l'importance du soutien que nous apportons cette année à nos collectivités locales, l'expertise et l'appui technique des chefs de projets de Corrèze Ingénierie, que nous mettrons au service des acteurs locaux, une politique d'accessibilité aux services renforcée et adaptée aux besoins des populations et de nos entreprises par la fibre optique, ou encore la lutte contre la désertification médicale afin de garantir un égal accès aux soins pour tous. Un deuxième volet concerne les actions de promotion de la Corrèze, de ses produits, de ses événements et la qualité de ses savoir-faire. A l'heure de la concurrence entre les territoires, nous devons nous démarquer et être compétitifs.

Issues du plan d'actions 2017-2021, trois priorités d'actions sont arrêtées pour 2018 : la marque produit "Origine Corrèze", un club d'ambassadeurs qui participera au dynamisme de la Corrèze ou encore la participation à des salons d'envergure. La promotion passera également par des offres culturelles, sportives et touristiques à même de conforter l'attractivité et la promotion de notre territoire. Enfin, un troisième volet visera à conforter l'attractivité économique de notre Département grâce à un appui renouvelé aux trois chambres consulaires en mobilisant près de 300 000 € de crédits afin de conforter le développement territorial, l'emploi, l'insertion et l'environnement. Nos actions de soutien et de promotion de notre agriculture bénéficieront d'un montant de 360 000 €, dédiés au soutien aux produits et événements agricoles, à notre plate-forme Coup de pouce Corrèze, dispositif de finance participative issu du programme dont le bilan est particulièrement encourageant aujourd'hui. Depuis sa création, Coup de pouce a permis de lever 1,4 M€ auprès de 6 800 contributeurs afin d'accompagner 112 projets économiques. Enfin, le soutien à l'économie représente au total près de 1,4 M€, avec le financement de l'aéroport de Brive vallée Dordogne, la participation au syndicat départemental d'abattage et le solde des subventions économiques attribuées avant fin 2015.

Avec plus de 2,35 M€ de crédits, l'année 2018 confirmera notre volonté de continuer la mobilisation pour la Corrèze, son développement et son attractivité. Notre politique résolue et ambitieuse accompagnera nos territoires et renforcera notre action au service des acteurs économiques, de la population et bien sûr du maintien de l'emploi.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Madame RELIAT.

Mme RELIAT – Monsieur le Président, ce rapport prévoit entre autres un soutien aux actions de la Chambre d'Agriculture et en particulier à l'approvisionnement local et aux achats de proximité en restauration hors domicile. Or, j'ai été interpellée la semaine dernière par un agriculteur dans mon canton d'Allasac sur les circuits courts et la restauration dans les collèges. Il s'est plaint qu'aucun collège, ou pratiquement aucun, ne se fournissait chez les agriculteurs corréziens et n'utilisait Agrilocal. Vous aviez dit en août 2015 dans une conférence-débat organisée par la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) sur le thème de la restauration collective qu'il fallait donner un nouvel élan à la plate-forme Agrilocal 19 et multiplier par 10 le volume actuel. Vous ajoutiez qu'il fallait faire preuve de pédagogie entre les agriculteurs et les gestionnaires d'établissements. Trois ans après, nous constatons que rien n'a avancé. Le Département a-t-il joué son rôle en ce domaine, et ne devrait-il pas être plus incitatif auprès de toutes les parties ? Ma collègue Stéphanie VALLEE vous avait déjà demandé l'an dernier, lors de la plénière du 14 avril, qu'il soit communiqué aux élus un bilan des politiques menées, notamment pour Agrilocal. Or, à ce jour nous n'avons reçu aucun retour sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas tout à fait vrai. Le constat est très lapidaire et figure dans le rapport : 86 000 € pour 76 000 € l'année dernière. Nous sommes transparents sur ce bilan. Aujourd'hui nous devons nous poser très honnêtement la question de la pertinence de cette démarche. Nous n'avons pas eu le temps d'ouvrir ce dossier cette année, mais il faisait partie des sujets à examiner lorsque nous avons vérifié le budget. Cette année, Hélène ROME conduira une réflexion sur notre action, car pour 76 ou 85 000 € d'activité, nous ne pouvons pas entretenir une plate-forme à ce prix. Je ne veux pas pour autant casser ce que nos prédécesseurs ont mis en place. Nous nous sommes donc concentrés sur les Chambres, mais l'idée était bonne. De la même manière, je pensais que le drive fermier fonctionnerait mieux que nous ne le constatons. Certains drives fonctionnent, mais le concept du fermier et de la proximité ne passe pas aussi bien à travers le numérique. Pour 2019, nous devons réexaminer le sujet dans sa globalité.

De même, nous versons des aides incitatives aux collèges pour l'achat de produits issus de l'agriculture biologique. Nous devons analyser notre démarche. A l'époque, la Majorité s'était posée la question. Nous avons un peu laissé faire, mais nous devons vraiment examiner ce sujet. Vous pourrez être associés à la démarche de réflexion, mais nous devons poser les bonnes questions car les résultats ne sont pas satisfaisants. Aujourd'hui, le dispositif direct producteurs (antennes et communes) fonctionne bien mieux que le dispositif Agrilocal. En chiffre d'affaires, les résultats sont sans comparaison. La raison en est que les communes sont décisionnaires. Le problème des collèges, Monsieur Bernard ROUX le connaît bien : il s'y est confronté lors de la mandature précédente, et les personnels de la Région sont confrontés au même problème. L'ADF et la DRF ont demandé une évolution législative auprès du Gouvernement pour que les gestionnaires de collèges et de lycées soient, comme les ATOS, sous la responsabilité des départements et de la Région. En effet, lorsque nous nous adressons au Principal, il nous explique qu'il existe des accords d'achats groupés. Nous n'avons pas la main sur ces décisions, sinon à travers la pédagogie. Nous n'avons peut-être pas effectué suffisamment de pédagogie. Pour reprendre mes propos lors de la réunion sur les circuits courts il y a deux ans, nous faisons aujourd'hui un constat de carence. Le bilan est mauvais, donc nous réfléchissons à changer le système. Nous allons mener une réflexion pendant un an afin de tester d'autres solutions.

Mme RELIAT – Je voudrais ajouter qu'avec Agrilocal, nous sommes arrivés au bout du système en Corrèze, dans le sens où la production de fruits et de légumes se trouve surtout dans le Sud. Il n'est donc pas rentable pour un agriculteur de livrer dans les collèges du Nord du Département. Pour cette raison, énormément de demandes restent infructueuses sur Agrilocal. Les collèges demandent, mais aucun producteur n'accepte de les livrer. Nous sommes pourtant le seul département adhérent à Agrilocal qui mène une politique d'aide incitative. Dans les autres départements, la démarche se met en œuvre naturellement. Malgré cette politique, cela ne fonctionne pas.

M. LE PRESIDENT – En l'occurrence, il s'agit de produits peu onéreux. Sur des produits à faible valeur ajoutée, pour réaliser un peu de marge, le moindre kilométrage compte. J'ai aussi proposé de publier la liste de ceux qui jouent le jeu et ceux qui ne le font pas. Nous ne l'avons pas fait car pour certains collègues, les demandes ont été effectuées mais sont restées infructueuses. Par ailleurs, d'autres collègues ont changé leur approvisionnement pour se fournir auprès des artisans locaux. Cette démarche est également vertueuse. Voilà pourquoi, en concertation avec ces établissements, une prise de conscience a eu lieu. La mise en place de ce système n'est pas si simple. Au-delà du constat, nous devons trouver de meilleures idées.

Mme ROME – Nous avons visité les Deux-Sèvres pour observer la mise en place d'une idée, avec la Chambre d'agriculture. Nous étudions son adaptabilité à la Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Vous organiserez un groupe et inviterez la minorité.

Mme ROME – Nous sommes repartis sur le même principe pour 2018, mais nous espérons trouver une meilleure solution pour l'année prochaine.

Mme VALLEE – Plus transversalement, le rapport fait état d'une politique qui concerne l'ensemble de l'action du Département en matière d'attractivité et je ne vois rien de nouveau par rapport à 2017. Vous nous les annoncez seulement pour cette année. Je parle entre autres de la marque "Origine Corrèze", des ambassadeurs, de la promotion du territoire. Je note également que le grand oublié de ce rapport est le tourisme, bien que le rapport suivant y soit consacré. Vous ne dites rien sur l'action de l'ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristiques), qui représentait pourtant l'essentiel dans les rapports précédents sur l'attractivité. J'aimerais enfin savoir que devient la Commission sur l'attractivité, qui ne s'est pas réunie depuis plus d'un an. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Une fois n'est pas coutume, je n'ai pas la même lecture. Sur l'attractivité, nous n'avons pas « rien fait ». Sans vouloir vous renvoyer à vos contradictions et paradoxes, vous m'avez expliqué l'année dernière que je n'étais pas assez attentif en matière de concertation sur l'attractivité, que ma méthode n'était pas bonne. J'ai bien compris, mais en l'absence de méthode, il n'y a pas de résultats. En revanche, je vous ai écoutée et je ne parle plus d'attractivité. Désormais, nous agissons. Le choix qui a été fait il y a un an n'était pas de prioriser sur la marque Corrèze ou sur les ambassadeurs, mais sur le tourisme. Nous allons présenter le rapport fixant nos priorités sur le tourisme, et le Département missionnera son agence sur ses objectifs. Les agences ne sont pas là pour s'autoalimenter et agir comme elles le souhaitent, mais pour répondre aux missions de ceux qui leur donnent les moyens d'agir. Il s'agit d'un changement de paradigme. Pour cette raison, à la place de ce que nous appelions jusque-là « attractivité », nous proposons un rapport dédié au tourisme dans lequel le Département pilotera la démarche. Je proposerai une convention qui est en cours d'écriture avec l'ADRT pour qu'ils mettent les moyens en face de la politique que nous souhaitons développer sur le tourisme 4.0, qui constitue notre priorité. Sans vouloir dévoiler le rapport à venir, il est tout à fait question d'attractivité tant en matière de réservations que sur d'autres sujets. Nous avons donc agi sur le sujet de l'attractivité. En outre, nous travaillons dans l'événementiel sur Bordeaux Fête le Vin et sur le mois de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, dont nous sommes administrateurs et dont la préparation est en cours. Nous vous tiendrons informés à ce sujet.

Ensuite, nous n'avons pas réuni la Commission dans le même format, car nous avons été confrontés entre-temps à un événement important : les contrats de transition écologique. Dans le cadre de ces contrats, nous avons adopté une organisation en mode Grenelle, c'est-à-dire que nous invitons les syndicats et tous les acteurs. Nous n'avons pas attendu le CTE (Comité Technique d'Établissement) pour lancer des réunions, avec la thématique de l'attractivité qui nous a permis de réaliser le plan d'actions et le plan de charge. Ces réunions sont désormais prolongées dans le cadre du contrat territorial de transition écologique. Le premier colloque va permettre de définir un fil rouge, plutôt que de parler de l'attractivité qui est un outil. L'attractivité de la Corrèze sera donc portée au travers de ce dispositif. Nous sommes donc tout à fait inscrits dans cette démarche. Je vous remercie de poser la question, car cela rend beaucoup plus lisible la transition. Nous sommes bien dans la même démarche, mais avec des dénominations qui ne tournent plus autour de l'attractivité. Nous n'avons pas abandonné le fil, mais nous sommes dans la construction concrète, dès cet été, sur la partie tourisme.

Il s'agit d'une petite révolution, car lorsque nous questionnons l'ADRT sur les moyens humains qui seront investis pour porter la politique, la démarche est différente de celle qui consiste à faire des propositions à l'ADRT. J'en suis conscient. On empile des dispositifs, mais une réflexion en interne doit être menée à l'ADRT, car il existe des priorités. Certains moyens doivent être priorisés sur certains outils, et d'autres outils obsolètes ont besoin d'être modifiés. Ce travail est en cours à l'ADRT, c'est pourquoi le rapport, vous avez raison de le souligner, n'est pas écrit dans ce sens.

Je vous propose de voter ce rapport. Qui est favorable à ce rapport ? ... Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 204 relatif au développement et à l'attractivité des territoires 2018 -
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

La parole est à Monsieur LEYGNAC qui ne participera pas au vote.

RAPPORT N° 205

TOURISME - DOTATIONS 2018

M. LEYGNAC – Merci Monsieur le Président. Avant de présenter le rapport concernant la dotation 2018 sur le tourisme, je tiens à vous remercier pour les nombreux témoignages reçus lors du décès accidentel le 5 avril de la Caporale Mélody SIRIEIX, sapeur-pompier bénévole à Argentat-sur-Dordogne et agent de sécurité à Tulle. Je tiens à remercier particulièrement Laurent, Jean-Jacques et Bernard pour leur présence aux obsèques.

La transformation digitale de l'économie touristique est une réalité. Quelques chiffres clés le démontrent : en 2017, 80 % des Français partis en vacances ont consulté Internet pour préparer leur séjour. 50 % d'entre eux ont acheté tout ou partie de leur séjour sur le Web, 90 % des Français restent connectés sur un appareil mobile pendant leurs vacances. Cette digitalisation a formalisé l'émergence de nouveaux acteurs tels que Airbnb, Booking ou TripAdvisor. Le succès rencontré par les services développés par ces géants du Web s'explique en partie par l'importance donnée à la relation clients. Ces entreprises bousculent fortement le modèle des acteurs traditionnels. Il est indispensable qu'acteurs privés et institutionnels redéfinissent en profondeur leurs stratégies et communication en intégrant une dimension digitale à leur offre. Toutefois, cette digitalisation doit nécessairement s'appuyer sur un positionnement marketing mettant davantage en avant une expérience à vivre qu'un endroit pour visiter, dormir ou se restaurer. Dans la course aux vacances mémorables, les acteurs du tourisme et les destinations doivent être en mesure de séduire la clientèle par des attraits digitaux sans cesse renouvelés. Ici intervient la notion de tourisme 4.0 : un tourisme intelligent qui se met à la place de celui à qui il profite, qui permet de proposer une expérience touristique augmentée grâce aux nouvelles technologies et qui s'appuie sur les réseaux sociaux et les avis clients. La Corrèze doit investir ces sujets. Pour 2018, je vous propose d'affecter une enveloppe globale de 1 449 400 € à notre politique du tourisme. Parmi les investissements, une enveloppe de 70 000 € sera consacrée au projet 4.0 qui vise à numériser la Corrèze en 3D, à proposer ainsi une lecture complètement revisitée de notre offre de services, notamment en matière de sports de pleine nature. Cette solution sera déployée dès cet été sur plusieurs points du territoire, dans des points d'accueil d'offices de tourisme et dans des lieux d'hébergements touristiques. Une enveloppe de 249 400 € permettra d'honorer le paiement des subventions déjà engagées et une enveloppe de 30 000 € sera affectée à de nouveaux projets, parmi lesquels les aménagements de mise à l'eau pour le tourisme pêche. Une enveloppe de 1,1 M€ sera mobilisée en fonctionnement, notamment pour la convention d'objectifs avec notre Agence de Développement et de Réservation Touristiques, Corrèze tourisme, sur deux axes de travail principaux : la création de contenus digitaux 4.0 et l'accompagnement à la performance des prestataires touristiques. Une autre partie de cette enveloppe sera affectée à des partenaires qui participent à la structuration touristique de la Corrèze. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Madame RELIAT.

Mme RELIAT – Monsieur le Président, le développement du tourisme et sa transformation numérique sont indispensables. En effet, il est bon que la Corrèze s'inscrive dans cette ère nouvelle. Cependant, dans le budget de fonctionnement prévu à hauteur de 1,1 M€, je vois des enveloppes pour l'ADRT, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, et pour Corrèze tourisme, mais aucune pour les Offices de tourisme. Comment ceux-ci vont-ils fonctionner sans moyens dédiés, puisque les 70 000 € de leur fonctionnement qui avaient été inscrits l'an dernier sont passés cette année en investissement numérique ? Vous insistez beaucoup dans le rapport précédent sur l'attractivité des territoires, mais comment être complètement attractifs avec les touristes sans moyens humains pour les recevoir et les guider ?

M. LE PRESIDENT – Vous avez parfaitement compris, nous avons annoncé l'année dernière que le budget était diminué par deux pour les offices, et qu'il serait supprimé en fonctionnement sur l'année 2018. Ce n'est une surprise ni pour vous ni pour l'ensemble des offices, auxquels nous avons donné deux ans pour entrer dans une transition.

Nous inscrivons ce montant en investissement afin d'entrer dans le 4.0. Aujourd'hui, il est important que les offices de tourisme arrêtent le face-à-face et mettent en place des outils numériques à destination des touristes, qui permettent aujourd'hui de mener la même action en touchant un public élargi. Pour prendre l'exemple d'un territoire que je connais bien, dans la vallée de la Dordogne, qui regroupe Rocamadour en passant par Collonges et qui remonte jusqu'à Aurillac, soit un territoire de 150 communes, cet été, seuls deux offices de tourisme seront ouverts à Collonges et Rocamadour. Ces deux offices dépassent le million de visiteurs et permettent véritablement une efficacité.

Pour les autres, je comprends que le maire soit attaché à l'existence d'un office de tourisme, mais les personnels y réaliseront du back-office en même temps qu'ils accueillent les touristes. Ils participeront à la révolution 4.0 que nous allons tester cet été sur l'ensemble de la Corrèze. Nous allons pouvoir avancer, envoyer des produits packagés pour susciter l'achat d'impulsion. Par exemple, le Département se dote d'un outil prédictif qui permet d'aller chercher le comportement des gens sur Internet, de savoir comment sont composées les familles, ce qui permettra de proposer des suggestions de visites de sites touristiques en fonction de la météo et de vendre en impulsion. Il s'agit d'une révolution colossale. Les touristes ne se déplacent plus à l'office, c'est l'office qui vient à eux. Nous nous sommes inspirés des territoires canadiens qui expérimentent cette méthode depuis une dizaine d'années avec succès. Je suis persuadé que nous amènerons du chiffre d'affaires. Il s'agit d'une vision différente de l'office de tourisme : il n'est plus là pour distribuer des flyers, mais pour amener du chiffre d'affaires aux professionnels en suggérant des contenus. Aujourd'hui, certains touristes s'installent et restent assez sédentaires. Notre idée est de leur suggérer des activités afin qu'ils investissent et apportent de la valeur ajoutée sur le territoire. Voici la mission de Corrèze Tourisme, pilotée par la Direction de la Transformation Numérique avec des outils mis à sa disposition. Ce n'est pas le Département, mais l'ADRT qui fera fonctionner cet outil.

Certains Présidents d'offices sont réticents à cette démarche et n'ont pas envoyé leurs personnels en formation. Ceux qui voudront jouer le jeu sur le territoire seront formés à tous ces outils. La mission de l'ADRT consistera également à développer cette démarche en termes de formation et d'évolution des agents avec l'outil. Le Département se trouve véritablement dans un rôle d'équilibrage territorial, comme je l'ai déjà dit dans d'autres séances. Cependant, les seules qui ont ouvert le sujet à ce jour sont les équipes de la vallée de la Dordogne. Il s'agit d'une ouverture, car ce que nous faisons ira plus loin que ce qui est proposé aujourd'hui. Même l'Office de Tourisme de Brive ne s'est pas engagé dans cette démarche. Si nous laissons faire, le tourisme de l'ensemble du reste de la Corrèze est terminé. Ils ont trois coups d'avance, et nous nous efforçons d'accompagner tout le monde. Si certains veulent mener une petite guerre en se plaignant qu'ils manquent de moyens, nous l'assumerons. En revanche, tous ceux qui ne souhaitent pas pleurnicher pourront travailler très directement avec l'ADRT. Nous aurons ainsi la garantie que la situation évoluera sur le terrain. L'ADRT a déjà tenu quatre ou cinq réunions sur ce sujet et certains continuent de se plaindre. Ils verront bien comment cela va se passer. Cet été, nous allons tester la démarche et l'ADRT doit nous préciser quel sera le format du dispositif afin que nous en fassions un démonstrateur et pour que tous ceux qui se plaignent puissent constater les résultats sur les différents territoires. L'ADRT nous a proposé cette stratégie et nous sommes prêts. Un retour sera effectué dès septembre afin d'adapter le fonctionnement pour le plus grand nombre.

(...Intervention hors micro inaudible...)

M. LE PRÉSIDENT – Bien entendu, je n'ai pas dit que nous allons supprimer les offices de tourisme. Nombre de départements ne financent plus les offices de tourisme depuis longtemps, comme c'est le cas pour les centres de loisirs ou les crèches. Le gros problème des offices de tourisme aujourd'hui est qu'ils ne reçoivent plus de recettes des professionnels, car ceux-ci n'y trouvent pas forcément leur compte. Pour être très précis, notre idée sur le 4.0 n'est surtout pas de repartir sur des pourcentages de commissions sur lesquels se financerait le Département. Il s'agit de proposer de petits forfaits, car tout ce qui est gratuit pour les professionnels n'a pas d'intérêt. Nous mettrons en place seulement une cotisation.

J'ai une question à vous poser : lorsque vous réservez un hôtel sur Booking ou sur Expedia, vous arrive-t-il de revenir voir le site de l'hôtel que Booking vous a proposé, ou bien commandez-vous directement sur Booking ? Cet exemple fonctionne à chaque fois dans toutes les Assemblées. Quelques-uns sont confiants dans l'outil Internet, c'est rationnel, et il y a les autres. Aujourd'hui, ce test permet de vous expliquer notre positionnement. Plus de 70 % des clients vont

visiter directement le site de l'hôtel après être passés par une centrale de réservation. Or, 70 % des hébergements de la Corrèze ne possèdent pas de système de réservation en ligne. Leurs clients reviennent donc sur Booking et achètent sur ce site. Ainsi, 65 % à minima du chiffre d'affaires des entreprises de tourisme de la Corrèze sont réalisés par Booking et assimilés. Lorsque l'on transmet une entreprise, les banques ne prennent pas en compte cette part. Nous voulons donc mettre un pied dans le dispositif, sans mettre en place un Booking corrézien, mais pour donner une petite contribution afin de permettre à des hébergeurs, à l'Office de tourisme, à des structures qui proposent des activités, de bénéficier d'une centrale de réservation. Ainsi, s'ils adhèrent, un module leur permettra de générer leur site Internet. Aujourd'hui, nous nous efforçons de conforter nos hébergeurs. Un dernier module permettra de packager des produits en fonction de la sensibilité de chacun afin de susciter des achats d'impulsion et de générer du chiffre d'affaires. La parole est à Madame TAMIMI.

Mme TAMIMI – Merci Monsieur le Président. Votre projet est très ambitieux une fois de plus : faire la publicité de la Corrèze via Internet. Comment allez-vous réaliser cette publicité, avec les hébergeurs ? Nous sommes d'accord. Avez-vous une statistique des retombées économiques dont peut bénéficier la Corrèze aujourd'hui, au détriment de certains salariés ? Car nous allons perdre des emplois aujourd'hui avec la dotation sur le fonctionnement. Voici la question. Les emplois vont-ils être perdus ?

M. LE PRÉSIDENT – 70 000 €, soit deux ou trois ETP (Emploi à Temps Plein), à l'échelle de tous les offices de tourisme de la Corrèze, et d'une économie touristique de la Corrèze qui est de 200 M€. On peut faire ces parallèles, je le conçois, et je conçois plutôt, au-delà des chiffres, votre interpellation légitime sur la capacité à maintenir des personnels dans les offices de tourisme. Toutefois, il s'agit également du problème des offices de tourisme. Sommes-nous là pour biberonner toutes les structures ? Depuis deux ans, nous les invitons à évoluer et nous devons toujours biberonner, sans quoi les structures n'évoluent pas. Je ne sais pas comment l'expliquer, mais à l'échelle du numérique, deux ans représentent une période énorme. Je n'oppose pas l'humain avec le numérique, je dis que dans la transformation numérique, dans les achats qui sont effectués, face aux deux ou trois ETP que représente le changement de budget, si demain un hôtel multiplie par deux son chiffre d'affaires, ou l'augmente de 20 %, l'emploi induit sera fort. Cet effet sera moins visible que trois offices qui auront perdu un poste, mais nous devons miser sur un résultat global. Vous avez toutefois raison, et j'entends votre interpellation sur la problématique des offices qui doivent assumer cette politique. Si les offices n'entretiennent plus de liens forts avec des professionnels, nous devons nous poser des questions. Nous devons être capables de remettre en cause certains schémas.

Après les propos de Monsieur COMBES sur la gestion politique de tout, nous sommes au creux du système, c'est-à-dire que nous devons évoluer avec notre temps. Quelques départements auront un pas d'avance sur ces sujets. En Corrèze, seule la vallée de la Dordogne va tirer son épingle du jeu. Les Conseillers Départementaux que nous sommes doivent encourager les territoires forts, mais ils doivent accompagner tous les autres. Cependant, je ne dis pas que l'action des offices de tourisme est inutile et nous ne remettons pas en cause leur intégrité.

M. LEYGNAC – Le personnel des offices passe en back-office. Il existe bien sûr un problème de formation et d'adaptabilité du personnel aux nouvelles technologies, mais un énorme travail est à faire en back-office pour remonter les données et parvenir à passer au 4.0.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Madame VALLEE.

Mme VALLEE – Dans ce rapport, vous faites état des très bons résultats de Corrèze Tourisme. Vous indiquez des objectifs toujours en hausse, comme vous venez de le rappeler notamment avec le pilotage des outils 4.0. Nous constatons et dénonçons l'élagage des crédits de fonctionnement sur cette politique. Je rappelle que la baisse est de 192 000 € à l'ADRT et Corrèze Tourisme. Cette baisse ne correspond pas simplement au non-financement des offices de tourisme. Nous ne votons pas contre la politique, mais contre cette baisse.

M. LE PRÉSIDENT – C'est votre choix. Il y a un poste en moins, effectivement, et les offices de tourisme.

Mme VALLEE – Je ne parle pas des offices de tourisme, mais du fonctionnement.

M. LE PRESIDENT – Concernant l'ADRT, nous n'avons rien à cacher : un poste est retiré sur les effectifs, car nous devons entrer dans cette transformation, et l'ensemble des services doit y contribuer. Un départ en retraite ne sera pas remplacé. Nous avons demandé à l'ADRT ce qu'elle souhaitait faire dans ce cadre budgétaire. Le choix le plus simple consistait à ne pas reconduire le poste, mais je n'ai pas dit à l'ADRT quel était son budget. Je ne vote pas le budget de l'ADRT, soyons très clairs sur le sujet. Si l'ADRT demain me dit : « nous souhaitons embaucher et nous allons supprimer d'autres actions », d'accord : c'est aussi pour cette raison que nous entrons dans une phase de contractualisation. Le rôle d'une agence est aussi de répondre à un certain nombre de missions.

Ensuite, effectivement, un poste est retiré, comme il y a eu 54 suppressions sur toute la période, dont 25 liées à la loi NOTRe et 12 postes gelés en attendant la réforme des routes, car nous embaucherons en fonction des profits nécessaires. Il reste donc 17 suppressions sèches au Département sur la période, et celle-là fera peut-être partie d'une 18^{ème}, mais vous en avez supprimé 31 sur la période. Dans la correspondance, 78 départs en retraite ont eu lieu. Si vous voulez de la transparence, nous l'assumons directement. Oui, sur ce budget figure la suppression d'un poste et le transfert du fonctionnement à l'investissement de 70 000 € pour les offices. Si notre divergence est là, nous ne nous en cachons pas. La parole est à Monsieur COMBES.

M. COMBES – Dans la mesure où vous rhabillez les choses, cela ajoute au raisonnement, mais le problème est que nous ne pouvons pas voter dans ce cadre 192 000 € de moins à Corrèze Tourisme, car nous savons que la situation est compliquée. Vous dites qu'ils gèrent leur budget, mais vous faites le choix de le diminuer. 30 000 € de baisse pour les offices de tourisme représentent également une somme importante, car nous sommes dans une phase de transformation et d'évolution. Nous en sommes conscients, mais je pense qu'il serait préférable d'accompagner et de contractualiser des baisses éventuelles en les liant à l'amélioration des services numériques. Il existe encore des touristes d'un style classique en Corrèze et tout le monde n'a pas basculé dans le 4.0. A chaque fois que nous discutons une décision, nous avons besoin de la poser sur des principes. Les principes sont une chose et votre raisonnement en est une autre.

Lorsque nous parlons des gravières, il est également question de tourisme. Vous parlez des frais qui seront nécessaires à la remise en état de ce site. Or, dans la loi, lors de la cession d'un site de ce type, vous savez qu'il revient au vendeur de remettre en état le site, et pas à l'acheteur. Il existe un problème de vision sur ce projet. Nous voulons ce projet, mais pourquoi existe-t-il une telle différence entre le prix des domaines et le prix d'achat, qui ne se justifie pas, a fortiori quand vous annoncez que des frais supplémentaires seront nécessaires pour remettre en état le site ? Il s'agit d'argent public, vous en êtes conscient.

Sur l'office de tourisme comme sur les gravières, nous avons des divergences de vues, car si nous affinons le projet, nous pouvons bien sûr adhérer à la manière dont vous expliquez les choses. Nous y adhérons sur le numérique et sur cette évolution, mais je crois qu'en Corrèze, nous en sommes encore un peu aux bœufs, à la charrette, au tracteur et à l'ordinateur. Pour ces raisons, nous resterons sur une position d'opposition. Si certains élus souhaitent rester dans l'abstention, cette liberté de vote nous est donnée.

M. LE PRESIDENT – Il n'y a pas de problème sur le sujet. Je rappelle simplement que le budget de l'ensemble des offices de tourisme représente 4 M€. Nous retirons 70 000 € comme nous l'avons expliqué, après avoir prévenu depuis trois ans qu'il faudrait s'en passer. Je veux bien, après deux ans, que l'on redonne à nouveau deux ans pour contractualiser, mais nous ne voulons pas attendre indéfiniment. Vous avez raison de dire qu'il faut remettre les choses dans leur globalité, mais sur un budget global de 4 M€ pour les offices de toute la Corrèze, 140 000 € sur trois ans, ce n'est pas non plus un crime de lèse-majesté, d'autant plus que nous réinscrivons 70 000 € en investissement. Il s'agit donc de la même somme qu'ils n'auront pas à investir sur leurs nouveaux outils. Sur ce point, nous les finançons à 100 %. Nous ne leur demandons pas des frais supplémentaires, nous les rapportons à 100 % sur le budget d'investissement.

Pour revenir sur les gravières, je veux dire par là que la remise en état a été assurée au fur à mesure et que le rapport de l'Etat nous indique que si nous ne sommes pas attentifs, les ponts risquent d'être déchaussés. Je faisais donc le parallèle en disant que l'achat a eu lieu et qu'ils ont fait leur part du travail, mais s'ils s'en vont maintenant, les

exigences lorsqu'ils ont effectué les calculs, à l'époque, n'étaient pas au même niveau. Cela justifie que la puissance publique soit propriétaire de ce site afin de limiter les coûts et les conséquences. La parole est à Madame VALLEE.

Mme VALLEE – Nous ne nous sommes pas bien compris. Je parlais de la baisse des crédits de fonctionnement à Corrèze Tourisme, pas de la baisse aux offices de tourisme. Vous dites que seul un poste est supprimé, mais 120 000 € me paraît un peu beaucoup.

M. LE PRESIDENT – Il n'y a pas de génération spontanée. Le fonctionnement de Corrèze Tourisme permet de prendre à Corrèze Tourisme 70 000 € pour le redonner aux offices, car ce n'est pas le Département qui les finance. Nous voulons les faire exister. Nous pourrions très bien dire que le Département verse l'aide directement. Pour ces raisons, à partir de maintenant, pour éviter ce type d'ambiguïté, je rappelle qu'il y a l'aspect des postes, l'aspect budgétaire, qui correspondent à 78 000 €. Quelques subventions ont été négociées avec des hébergeurs de type Gîtes de France, sur lequel nous étions très largement généreux, et nous avons été très bien accueillis à l'Assemblée Générale. Néanmoins, j'ai bien entendu tout ce que les autres départements ont dit. Ils étaient même surpris qu'ils obtiennent des aides. L'aspect des offices de tourisme et les postes sont bien les deux points emblématiques de cette politique.

M. LEYGNAC – Derrière figure une obligation de résultat et un bilan sera effectué qui permettra d'aller plus loin sur ce sujet, puisque nous allons travailler avec des prestataires types de façon à montrer que nous pouvons les faire progresser sur leurs chiffres.

M. LE PRESIDENT – Aller plus loin signifie que cela coûtera plus cher au Département. Il ne s'agit pas d'aller plus loin dans la baisse des crédits au global. A partir du moment où nous recommençons à apporter des outils aux offices financés à 100 %, cela représente davantage de moyens qui devront être mobilisés pour les années suivantes. S'il n'y a plus d'interrogations, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ce rapport ? ... Monsieur LEYGNAC et Madame BOUCHETEIL ne prennent pas part au vote. Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 205 relatif au tourisme - Dotations 2018 -
est adopté par 25 voix pour et 11 voix contre.*

Nous allons déjeuner. Merci à tous.

*
* * *

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, nous pouvons débiter la séance.

Je laisse la parole à Hélène ROME.

RAPPORT N° 206

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES –
PROGRAMMATION 2018

Mme ROME – Le programme Corrèze 100 % Fibre 2021, qui était encore en phase projet voilà un an, est entré cette année dans sa phase opérationnelle. Les marchés ont été attribués en janvier dernier. Les travaux débiteront officiellement sur les trois lots corréziens comprenant, individuellement, environ 30 000 prises. Ils s'échelonnent jusqu'en mars 2021 et seront effectués sous le contrôle strict du Département.

La première partie de l'année 2018 sera consacrée à la phase de conception. Puis, la phase de réalisation débutera par l'implantation sur le terrain des infrastructures urbaines et le tirage des premiers linéaires de fibre.

Le lancement de ce programme se traduit cette année par un engagement financier global de 25 M€, incluant les 20 M€ exceptionnels évoqués ce matin, qui permettront de financer 75 % de l'investissement dès cette année.

En ce lieu, je voudrais, à mon tour, remercier sincèrement Eric LARUE pour son investissement plein et entier dans notre programme.

S'agissant de la téléphonie mobile, les deux programmes nationaux se poursuivent. Ils seront achevés cette année. Quant aux zones blanches centres-bourgs, trois pylônes seront mis en service avant l'été à Branceilles, à Espagnac et à Millevaches. Concernant le pylône de Bellechassagne, les études ont repris après l'annulation, par le tribunal administratif de Limoges, des recours déposés. A Veix, SFR s'est entendu avec l'Etat, propriétaire du pylône existant. Les travaux seront engagés dans les prochaines semaines. Quant aux 1 300 sites stratégiques, les travaux débiteront sur les cinq sites suivants : le plan d'eau de Meilhards, les tours de Merle, le château de Sédières, le domaine du Pont-Aubert et le pont de Lamirande à Soursac. Une enveloppe de 450 000 € permettra de terminer ces deux programmes.

S'agissant des usages numériques, nous poursuivons le travail engagé en vue de l'élaboration de notre stratégie numérique. Les usagers étant au cœur de cette stratégie, des enquêtes ont été menées auprès des agents de la collectivité, mais également auprès des particuliers, des entreprises, des associations, des agriculteurs, des collectivités et des professionnels du tourisme afin de répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes. 1 450 personnes ayant participé à cette enquête, nous avons pu acquérir une connaissance fine des usages actuels et des préoccupations des Corrèziens.

Nous souhaitons maintenant travailler en interne, en mode coopératif et en transversalité. La transformation numérique est une démarche collective, à laquelle l'ensemble des métiers et des collaborateurs doit adhérer. A cet effet, une quinzaine d'agents, travaillant au cœur des directions, seront amenés à devenir des personnes-ressources, des relais chargés de convaincre leur entourage de l'opportunité du numérique.

En parallèle, nous co-construirons un programme d'actions avec un maximum d'acteurs internes et externes à la collectivité lors d'ateliers. Ce programme d'actions constituera la traduction de la stratégie de développement des usages et des services numériques du Département que nous proposerons lors de notre prochaine Assemblée.

Merci, Monsieur le Président.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, vous avez indiqué avoir effectué dans ce rapport un simple rappel du projet 100 % Fibre du territoire. Je me suis étonnée de cette évocation succincte à la lecture de celui-ci, le Département ayant tout de même décidé d'emprunter 20 M€ pour conduire ce projet.

Mme ROME – Non, il ne s'agit pas d'un emprunt.

Mme VALLEE – Ce rapport n'inclut, pour seules informations, que les lauréats attributaires des trois lots en Corrèze et le rappel de votre ferme intention de réussir. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'avancement des travaux des entreprises et sur les études prévues à date ? La numérisation du cadastre de certaines communes, annoncée dans le rapport n° 209, est-elle liée à ce projet ? Je suis également surprise que les opérateurs susceptibles de se positionner sur le réseau de la SPL ne soient pas mentionnés dans le rapport. Pouvez-vous nous faire un retour sur la réunion du 23 mars dernier à laquelle vous avez participé ? Il me semble en outre que la question de la précommercialisation, que vous avez abordée ce matin, n'est pas réglée, comme vous le souhaitez, au sein de la SPL. Pouvez-vous apporter des précisions à ce propos ? Nous savons tous que la réussite de ce projet repose exclusivement sur la souscription à des abonnements Fibre auprès des opérateurs par les particuliers. Ceux-ci s'abonneront uniquement si les offres Fibre s'avèrent moins coûteuses que leur accès à Internet actuel. Ne craignez-vous pas que l'arrivée de la 5G, la généralisation de la 4G et des offres Fixe très alléchantes, avec un service convenable pour un usage familial, ne constituent un obstacle aux abonnements à la Fibre ? Vous peinerez à convaincre les Corrèziens si les opérateurs ne jouent pas le jeu. Dans l'attente de partenariats clairs et de garanties supplémentaires sur ce sujet, nous nous abstenons.

Merci.

M. LE PRESIDENT – C'est très bien. Il est toujours très intéressant de s'abstenir ou de ne pas voter tous les sujets de fond.

Nous avons choisi de ne pas détailler le projet 100 % Fibre dans le rapport, celui-ci étant désormais connu de l'Assemblée. En outre, il se déroule sans difficultés particulières. De ce fait, nous l'avons évoqué brièvement. Le projet comporte des phases, consacrées à l'élaboration de plans de financement, à la négociation des marchés et au financement par le Département, phase dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Nous décidons simplement de financer ce projet à hauteur de 20 M€.

Vous posez légitimement des questions sur la concurrence avec la 3G et la 5G que nous nous sommes également posées et auxquelles nous avons répondu. Nous avons décidé, de ce fait, le déploiement rapide de la Fibre. Il importe en effet de proposer une offre Fibre avant l'arrivée de la 4G et de la 5G. La 5G, le très haut débit numérique, est le véritable concurrent de la Fibre, non la 3G. En outre, il nous est apparu plus pertinent de déployer la Fibre immédiatement plutôt que d'opérer une montée en débit progressive et onéreuse à l'instar des territoires voisins. De plus, le fixe et le mobile ne s'excluent pas mutuellement. Le fixe demeurera toujours indispensable à la population. En ville, en dépit de la présence de la 4G, 60 % des foyers sont raccordés à la fibre au bout de 10 ans. Par ailleurs, le fixe et le mobile sont de plus en plus fréquemment vendus conjointement. Enfin, les opérateurs proposent de plus en plus à la population des abonnements Internet incluant des offres sportives après avoir, par exemple, racheté les droits de retransmission télévisée du football.

Les quatre opérateurs principaux comme les opérateurs alternatifs viendront en Corrèze. Le réseau Fibre étant public et totalement ouvert, tous les opérateurs ont le droit de venir sur celui-ci. D'autres départements tels que le Lot ont opté pour des délégations de service public, attribuant la construction du réseau à Orange. Nous aurons accès à des offres Fibre moins chères que l'offre ADSL actuelle. Un opérateur (Bouygues) a d'ores et déjà signé un contrat de concession de service avec Nouvelle-Aquitaine THD (Très Haut Débit), Orange procédera pareillement après la clôture des appels d'offres.

En optant pour le préraccordement des logements, nous décidons de la date de commercialisation de la Fibre. En effet, une fois le préraccordement effectué, le réseau ne peut légalement être utilisé pendant trois mois. Durant cette période, tous les opérateurs ont le droit de proposer leurs offres Fibre aux habitants.

Le réseau sera ouvert à la commercialisation le 23 juillet 2019 pour la première tranche, le 31 décembre 2019 pour la seconde et le 31 décembre 2020 pour la troisième.

Nous souhaitons effectuer le raccordement final, c'est-à-dire tirer les derniers mètres de fibre jusqu'aux logements, durant cette période de trois mois. Celui-ci sera à la charge de la collectivité, non du client.

Certains opérateurs factureront peut-être, en fonction de leur stratégie commerciale, des frais de mise en service de la Fibre aux personnes ayant des abonnements sans engagement. L'offre signée par le premier opérateur ne comporte pas de frais de mise en service.

Certains particuliers souhaitent souscrire à une offre combinée fixe – mobile auprès d'un second opérateur. Ils attendent par conséquent l'arrivée de celui-ci. De ce fait, le premier opérateur, Bouygues, est très agressif sur le marché. Il développe fortement la 4G parallèlement à la Fibre afin de proposer une offre combinée fixe – mobile. Il espère ainsi attirer les clients du second opérateur. Tel est l'effet induit par l'arrivée de la Fibre en Corrèze. Si la stratégie des opérateurs est susceptible d'évoluer, il n'existe pas de concurrence entre le fixe et le mobile. Le fixe et le mobile sont même complémentaires. En effet, lorsque la réception mobile 3G est mauvaise au domicile, il est possible d'améliorer la couverture mobile grâce à la Femtocell, connectée à une Box. 6 ou 7 personnes peuvent alors passer leurs appels en simultané.

J'ignore quel sera le prix d'une offre Fibre pour les professionnels.

Quant à l'avancement des travaux, nous déposerons 30 000 prises en APS durant la semaine 17, puis 30 000 autres deux semaines plus tard. Ces prises passeront ensuite en APD. Les travaux devront alors être achevés dans un délai de 12 mois. A date, le calendrier est donc respecté.

Le cadastre numérisé n'est en rien lié à ce rapport. Le Département de la Corrèze finance des séries de numérisations, qui sont vues avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). L'année dernière, la numérisation de la Diège a été effectuée. Une autre série est effectuée cette année. La digitalisation du cadastre lambertisé et vectorisé est en cours d'achèvement.

Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Hélène ROME ne prend pas part au vote. Merci. Qui s'abstient ? ... Je vous remercie. Pas d'avis contraire.

*Le rapport n° 206 relatif à l'Aménagement Numérique du Territoire :
infrastructures, usages et services numériques -
Programmation 2018
est adopté par 25 voix pour et 12 abstentions.*

Le rapport n° 207, relatif à la politique de l'habitat, est présenté par Florence DUCLOS.

RAPPORT N° 207

POLITIQUE DE L'HABITAT – DOTATIONS 2018

Mme DUCLOS – Monsieur le Président, depuis 2015 nous avons la volonté d'agir pour améliorer l'habitat des Corrèziens et soutenir l'économie locale. L'ensemble des actions menées en faveur de l'habitat a visiblement répondu aux attentes de nombreux particuliers. En effet, plus de 1 440 demandes ont été reçues et 764 projets sont passés en Commission Permanente en 2017. Par conséquent, l'ensemble de nos interventions en faveur de l'habitat sera reconduit en 2018. Les modifications, issues de l'évaluation réalisée en 2017, seront apportées. Le dispositif a notamment été ajusté plus finement à travers l'évolution de l'accession à la propriété dans le parc privé, approuvée en novembre dernier, et l'aide à l'amélioration énergétique pour maintenir les Corrèziens les plus modestes dans des logements de qualité et réduire les charges locatives.

En parallèle, le Département, garant de la cohésion sociale, porte avec l'Etat le plan d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées, qui a pour objet de favoriser l'accès au logement des Corrèziens les plus fragiles. Ce plan intègre notamment deux fonds d'aide, le fonds de solidarité logement et le fonds commun logement, lesquels seront dotés respectivement de 421 000 € et de 60 000 € en 2018.

Par ailleurs, nous poursuivrons notre soutien à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, qui bénéficie, depuis l'an dernier, de la mise à disposition de locaux départementaux.

Conformément à nos orientations prises en faveur des jeunes, nous confirmerons notre partenariat avec les trois foyers de jeunes travailleurs Service Habitat Jeunes, que nous accompagnerons à hauteur de 177 600 €.

Au total, 2 M€ seront alloués à l'investissement et 771 000 € au fonctionnement.

Dans sa logique de solidarité territoriale et d'efficacité du service rendu à l'utilisateur, le Département a mis en place une cellule spécifique, chargée de l'urbanisme, afin de mutualiser ses moyens opérationnels et fonctionnels pour tout le département. Cette cellule a traité 340 dossiers depuis juin 2017. Elle verra ses missions d'assistance et de conseil poursuivies et renforcées en 2018.

Merci.

M. CHASSAGNARD – En regardant le bilan, je relève une faible tension du marché sur notre département, une importante vacance des logements dans les centres-bourgs, les zones urbaines et rurales, ainsi que des besoins de rénovation et d'adaptation des logements. Je constate par ailleurs, dans le tableau figurant en page 3, que seules 4 demandes d'aide déposées par les propriétaires bailleurs sur 18 ont été retenues. Or, l'amélioration énergétique et l'aide aux propriétaires bailleurs apparaissent indispensables quand on travaille à l'échelle de nos bourgs, des villes voire des centres-bourgs. Je l'ai constaté, lorsque j'étais président de Corrèze Habitat. Des personnes quittaient leur logement appartenant à un bailleur social, public ou privé, pour un logement dans le parc privé. Ils s'endettaient durant l'hiver en raison de l'absence d'isolation. Ils requerraient ensuite les aides du Département ou se tournaient de nouveau vers les bailleurs sociaux.

Il importe de travailler afin de requalifier nos centres-bourgs et de redynamiser nos bourgs. Il convient également d'inciter les bailleurs privés, lorsqu'on les aide, à améliorer l'isolation des logements. Nous mettons en effet des personnes en difficulté puisqu'elles choisissent dans le parc privé un logement, dont le loyer est moins cher. Elles aggravent ensuite leur endettement pour payer le chauffage puis reprennent un logement dans le parc public.

M. LE PRESIDENT – Nous partageons totalement cette analyse. Elle fait d'ailleurs partie des fiches actions dans le cadre de la transition énergétique. On ne raisonne effectivement pas suffisamment en fonction de l'addition loyer – charges. Un loyer a priori peu onéreux peut dissimuler un coût global du logement très élevé.

M. CHASSAGNARD – Il convient d'éviter que les propriétaires et les bailleurs privés n'obtiennent des aides afin de redécorer leur appartement sans que le locataire n'en tire d'avantages. Il importe donc de ne pas tromper le locataire, qui se trouve souvent en difficulté.

M. LE PRESIDENT – Qui approuve ce rapport ? ... Pas d'abstention, pas d'avis contraire.

*Le rapport n° 207 relatif à la politique de l'Habitat - Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

La politique départementale de l'environnement est présentée par Laurence DUMAS.

RAPPORT N° 208

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT – DOTATIONS 2018

Mme DUMAS – Merci, Monsieur le Président. Afin de renforcer l'attractivité durable de notre territoire, le Département a pour ambition conjointe avec les collectivités et le monde économique de relever le défi de la transition écologique en expérimentant un Contrat de Transition Ecologique en tant que territoire démonstrateur. Un vaste travail est en cours avec tous nos partenaires afin d'établir un plan d'action et de signer ce contrat avec l'Etat d'ici l'été.

S'agissant de la politique départementale de l'environnement, nous retiendrons quatre axes pour 2018 :

- la gestion de l'eau ;
- la protection des sites et des paysages ;
- l'environnement et le cadre de vie ;
- le soutien aux productions agricoles, à l'aménagement foncier et à la forêt.

La politique départementale en matière de gestion de l'eau s'inscrit dans une démarche prospective, volontariste et pragmatique. En 2017, le Département a favorisé l'engagement de six schémas directeurs d'alimentation en eau potable intercommunaux et accompagné deux EPCI dans la réalisation de leurs études de transfert de la compétence. En 2018, nous continuerons d'appuyer les collectivités dans toutes ces démarches et de fournir une assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration, via le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), qui s'est enrichi en 2017 d'une compétence complémentaire avec l'inspection caméra des canalisations et la détection des réseaux assainissement et pluvial.

Dans le domaine des milieux aquatiques, l'année 2017 a été consacrée à la réorganisation des services rivières intercommunaux. Nous continuerons à accompagner les collectivités compétentes en nous assurant de la bonne coordination des acteurs, garants d'une cohérence hydrographique en vue de la mise en place de la GEMAPI. Nous poursuivrons aussi le soutien aux agriculteurs pour améliorer l'autonomie en eau des exploitations, aux propriétaires d'étangs et à la fédération départementale de la pêche dans leurs actions en faveur des milieux aquatiques.

Nous poursuivons notre soutien aux organismes œuvrant en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels. Suite à l'implantation en Corrèze du moustique tigre et conformément à la réglementation nationale, le Département mènera cette année des actions de lutte anti-vectorielle : surveillance, suivi de son expansion, sensibilisation auprès de la société civile et démoustication, si celle-ci était requise.

Nous poursuivons également notre soutien aux collèges et aux producteurs en introduisant des produits locaux dans la restauration collective. En complément, une démarche de sensibilisation aux problématiques de l'alimentation durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire sera menée en partenariat avec deux associations.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, je vous propose un montant total de 1 565 410 € pour le budget 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Qui approuve le rapport ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

*Le rapport n° 208 relatif à la politique départementale de l'Environnement - Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

Je laisse la parole à Jean-Jacques LAUGA qui évoquera la politique départementale relative aux systèmes d'information de la collectivité (rapport n° 209).

RAPPORT N° 209

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ –
DOTATIONS 2018

M. LAUGA – Merci, Monsieur le Président. Avec le programme Corrèze 100 % Fibre en 2021, la couverture totale du Département en très haut débit permettra à tous les Corrèziens de bénéficier d'un accès rapide à de nombreux nouveaux services dans tous les domaines du quotidien. Pour 2018, nous investirons donc afin d'exploiter le potentiel du numérique, de transformer et de moderniser notre administration grâce à des projets phares tels que le projet routes 4.0 et la mise en œuvre d'une plate-forme de télégestion pour les services d'aide à domicile.

Par ailleurs, la définition d'une stratégie numérique des systèmes d'information permettra de construire la feuille de route digitale de notre collectivité.

Concernant l'investissement, nous prévoyons une enveloppe de 2 600 000 €, dont :

- 783 000 € réservés à l'évolution des infrastructures informatiques et téléphoniques des 102 sites connectés de notre collectivité, parmi lesquels 24 collèges ;
- 857 000 € réservés aux projets structurants et innovants axés sur la dématérialisation, les services aux usagers, en y intégrant les évolutions réglementaires et fonctionnelles ;
- 960 000 € afin de poursuivre le programme « 100 % des collèges corrèziens connectés » par l'équipement des classes de cinquième, de quatrième et de troisième. Ainsi, près de 8 000 tablettes seront mises à disposition de nos collégiens, sous réserve de la continuité du cofinancement par le Ministère de l'éducation nationale.

En matière de fonctionnement, une enveloppe de 1 400 000 €, en baisse de 4 % par rapport à 2017, est prévue.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport est assez classique. Qui l'approuve ? ... Je vous remercie. Pas d'avis contraire, pas d'abstention.

*Le rapport n° 209 relatif à la politique départementale relative aux systèmes d'information de la collectivité -
Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

La parole est à Jean-Jacques DELPECH.

RAPPORT N° 210

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX – DOTATIONS 2018

M. DELPECH – Merci Président. Au cours de l'année 2017, l'investissement dans nos bâtiments a permis à 88 % des entreprises locales de participer à la création de richesses et de soutenir l'emploi en Corrèze. Cet effort sera bien entendu poursuivi en 2018. Concernant les investissements, nous prévoyons une enveloppe de 3 112 000 €, ventilée ainsi :

- 1 790 000 € sont réservés aux collèges publics, avec notamment des travaux de sécurisation, de modernisation, de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique qui permettront de réduire les dépenses de fonctionnement.
- 950 000 € sont consacrés aux travaux sur les bâtiments départementaux, en particulier sur les bâtiments des centres d'entretien des routes et des maisons de la solidarité départementale.
- 360 000 € sont destinés aux sites culturels, sportifs et aux centres de vacances.

Concernant le budget de fonctionnement, nous prévoyons une enveloppe de 5 061 100 €, dont 3 519 500 € pour les bâtiments départementaux, 608 000 € pour les affaires juridiques, incluant notamment les assurances et la flotte automobile et 933 600 € pour le fonctionnement de notre collectivité. En parallèle, 1 300 000 € de recettes sont prévus pour les loyers et les charges générés par le patrimoine départemental.

Telle est la synthèse du rapport n° 210.

M. LE PRÉSIDENT – Passons au vote. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... Pas d'avis contraire.
Je vous remercie.

*Le rapport n° 210 relatif aux bâtiments et moyens généraux - Dotations 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Je cède la parole à Nelly SIMANDOUX, qui présentera le partenariat QUALYSE.

RAPPORT N° 211

PARTENARIAT QUALYSE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

Mme SIMANDOUX – Merci. Lors de notre Assemblée du 10 novembre 2017, nous avons décidé de l'adhésion du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Corrèze au syndicat mixte Qualyse. Afin de mettre en œuvre ce nouveau partenariat, je vous propose d'approuver trois documents contractuels. Le premier est une convention triennale d'objectifs relative au programme d'actions du laboratoire Qualyse. Elle prévoit que le Département confie à Qualyse, pour les exercices 2018 et 2019, des missions dans les domaines de l'hydrologie et de l'environnement, la santé animale et la qualité des aliments pour un montant total de 328 000 €. Il importe, par ailleurs, d'établir la mise à disposition des biens meubles et immeubles auprès de Qualyse. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, Qualyse assumant l'ensemble des charges et obligations afférentes au propriétaire. Enfin, une convention spécifique est nécessaire pour la chaufferie du laboratoire, mutualisée avec les Archives Départementales, afin de fixer la répartition des charges incombant à chaque structure.

S'agissant de l'investissement, une autorisation de programme 2018-2022 de 500 000 €, soit 100 000 € par an, est ouverte pour permettre au Département de participer aux travaux sur le bâtiment.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Pas de question. Je vous propose donc d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... Personne. Qui est contre ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 211 relatif au partenariat QUALYSE - Conseil Départemental de la Corrèze
est adopté à l'unanimité.*

Nous passons à la première Commission. Le rapport n° 101, relatif à l'insertion, est présenté par Gérard SOLER.

RAPPORT N° 101

EMPLOI ET INSERTION – DOTATIONS 2018

M. SOLER – Merci, Monsieur le Président. Depuis trois ans, notre priorité est d'œuvrer à une insertion professionnelle réussie en permettant aux jeunes Corrèziens et aux bénéficiaires du rSa d'accéder à l'emploi ou à une formation. A cet effet, nous avons bâti une politique volontaire et active, prenant en compte les besoins du tissu économique local et des publics concernés. En 2018, nous poursuivrons cette politique avec plusieurs dispositifs phares. Le premier d'entre eux est la plate-forme Boost Emploi, désormais pleinement inscrite dans le paysage de l'emploi corrézien. Elle compte 16 060 utilisateurs, auxquels 59 000 alertes ont été envoyées en 2017 pour les informer de la parution d'une offre correspondant à leurs attentes. En un an, 112 nouveaux recruteurs se sont inscrits sur le site et la CVthèque a été consultée 1 500 fois. La fréquentation de la plate-forme est en augmentation en janvier-février 2018 par rapport à 2017.

Un premier forum Boost Emploi, rassemblant 740 participants, a en outre été organisé en novembre 2017. Il a permis, selon le bilan effectué auprès des entreprises présentes, de finaliser 45 formations, 29 contrats de travail (8 CDD et 21 CDI), 4 entrées en intérim et 3 créations d'entreprise. Cette première édition étant un succès, nous développerons cette année des versions territorialisées du forum. Celles-ci permettront de faciliter et de favoriser le rapprochement, au plus près du terrain, entre l'offre d'emploi et les publics que nous accompagnerons.

En complément, nous avons travaillé avec nos partenaires, l'Etat et la Région, à la mise en place d'une nouvelle instance départementale, IDEEFOP. Celle-ci permettra non seulement d'acquérir une vision précise de la création d'emplois, d'effectuer un suivi des publics, mais également d'engager et de coordonner toutes les actions nécessaires, afin de lever les freins limitant l'accès au monde du travail, telles que la formation, la mobilité et le logement.

Par ailleurs, Boost Jeunes vient compléter le dispositif Boost Emploi en proposant un accompagnement spécifique destiné aux jeunes corréziens afin de leur permettre d'accéder à un emploi, à une qualification ou à une formation. En collaboration avec les trois missions locales, cette offre repose sur une réponse courte et renforcée via un coaching personnalisé et global du jeune. En 2017, 325 jeunes, soit 75 de plus qu'en 2016, ont été accompagnés. Ce dispositif porte ses fruits. 78 % de sorties positives ont été enregistrées pour les jeunes suivis en 2017, contre 40 % avec un accompagnement classique. 30 jeunes ont bénéficié d'une aide financière afin de mener à bien leur projet professionnel. Parmi les actions mises en place en 2018, certains axes tels que les stages et les visites en entreprise ou les ateliers de coaching collectifs pour l'ensemble des jeunes suivis seront priorités.

S'agissant de l'insertion, l'ensemble des actions volontaires et innovantes que nous avons mis en œuvre depuis 3 ans a obtenu des résultats probants. En 2016, notre Département a connu une baisse de 8,41 % du nombre de bénéficiaires du rSa, très supérieure à la moyenne nationale de 4,3 %. Cette tendance positive s'est confirmée en 2017 avec une diminution de 6,21 %, contre 1,40 % au niveau national. En outre, grâce aux actions coordonnées de tous les acteurs de l'emploi, on observe une diminution de 14 % du nombre de jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi en 2016 et 2017 tandis que leur part dans la population corrézienne reculait de 6 %. Ces résultats valident les choix que nous avons effectués, à savoir : un accompagnement renforcé, une offre d'insertion renouvée, un lien fort avec le monde économique et la mobilisation des acteurs de terrain.

Cette année encore, nous poursuivrons la mise en œuvre du pacte territorial d'insertion, qui a récemment été approuvé par le Conseil régional. Deux coachs sociaux renforcent notre offre d'accompagnement des bénéficiaires du rSa depuis le premier mars 2018. Un nouveau format d'intervention, intitulé « *les clés de l'emploi* », a été conçu pour les coachs professionnels. Il permettra d'accompagner des groupes de 8-10 personnes vers des offres d'emploi disponibles.

Afin de mettre en œuvre de l'ensemble de cette politique de l'emploi et de l'insertion, je vous propose un budget de 19,4 M€ pour 2018, incluant une recette de l'Etat de 11,6 M€.

M. LE PRESIDENT – Très bien. Avez-vous des remarques ou des questions ?

Mme TAYSSE – Merci, monsieur le Président. Boost Emploi a constitué votre étendard de début de mandat, de conférences en réunions cantonales. Vous fustigiez parfois sans mâcher vos mots l'incapacité des acteurs classiques à réussir. Votre intention est bonne et nous y souscrivons. En effet, le groupe d'opposition de cette Assemblée ne se montre pas sectaire quand il s'agit de servir l'intérêt général. Essayons donc, nous verrons bien. Qu'advient-il de Boost Emploi deux ans plus tard ? Votre rapport respire l'autosatisfaction. Est-ce bien fondé ? Selon les chiffres de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) de mars 2018, le chômage a reculé de 1,1 % en Corrèze, en France et dans la plupart des départements de la grande Région. La Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Haute-Vienne enregistrent même une baisse légèrement supérieure (1,2 %). Par conséquent, le recul du chômage en Corrèze n'est pas plus probant qu'ailleurs sur le territoire, avec ou sans Boost Emploi. Les chiffres peuvent être interprétés à loisir ; ils le sont tout particulièrement en politique afin de promouvoir une action.

Nous avons pu constater incidemment l'efficacité toute relative de la plate-forme Boost Emploi. Une annonce d'emploi sur Boost Emploi obtient une réponse quand la même annonce déposée le même jour sur le Bon Coin génère quant à elle 25 réponses. La modestie est donc de mise et du chemin reste à accomplir.

Quant à Boost Jeunes, vous affichez fièrement un taux de 78 % de sorties positives, qu'il s'agisse d'une formation, d'une qualification ou d'un emploi et nous nous en félicitons. N'oublions pas, cependant, que ce dispositif s'adresse à des jeunes motivés et dont le projet a été validé. Ils sont donc les mieux placés en termes d'employabilité. Il est un peu facile de se vanter d'avoir mieux réussi que les partenaires classiques avec un public trié sur le volet.

Quant au rSa, vous campez sur une position politicienne ferme, reposant sur deux piliers :

- un financement identique à celui de 2014, la CAF et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) devant supporter le poids du reste à charge non soldé ;
- une halte à la fraude des assistés du rSa, pour que ceux-ci se remettent au travail.

L'ampleur de la fraude au rSa est très largement surestimée et relayée par les discours populistes ambiants. Dans un contexte de crise et de dette publique, les fraudeurs, en particulier les fraudeurs au rSa, sont souvent tenus en grande partie responsables de la crise et de la dette publique préoccupantes. La fraude au rSa existe bel et bien. Elle est cependant marginale. Elle est le fait de 0,36 % des bénéficiaires au niveau national (statistique de la CAF). Si l'on oppose les 27 milliards d'€ de la fraude fiscale des entreprises aux 335 M€ de la fraude au rSa, le ratio s'élève à près de 1 %. On peut donc légitimement se demander pourquoi les 27 milliards d'€ sont si peu évoqués.

Par ailleurs, on estime à 5 milliards d'€, au niveau national, le montant du rSa non versé aux personnes qui, ayant droit à ce dernier, n'y ont pas recours. Nous nous interrogeons sur les 187 radiations du rSa que vous présentez cette année comme un succès. De quoi vivent ces personnes aujourd'hui ? Comment assument-elles leurs besoins vitaux ? Le Département, chef de file de l'action sociale, ne peut exclure ces personnes du système sans se poser la question de leur accompagnement, coûte que coûte. Couper les vivres à ces citoyens pauvres les condamne à l'indignité.

M. LE PRESIDENT – C'est tout ? Je ne sais pas d'où viennent les chiffres que vous avez cités. J'ignore pourquoi vous revenez sur la stigmatisation des personnes au rSa. Je n'ai jamais stigmatisé les bénéficiaires du rSa lors des réunions cantonales auxquelles de nombreux membres de la minorité ont assisté. J'ai, bien au contraire, expliqué que nous travaillions, avec l'aide des coachs professionnels, pour redonner confiance à ces publics toujours considérés comme des bons à rien, les tirer vers le haut et que notre méthode était efficace. Je voudrais à cet égard saluer le difficile travail des services en la matière.

Il n'est nullement question d'assistanat dans le rapport. Par ailleurs, si la fraude doit être prise en considération, elle ne constitue toutefois pas notre préoccupation première. Quant aux cas dramatiques des personnes sujettes à radiation du rSa, je souhaite rappeler les chiffres : en 2017, 6 465 personnes ont bénéficié du rSa, 44 personnes ont été radiées. Aucune personne ne devrait être radiée. Il importe néanmoins d'assumer le fait que, que l'on soit de droite ou de gauche, la solidarité comporte des limites. Pour autant, le but n'est pas de laisser ces personnes sur le bord de la route.

Quant au rSa, nous payons ce que nous devons. Nous sommes parvenus, par nos actions, à revenir à un financement identique à celui de 2014. Par ailleurs, nous avons payé le rSa à la Caisse des Dépôts, non à la CAF ni à la MSA. Ceci est attesté dans notre budget et dans tous les budgets qui vous sont transmis. Nous avons proposé à la Caf de signer une convention de gestion et d'efficacité et de reconsidérer le financement du rSa. Toutefois, cette proposition doit être étudiée par la Caisse nationale. Nous sommes un peu têtus sur ce sujet et nous le revendiquons. L'État nous doit 6 voire 8 M€. Ces 8 M€ doivent être financés par la solidarité nationale, non par les impôts des Corrèziens. Nous ne refusons pas de payer cette somme puisque nous l'avons consignée. En outre, nous pouvons la payer, contrairement au Nord, qui est amené à élaborer des budgets insincères, en accord avec l'État. Nous souhaitons faire pression pour que des solutions soient trouvées.

Quant aux chiffres de l'emploi, je souhaite effectuer un rappel sur notre méthode. Je précise, au préalable, que nous n'avons pas la prétention de concurrencer des sites tels que le Bon Coin. Boost Emploi est un site partenarial. Il redirige systématiquement les internautes vers les sites ayant originellement publié les annonces qu'il s'agisse de Pôle emploi, du Bon Coin, de Jobijoba, etc. Il accroît donc la fréquentation de ces sites. Il permet de rendre visibles tous les emplois qui sont cachés ou disséminés sur Internet.

Vous souligniez que le recul du chômage en Charente-Maritime est équivalent au nôtre. La Charente-Maritime est plus riche que la Corrèze. Le taux de chômage s'y élève pourtant à 10,30 % ; il est de 7,1 % en Corrèze. Savez-vous à quoi correspond ce taux de 10,30 % en Corrèze ? Il correspond au taux de chômage des 7 départements.

Je vous invite à consulter les statistiques de l'INSEE : la Corrèze comptait 99 730 emplois dans le domaine salarié et non salarié en 2009, 96 873 emplois (en baisse de 2 857 emplois) au 31 décembre 2014 et 100 327 emplois (soit 3 454 emplois supplémentaires, dont 1 194 dans le secteur salarié et 2 260 dans le secteur non salarié) au 31 décembre 2017. Telle est la réalité. Entre 2014 et 2016, la population est stable, le nombre de retraités passe de 56 731 à 58 064 (soit une hausse de 1 300). Heureusement, quelques actifs viennent compenser cette augmentation.

Je veux bien tout entendre. Je souhaite néanmoins souligner que nous sommes très fiers du dispositif Boost Emploi. Il a en effet le mérite d'exister et d'avoir mis sur la table la question des emplois cachés voilà deux ans. Vous avez raison d'estimer que le dispositif n'est pas satisfaisant. Nous ne nous en satisfaisons pas non plus. Aussi, nous avons émis une proposition dans le rapport afin de régler le problème, actuellement récurrent, des emplois non pourvus. Cette proposition vous a peut-être échappé. Nous avons effectué un test en fin d'année dernière avec 8 entreprises, qui s'est révélé plutôt concluant. Nous avons eu la chance de nous mettre autour de la table avec Constellium afin de tester des méthodes de recrutement. Constellium nous a grandement aidés à revoir nos méthodes de dynamisation du territoire. Nous avons aussi créé IDEEFOP afin de rassembler l'ensemble des partenaires s'intéressant à l'emploi, à la mobilité et à l'économie.

Boost Emploi disposera d'un numéro vert dédié aux entreprises, non aux demandeurs d'emploi. Celles-ci seront rappelées par l'équipe dans les 48 heures pour une prise de rendez-vous. Un diagnostic pourra être réalisé sous 10 jours avec les équipes, dont les coachs professionnels et le chargé de mission entreprises, Pôle emploi et, si possible, la DRH. Nous mobiliserons ensuite en priorité notre équipe rSa afin que le plus grand nombre de bénéficiaires sortent du rSa, mais également les missions locales et Pôle emploi.

Concernant Boost Emploi, nous avons tout de même eu le mérite de conserver le public le plus éloigné de l'emploi, soit les personnes en dehors de la période de la garantie jeune et les bénéficiaires du rSa, et de laisser le public le plus facile aux missions locales.

Les jeunes sont moins nombreux sur le marché du travail. Leur taux de chômage a connu une diminution deux fois supérieure à la baisse de la population de jeunes de la même strate. Boost Emploi n'est pas seul à l'origine de cette baisse, mais y a contribué, tout comme la garantie jeune de l'Etat et les entrepreneurs. Nous continuerons à travailler sur cette problématique de l'emploi. Nous ne travaillons plus aujourd'hui sur l'adéquation de l'offre à la demande, mais sur celle de la demande à l'offre. Pour cette raison, la Région a validé le mois dernier, dans le plan d'insertion, le plan consacré à la formation, tout particulièrement en entreprise. Si, dans le cadre de cette formation, une personne ne répond pas aux attentes de l'entreprise au bout de 15 jours ou d'un mois, elle est orientée vers un autre dispositif. La Région intervient directement auprès de l'entreprise. Le plan est donc véritablement partenarial.

Nous estimons ne pas communiquer tous les jours sur le dispositif Boost Emploi. Si toutefois, celui-ci vous apparaît comme une simple opération de communication, je l'ai pour ma part rarement abordé lors des deux dernières tournées des réunions cantonales. Je ne l'ai jamais mis en avant pour prouver notre supériorité. L'humilité est au contraire de rigueur en matière d'emploi.

Les jeunes étant moins nombreux, nous avons baissé les objectifs des équipes, des coachs, de Pôle emploi et des missions locales cette année.

Nous avons testé et adapté Boost Emploi afin de travailler en partenariat. L'insertion, non Boost Emploi, est mise en avant.

Mme TAYSSE – La communication autour de Boost Emploi est extrêmement abondante aujourd'hui, elle l'était déjà en début de mandat. Peu importe. Je retiens, dans les éléments qui ont été apportés, la nécessaire humilité de tous et l'indispensable effort collégial, solidaire et conjugué pour venir à bout de cette problématique.

Nous estimons que les actions telles que les partenariats avec les entreprises et les forums, organisés au niveau départemental cette année et par territoire l'an prochain, sont autant d'occasions de rencontres et de mises en relation de l'offre et de la demande. Ces actions sont intéressantes et doivent être poursuivies. En outre, la demande d'emploi émergeant aujourd'hui dans le département et à laquelle nous ne pouvons répondre doit nous animer grandement.

M. LE PRESIDENT – La conjugaison des énergies en faveur de l'emploi ne pouvait que faire consensus. Si nous sommes apparus présomptueux et hégémoniques à ce propos, nous vous prions de nous en excuser. Nous sommes empreints de modestie.

Mme TAYSSE – Seuls les critères de sélection des jeunes accompagnés par le coach de la collectivité dans le cadre du dispositif Boost Emploi Jeunes ont évolué depuis le lancement de celui-ci.

M. LE PRESIDENT – Tu as raison. Ils étaient beaucoup plus larges à l'origine.

Mme TAYSSE – Les jeunes les plus proches en termes de projet et d'employabilité étaient pris en charge par le coach.

M. LE PRESIDENT – Absolument. Nous avons choisi d'être un peu vertueux lors du lancement du dispositif. Vous nous avez demandé des résultats. Nous n'avons jamais fait de publicité sur ce dispositif, car je ne voulais pas qu'il devienne un outil de communication. Il importait avant tout de le roder, de trouver un équilibre avec les missions locales. Nous attribuons encore cette année des objectifs moins élevés à ces dernières, mais nous maintenons les financements. En revanche, si les objectifs devaient être relevés, les financements demeureraient stables.

Qui est favorable à ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? Je vous remercie.

*Le rapport n° 101 relatif à l'Emploi et à l'Insertion - Dotations 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 102

SANTÉ ET PRÉVENTION : SANTÉ, PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE –
PRÉVENTION ET ACTIONS SOCIALES – DOTATIONS 2018

Mme PADILLA-RATELADE – Garant de la cohésion sociale et territoriale, le Département souhaite maintenir la qualité des services offerts aux Corrèziens au premier rang desquels l'accès à des soins de proximité. Nous saluons toutes les initiatives locales, notamment le développement des maisons de santé pluridisciplinaires. Cependant, la situation est très préoccupante dans notre Département en raison des nombreux départs de médecins généralistes non remplacés. 35 % des généralistes étant âgés de plus de 60 ans, la situation risque de s'aggraver encore ces prochaines années. La couverture médicale est d'abord un enjeu de santé, mais elle est aussi un enjeu stratégique d'aménagement du territoire, la présence de professionnels de santé étant un élément essentiel à l'attractivité et au maintien des populations. Nous refusons la fatalité du déclin des soins de proximité. Nous souhaitons proposer un plan offensif d'ici la fin du premier semestre 2018 afin de renforcer l'attractivité médicale de la Corrèze. Pour ce faire, nous avons constitué un groupe de travail associant le Conseil de l'Ordre des Médecins et les représentants des maisons de santé.

Nous vous proposons aujourd'hui les premières pistes de travail suivantes :

- le recrutement d'un chargé de mission santé pour coordonner cette action au niveau départemental en lien avec les professionnels, l'université, les organismes d'Etat et les élus locaux ;
- les aides financières au bénéfice des futurs étudiants en médecine ;
- la possibilité de créer un centre de santé départemental avec un réseau de médecins permettant le maillage de l'ensemble du territoire.

Sur ces différentes pistes, les discussions s'engageront avec nos partenaires, soit la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), l'ARS et le Conseil de l'Ordre afin d'établir un plan d'action concerté. Celui-ci vous sera présenté lors de la séance de juillet prochain.

Par ailleurs, nous travaillerons en 2018 sur un autre enjeu de santé publique, la dénutrition des personnes âgées. Nous avons mis en place un vaste projet départemental afin de sensibiliser les personnes âgées à cette problématique en les informant sur cette maladie et ses conséquences. Ce projet permet aussi de former les acteurs du maintien à domicile, agissant au plus près de la personne âgée, pour mieux repérer les situations et intervenir de façon adaptée. 14 territoires ont été retenus et les séances d'information se dérouleront durant toute l'année 2018.

Dans le domaine de la protection maternelle et infantile, de nombreuses actions préventives en matière de santé seront engagées en 2018 auprès des enfants et de leur famille : les ateliers massage bébé, les journées départementales du bébé secoué, la semaine de la vaccination, le mois sans tabac, etc.

Au titre de la prévention et des actions sociales, les services départementaux sont des interlocuteurs essentiels et souvent indispensables pour aider, écouter et accompagner les personnes en difficulté. Ils sont composés d'un ensemble de professionnels, tels que des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale, des psychologues spécialistes de l'insertion et des travailleurs enfance, œuvrant auprès des Corrèziens au quotidien. En 2018, nous poursuivrons notre action en développant nos collaborations avec nos partenaires afin d'intervenir au plus près des besoins des Corrèziens.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces politiques départementales, je vous soumetts un budget global de 888 850 € pour 2018.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à ce rapport ? ... Pas d'abstention, pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 102 relatif à la santé et prévention : santé, protection maternelle et infantile -
Prévention et actions sociales - Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

Le rapport n° 103, relatif à la prévention et la protection de l'enfance, est présenté par Agnès AUDEGUIL.

RAPPORT N° 103

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE – DOTATIONS 2018

Mme AUDEGUIL – Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Département mène une politique volontariste d'accompagnement des jeunes les plus vulnérables afin de garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement.

En 2017, nous avons adopté le Schéma Départemental en faveur de l'Enfance pour répondre aux nouveaux enjeux dans ce domaine, à savoir :

- l'évolution de la structure familiale et des parcours de vie ;
- le vieillissement de la population des assistants familiaux : 30 % d'entre eux partiront en retraite d'ici 2020 ;
- l'accueil de mineurs non accompagnés, dont le nombre a augmenté très rapidement en 3 ans. La Corrèze est en effet passée de 32 accueils en 2015 à 92 en 2017.

Au-delà du cadre légal, ce Schéma est la traduction de notre politique en faveur de l'enfance. Il réaffirme notre volonté de protéger et d'accompagner les jeunes. Il donne le cap des 4 prochaines années tout en prévoyant une déclinaison opérationnelle en 35 actions concrètes.

Pour 2018, notre action sera conduite selon 4 grandes orientations stratégiques :

- prévenir, accompagner et repérer : réaliser un meilleur repérage des situations à risque, accompagner la vulnérabilité et proposer une offre de services adaptée aux besoins de chacun ;
- protéger, accueillir et soigner : innover et diversifier l'offre de services tout en préservant notre modèle social ;
- sécuriser, construire et insérer : veiller à la stabilité affective et relationnelle des jeunes et garantir un projet d'insertion sociale et professionnelle pour les mineurs et les jeunes majeurs ;
- gouverner, observer, former et évaluer : coordonner l'offre de prévention et de protection de l'enfance et développer une dynamique partenariale d'observatoire et d'analyse.

Outre l'ensemble de nos actions classiques, des projets innovants seront engagés en 2018 :

- un plan de recrutement départemental pour assurer le renouvellement des assistants familiaux ;
- le développement d'alternatives nouvelles à l'accueil collectif de jeunes en situation complexe : l'accueil séquentiel, le placement éducatif à domicile, des actions de prévention en faveur des jeunes et des familles et deux dispositifs dédiés notamment aux mineurs non accompagnés (les appartements-relais jeunes, proposant des logements en semi-autonomie pour 9 jeunes, et le dispositif Familles Solidaires, lancé à l'automne dernier) ;
- un plan de formation départemental des professionnels en protection de l'enfance pour une meilleure acculturation des pratiques professionnelles communes partagées par les acteurs.

Dans le cadre stratégique de la prévention et de la protection de l'enfance pour l'année 2018, il vous est proposé d'affecter 16 527 000 € aux actions de protection de l'enfance, 1 030 000 € aux actions de prévention en faveur des enfants et des familles, 107 000 € à nos partenariats, soit un total de 17 700 000 € pour cette politique départementale.

Merci.

Mme TAYSSE – Quelques questions sur ce rapport. Tout d'abord, où en sommes-nous concernant ce service de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) que l'on sait fragile, notamment du fait de l'absence de Directeur ? Une personne a-t-elle enfin été recrutée ? Le fonctionnement de ce service sera-t-il stabilisé ?

M. LE PRESIDENT – Oui, le recrutement a été annoncé dans la lettre. Nous avons recruté le directeur de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) de la Nouvelle-Aquitaine pour diriger le service. J'espère que celui-ci retrouvera toute sa sérénité. Il est en effet difficile de travailler dans ce type de service, qui traite de sujets terribles. Le turnover y est fréquent.

Je vous propose d'adopter ce rapport.

Mme TAYSSE – Je souhaite poser une question au nom du groupe concernant le dispositif Familles Solidaires. Combien de candidatures avez-vous recueilli depuis l'annonce de ce dispositif ? Quelles sont les modalités précises de recrutement de ces familles ? Quelle formation spécifique envisagez-vous de leur apporter afin qu'elles puissent faire face à la tâche, complexe, qui leur incombera ? Les mineurs non accompagnés ont souvent souffert physiquement, moralement voire subi des traumatismes précoces. J'estime que l'accueil des mineurs ne s'improvise pas et qu'il doit être cadré et accompagné de façon rigoureuse.

Mme AUDEGUIL – Quatre familles se sont manifestées par téléphone. Nous avons rencontré deux d'entre elles avec Madame QUERIAUD. L'une s'avère particulièrement intéressée et souhaite donner suite. Nous avons aussi travaillé sur un dépliant d'information pour les familles souhaitant faire acte de candidature. La procédure est la suivante : les familles volontaires prennent contact avec le service, nous les rencontrons lors d'un premier entretien, puis d'un second à leur domicile. Une convention tripartite est ensuite signée entre le conseil départemental, le jeune et la famille.

M. LE PRESIDENT – Le profilage des jeunes est également réalisé. Les jeunes retenus dans le dispositif n'ont pas des problématiques ni des traumatismes trop complexes. Les familles sont bénévoles. Elles ne sont pas des professionnels de l'accueil. De ce fait, une vérification des conditions d'accueil du jeune est effectuée à leur domicile et un suivi régulier de la situation est réalisé par un accompagnant. Ainsi, dès la moindre difficulté, nous interviendrons immédiatement. Le problème actuel est plutôt l'adhésion des familles au dispositif.

Mme TAYSSE – En matière de formation des familles solidaires, avez-vous prévu un dispositif particulier, en dehors de l'accompagnement ?

M. LE PRESIDENT – Non, nous privilégions l'accompagnement. Pour l'instant, les familles volontaires ne sont pas nombreuses. En outre, nous ne pouvons pas non plus inclure n'importe quel jeune dans le dispositif. De ce fait, un niveau de qualification précis n'est pas nécessaire. En cas de difficulté, d'un côté comme de l'autre, il importe d'intervenir en retirant l'enfant ou à ne pas laisser la famille en souffrance.

(...Enregistrement hors micro inaudible...)

M. LE PRESIDENT – Au départ, nous sélectionnons des enfants qui n'ont pas ou peu de problèmes. Heureusement ou malheureusement, je ne sais pas, de plus en plus de mineurs non accompagnés ont vécu le traumatisme de l'éloignement de leur domicile. Cependant, ils n'ont pas été battus ni victimes de traumatismes précoces.

Un professionnel accompagne les familles au quotidien, d'abord en vue de l'agrément et de leur acceptation. L'une des quatre familles volontaires s'est désistée. Le but n'est pas de prendre tous les volontaires. Par la suite, lorsque l'enfant sera dans la famille, un suivi très régulier sera effectué par les assistantes sociales et le personnel dédié. En cas de problème, dans un sens comme dans l'autre, l'enfant sera retiré.

Mme AUDEGUIL – Les jeunes pouvant être accueillis n'ont pas de problème majeur comme vous l'a précisé le Président. Ils ont aussi un projet de vie, qui est mis en place avec la famille. Ils seront donc scolarisés ou en apprentissage. Ils seront accueillis par une famille résidant à proximité de leur lieu d'étude. En outre, l'accueil peut être séquentiel, durant un week-end, des vacances ou davantage.

M. LE PRESIDENT – Maintenant, il convient de tester et de faire vivre le dispositif en fonction de l'intérêt de l'enfant. Au demeurant, je ne suis pas certain que ce dispositif suscite un véritable engouement.

Mme TAMIMI – C'est difficile. En outre, c'est une responsabilité, même pour un bénévole.

M. LE PRESIDENT – On est d'accord. Il existe néanmoins souvent une dichotomie entre nos paroles et nos actes. Certains donnent aisément des leçons, mais ne sont pas en mesure d'accueillir des enfants. Parfois, il convient aussi d'assumer ses choix.

La Haute-Vienne a repris le dispositif et connaît des difficultés. Deux ou trois autres départements ont agi de même. Le dispositif ne suscite pas d'engouement. Il convient donc de le tester afin de donner le bon exemple et de partir dans le bon sens.

Mme TAYSSE – Où en est-on du renouvellement des assistants familiaux ?

M. LE PRESIDENT – Il demeure prioritaire. Un tiers des assistants familiaux devront être renouvelés dans les trois ans qui viennent. Nous avons lancé une campagne de recrutement depuis un mois et demi – deux mois. Quelques-uns se sont fait connaître. Quand les candidats seront suffisamment nombreux, les sessions de formation puis d'agrément seront organisées. Les personnes recrutées deviendront des salariés du Département.

Mme TAYSSE – J'ai l'impression que les vocations ne sont pas, là encore, faciles à susciter.

M. LE PRESIDENT – Une dizaine de personnes se sont déjà manifestées. Si les personnes ne s'engagent pas en nombre suffisant, nous trouverons d'autres solutions. De toute façon, nous remplirons nos obligations en matière de protection de l'enfance.

Mme TAYSSE – Merci.

M. LE PRESIDENT – Qui est favorable à ce rapport ? ... Pas d'abstention, pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 103 relatif à la politique de prévention et de protection de l'enfance -
Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

Sandrine MAURIN présente le rapport n° 104 consacré à l'autonomie.

RAPPORT N° 104

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE – DOTATIONS 2018

Mme MAURIN – La politique départementale de l'autonomie recouvre l'ensemble des actions et des soutiens en faveur du parcours des personnes âgées et des personnes handicapées, c'est-à-dire les aides individuelles permettant le maintien à domicile et l'accueil en établissement d'environ 8 000 personnes âgées ou handicapées, des actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de plus de 60 ans avec notamment un plan départemental de prévention de la dénutrition et la structuration de l'offre de services des instances de coordination de l'autonomie, des services d'aide et d'accompagnement à domicile, en passant par les services d'accompagnement des personnes handicapées et les structures d'accueil.

Après une année 2017 remplie d'actions en faveur de la consolidation des parcours de vie, l'année 2018 sera principalement consacrée à l'élaboration du Schéma Départemental de l'Autonomie. Les contributions de tous, élus, techniciens, institutions, mais aussi citoyens, sont attendues. Ce schéma est une occasion unique de poser de manière partenariale et participative :

- pour les usagers, leur niveau de satisfaction, leurs besoins et leurs attentes ;
- pour les établissements, les évolutions à inscrire dans leur projet d'établissement pour une réponse plus adaptée ;
- pour les autorités de tutelle, la conduite et l'accompagnement des évolutions de places nécessaires et le déploiement, si besoin, de nouveaux services.

En parallèle, nous engagerons en 2018 des actions incontournables pour poursuivre la rénovation de notre modèle social, à savoir :

- la modernisation des instances, avec le financement d'outils de transmission simplifiant et sécurisant l'envoi des données ;
- l'achèvement de la modernisation des SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) : les 23 SAAD autorisés seront équipés d'outils de télégestion et de télétransmission pour optimiser leur fonctionnement interne et automatiser la gestion des données avec le Département.

En 2018, nous expérimenterons, dans l'intérêt des usagers, un drive alimentation et un nouveau service pour le répit des aidants de personnes handicapées. L'inclusion professionnelle des jeunes autistes sera renforcée. L'action de prévention de la dénutrition des personnes âgées sera étendue à l'ensemble des territoires retenus. De même, la mise en œuvre du système informatique de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sera enclenchée avec de nouveaux services pour les usagers. Enfin, nous renforcerons notre accompagnement individuel avec la mise en place de coordinateurs de parcours, en cohérence avec les nouvelles missions des instances, qui seront chargés de suivre individuellement les familles, les aidants et les usagers dans les moments-clés de leur parcours.

Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé d'affecter une enveloppe globale de 91 M€, qui sera ventilée ainsi :

- 47,1 M€ au profit des publics âgés ;
 - 43,4 M€ à destination des publics handicapés ;
 - 500 000 € en faveur des actions d'investissement.
-

En compensation de ces dépenses, le Département percevra des recettes à hauteur de 28,8 M€, parmi lesquelles les concours de l'Etat, en recul de 2,3 M€ par rapport à 2017, incluant 1,5 M€ destiné à l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Avec ce budget consolidé, nous poursuivrons l'adaptation de notre modèle social aux besoins des publics en perte d'autonomie.

Mme TAYSSE – Dans ce domaine, on tourne les chiffres comme on l'entend. Les coupes budgétaires, dans la course à la réduction des coûts de fonctionnement, s'opèrent encore cette année sur le social. Les comptes administratifs parlent d'eux-mêmes. Toutes les allocations individuelles de solidarité sont revues à la baisse chaque année : -3,41 M€ en 2016, -3,57 M€ en 2017, dont 1,3 M€ sur l'APA et 1,8 M€ sur l'insertion.

Dans ce rapport, vous justifiez la réduction significative du nombre de plans APA par la baisse démographique des personnes âgées. Or, le département se caractérise par le vieillissement de sa population. Si l'on se réfère au dernier rapport de la Cour Régionale des Comptes relatif à la prise en charge de la dépendance, le nombre de personnes âgées, bien loin de diminuer, augmentera de 17 % à horizon 2030. Je doute fort que les personnes âgées et que les personnes âgées dépendantes, du fait de l'allongement de l'espérance de vie, soient moins nombreuses qu'auparavant.

Je voudrais revenir sur les ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie), qui sont un sujet majeur nous titillant souvent l'un et l'autre, certes différemment. Quand j'interviens sur ce sujet, tu me réponds régulièrement que je crie avant d'avoir mal.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est déjà pas mal.

Mme TAYSSE – Je persiste et je signe. Je ne crie jamais sans raison. D'abord, je crie rarement.

M. LE PRESIDENT – Je m'apprêtais à le préciser.

Mme TAYSSE – Je ne suis pas dans l'hystérisation.

M. LE PRESIDENT – En effet.

Mme TAYSSE – Je commence à avoir vraiment mal.

M. LE PRESIDENT – Où ?

Mme TAYSSE – Je m'en explique. J'ai mal aujourd'hui. Les personnels des instances sont en effet placés sous le joug des exigences de la collectivité et mis en difficulté par le rouleau compresseur des objectifs irréalisables qui leur sont imposés sous peine de sanction budgétaire en 2019. Si la menace de sanction est différée, elle n'en est pas moins présente.

Je vous rappelle que nous ne sommes pas réfractaires au changement. Celui-ci est même dans notre ADN.

M. LE PRESIDENT – Non ?

Mme TAYSSE – Oui, c'est bien connu. Nous y sommes d'autant plus favorables quand il s'agit d'améliorer les services rendus à tous les Corrégiens et particulièrement aux plus fragiles d'entre eux.

La coordination des parcours, cœur de métier des ICA, fait sens pour nous. Nous sommes prêts à assumer cette mission pleinement. Nous acceptons l'évolution professionnelle qu'elle suppose, mais pas à n'importe quel prix.

J'ai testé la mise en œuvre des objectifs assignés. Sur une base de 269 coordinations par an, il est nécessaire de réaliser a minima 12 visites par semaine et de rédiger les 12 cahiers de coordination correspondants. Ces cahiers doivent être remplis sérieusement pour être instructifs. Ils doivent permettre un partage de données intéressant avec l'ensemble des partenaires du secteur médico-social.

Il convient en outre d'ouvrir quotidiennement le point info, qui est un guichet de proximité fondamental pour accompagner les personnes âgées et handicapées et leur famille dans toutes leurs démarches. Il importe également d'effectuer l'aide administrative, les rencontres régulières avec les multiples partenaires de la coordination, la programmation d'actions de prévention du vieillissement, d'organiser les ateliers numériques, l'aide aux aidants, de gérer le service mandataire sans parler de tenir les écritures comptables de la structure et de remonter les innombrables statistiques sollicitées par vos services.

Nous nous sommes appliqués à observer ces objectifs. Au bout d'un trimestre d'observation rigoureuse, le bilan est le suivant. Pour atteindre l'objectif, les deux salariés de la structure ont dû effectuer plus de 120 heures supplémentaires sur un seul trimestre. Le surcoût annuel de l'opération s'élève à près de 10 000 €. Qui paiera ? En tant que présidents d'instances, nous refuserons de faire trimer les salariés sur vos ordres sans rémunération ad hoc. Par ailleurs, l'organisation des outils de partage des données est plus que défectueuse. Cette impréparation de votre part concernant le calibrage rigoureux des outils de transmission, que sont les cahiers de coordination, se traduit par des changements intempestifs, au nombre de trois depuis le mois de janvier. Nous nous sommes donnés à fond pour effectuer les visites et remplir les cahiers de coordination. Nous n'imposerons pas au personnel des instances de rédiger de nouveau les 90 cahiers de coordination déjà remplis.

Nous voulons remplir ces missions. Toutefois, les objectifs tels que calibrés ne sont pas réalisables. L'impréparation dans l'affinement et le calibrage de l'outil de recueil des données est plus que surprenante. En outre, vous continuez d'effectuer un contrôle intensif au quotidien, y compris sur le service mandataire. Nous nous interrogeons sur vos intentions.

Aujourd'hui, nous vous demandons expressément :

- de proposer enfin et sans délai un outil de partage des données fiable pour que les cahiers de coordination soient rédigés en temps réel afin de réaliser au mieux l'objectif ;
- de reconsidérer les objectifs chiffrés, qui sont intenables à moins d'augmenter les RH ;
- d'abandonner ce système de pénalisation, comportant des bons et des mauvais points, inscrit au rapport N°101 et voté par cette Assemblée le 6 juillet 2017. Nous sommes adultes. Nous pouvons comprendre le sens des missions et y adhérer ;
- d'offrir des conditions de travail décentes et respectueuses des personnels. Les salariés des instances sont des personnes engagées, dévouées. Je ne crois pas que quiconque dans cette Assemblée puisse prétendre le contraire. Elles sont très appréciées par la population. Elles rendent des services immenses, reconnus. Je ne crois pas que nos électeurs, les vôtres comme les nôtres apprécieraient de voir à quel point ces personnels sont malmenés.

M. PEYRET – Permettez-moi d'apporter une observation de président d'instance. J'ai juste ajouté une heure et demie à la personne travaillant à mi-temps dans mon instance et à mi-temps dans l'instance présidée par Sandrine MAURIN.

J'entends ce que tu dis, Annick. Néanmoins, avant tout, n'est-ce pas un problème d'organisation ? Sinon j'ai peut-être un peu de mal à comprendre puisque, étant soumis aux mêmes textes, nous devons respecter les mêmes objectifs. Je ne mets pas du tout vos compétences en doute. En revanche, il serait peut-être utile de revoir l'organisation. Par exemple, j'ai acheté avec Sandrine un outil informatique qui permet à la personne effectuant les visites de saisir directement les données. Ainsi, elle n'effectue qu'une saisie. En fait, nous avons mis à plat les chiffres. Nos chiffres sont réalisables. Bien entendu, je ne fais pas travailler très durement la personne ressource de l'instance même si celle-ci est extrêmement engagée et dévouée. J'entends qu'il puisse exister des difficultés dans certaines instances. Toutefois, tel n'est pas le cas dans la mienne.

Mme TAYSSE – Il m'est cependant très facile de rejeter l'argument de la méthode de travail. Je ne chante pas les louanges des collaboratrices, car je les connais bien. Ces deux collaboratrices sont régulièrement sollicitées ici ou ailleurs dans le cadre d'une solidarité interinstances pour partager leur « *professionnalité* ». Le défaut de méthode n'est donc pas recevable. Il ne constitue pas le problème. Concernant la double saisie, j'ai anticipé, dès décembre 2017, en dotant ces deux collaboratrices d'une tablette. Elles saisissent par conséquent les données à domicile. Elles peaufinent ensuite leurs notes, car elles ne peuvent pas tout écrire dans l'instant. Elles doivent être dans la relation. S'agissant de la planification, elles sont très performantes. Elles possèdent un organizer partagé en ligne. Tous les outils de planification du temps et de la diversité des missions requis sont en place.

M. LE PRESIDENT – Je ne veux pas te couper la parole. Je souhaite simplement préciser que votre instance fonctionne bien et que vous effectuez du bon travail. Ne vous inquiétez pas, nous trouverons des solutions.

Mme BOUCHETEIL – J'ai une collaboratrice chargée de répondre au téléphone, d'effectuer le service mandataire et les visites. Or ces dernières occupent une après-midi entière, lorsque l'on doit se rendre de Saint-Mexant à Saint-Hilaire-Peyroux ou Gimel. Les problématiques sont différentes. Les objectifs ne sont de ce fait pas comparables. Je partage la position d'Annick. Les collaboratrices ne chôment pas.

Pourrait-on passer à l'autonomie 4.0 ? Les cahiers de coordination ont changé trois fois, les collaboratrices effectuent une double ou une triple saisie. PAACO (Plateforme Aquitaine d'Aide à la COmmunication) était censé changer notre vie. Or, d'après la direction de l'autonomie, le format généré par PAACO ne peut être ouvert. Par conséquent, nous sommes obligés d'effectuer une triple saisie : en direct sur le cahier chez la personne, dans Word afin que le Département puisse vérifier les cahiers de coordination puis dans PAACO. Pourrait-on disposer d'outils afin de gagner du temps ? Nous pouvons nous organiser au mieux. Cependant, des problématiques telles que la route demeurent.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Pascale BOISSIERAS.

Mme BOISSIERAS – Je voulais exprimer le même point de vue qu'Emilie BOUCHETEIL. Les instances rurales, nécessitant des déplacements chronophages, ne sont pas comparables à celles de Brive. Par ailleurs, je vous félicite d'être en mesure d'acheter des outils numériques permettant aux personnes-ressources de saisir directement les données. J'en suis tout à fait incapable, même après deux exercices bénéficiaires consécutifs. Si nous pouvions disposer des outils adéquats, le travail serait plus aisé. J'ai dû, pour ma part, relever le nombre d'heures d'intervention de chacune des deux personnes-ressources de deux heures hebdomadaires. Celles-ci, effectuant un travail remarquable, sont tout de même en retard dans la saisie des données et les visites.

M. LE PRESIDENT – Je tiens à féliciter l'ensemble des instances pour leur travail et leur remarquable adaptation. Plus de 800 carnets de coordination ont été remontés. Ce chiffre est colossal.

Jusqu'à présent, on m'interrogeait principalement sur les périmètres. J'ai toujours répondu à leur propos que nous aviserions. Nous avons adapté les objectifs des missions locales quand cela s'est avéré nécessaire.

Il importe avant tout que les salariés entrent dans la dynamique. Il n'est pas normal que nous ayons un outil numérique et que l'ARS nous en impose un autre. Nous avons choisi, après discussion, d'utiliser l'outil de l'ARS. Or, celui-ci ne permet pas d'extraire les données. L'ARS a donc décidé de mettre en place un administrateur du réseau. Au final, les salariés ont été mis en difficulté durant 6 mois pour des futilités.

J'ignore tout du fonctionnement du PAACO. J'espère qu'il fonctionnera à l'avenir. Deux personnes viendront, en outre, renforcer le dispositif du Département.

S'agissant des objectifs, je propose que vous organisiez une réunion avec Marilou, le service et l'ensemble des instances sans tarder afin d'effectuer un point sur la situation. Les objectifs pourront être ajustés. Je souhaite que les collaboratrices restent dans leur dynamique et que leur travail soit reconnu. Il n'est pas question d'effectuer des économies sur les instances. Nous trouverons des solutions adéquates.

Mme TAYSSE – Je vous demande de revenir sur des objectifs qui sont très difficiles à évaluer. Je souhaite également que l'on passe de l'exécution d'office au contrat de confiance. Les instances et leurs présidents sont fiables.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons en effet faire confiance aux présidents des instances et à leurs équipes.

Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 104 relatif à la politique de l'Autonomie - Dotations 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

Le rapport relatif au Centre Départemental de l'Enfance est présenté par Sandrine MAURIN.

Je cède la présidence de la séance à Christophe.

RAPPORT N° 105

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme MAURIN – En 2017, le Centre Départemental de l'Enfance a accompagné 104 personnes et réalisé 8 500 journées d'hébergement, soit une hausse globale de l'activité de plus de 3,43 % et de 8,29 % s'agissant des mineurs. Au cours de l'année 2017, le flux des arrivées de mineurs non accompagnés s'est fortement accru, représentant près de 64 % des entrées sur le pôle de l'accueil des mineurs. Ces mineurs sont quasi exclusivement de jeunes garçons, très majoritairement âgés de 15 ans ou plus, en provenance d'Afrique de l'Ouest ou d'Asie. De ce fait, le centre départemental de l'enfance enregistre un niveau d'occupation très élevé, proche de la saturation. Il est, par conséquent, très difficile de répondre à l'ensemble des besoins des jeunes confiés au Département, s'agissant notamment des accueils d'urgence.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 732 703 € en 2017. Les recettes, incluant la dotation globale de 1 626 800 € provenant du budget principal du Département, se sont établies à 1 703 948 €. Le résultat de l'exercice 2017 est ainsi de -28 755 €. Compte tenu du solde antérieur, il ressort à la clôture 2017 un solde cumulé de fonctionnement de plus de 36 248 €.

La section d'investissement est stable par rapport aux exercices précédents. Le total des charges pour l'année 2017 se monte à 71 951 € et celui des recettes à 92 213 €. Le résultat de l'exercice 2017 est ainsi de 20 261 €. Compte tenu du solde antérieur positif, il ressort à la clôture 2017 un solde cumulé d'investissement positif de 215 341 €.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention.

*Le rapport n° 105 relatif au Centre Départemental de l'Enfance -
Compte Administratif 2017
est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au Budget Primitif du Centre Départemental de l'Enfance.

RAPPORT N° 106

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE – BUDGET PRIMITIF 2018

Mme MAURIN – En 2018, l'action du Centre Départemental de l'Enfance (CDE) s'orientera principalement autour des projets suivants : la finalisation de la démarche qualité de l'établissement et l'actualisation du projet d'établissement pour 4 ans en cohérence avec le schéma en faveur de l'enfance ; la mutualisation de l'équipe administrative et d'encadrement du CDE au profit du projet innovant des appartements-relais jeunes, venant ainsi apporter, en partenariat avec Corrèze Habitat, une réponse novatrice de logements partagés en semi-autonomie, au bénéfice d'une partie des mineurs non accompagnés confiés au Département.

Pour assurer ces missions et développer ces projets, le budget 2018 prévoit une section de fonctionnement établie sur une hausse maîtrisée des dépenses, permettant de faire face à une augmentation prévisionnelle d'activité ainsi qu'aux changements attendus dans l'effectif des agents de la structure. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par la dotation globale de 1 660 000 € provenant du budget principal. Le différentiel de fonctionnement est assumé par des recettes extérieures afin de porter le budget à 1 821 379 € pour l'année 2018.

La section d'investissement prévoit notamment de poursuivre les travaux et l'aménagement du centre départemental de l'enfance avec un montant équilibré à 303 454 €. Enfin, il vous est proposé d'arrêter le prix de journée applicable aux bénéficiaires des autres départements à 211,19 €.

M. LE PRÉSIDENT – Pas de question ? ... Qui est favorable au Budget Primitif du Centre Départemental de l'Enfance ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 106 relatif au Centre Départemental de l'Enfance -
Budget Primitif 2018
est adopté à l'unanimité.*

Je voudrais remercier Monsieur le Directeur, transmettre à vos équipes toute notre considération et vous apporter le soutien de l'Assemblée Départementale. Merci à vous.

Le rapport n° 107 en faveur des collèges publics est assez classique.

RAPPORT N° 107

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE –
ACTIONS TRANSPORTS ÉLÈVES HANDICAPÉS – DOTATIONS 2018

Mme PITTMAN – Notre engagement fort en faveur de la jeunesse trouve une expression particulièrement marquée à travers la compétence départementale de gestion des collèges. Si les collèges sont autonomes sur le plan financier, une part déterminante de leurs ressources provient du Département. Pour mémoire, lors de la séance du 10 novembre dernier, notre Assemblée a voté un montant de 2 413 888 € au titre de la dotation principale 2018 des collèges.

En complément, je vous propose d'attribuer aujourd'hui aux collèges corréziens des crédits de fonctionnement d'un montant de 4 593 500 € et des crédits d'investissement d'un montant de 122 000 €. Cette aide est notamment destinée à participer, à hauteur de 30 000 €, aux charges de viabilisation des établissements, à maintenir un haut niveau de sécurité alimentaire dans les restaurants scolaires en lien avec le laboratoire Qualyse pour 50 000 € et à pourvoir à des dépenses d'entretien, d'achat de matériel ou de mobilier. Elle permet aussi de couvrir une partie des déplacements des élèves dans le cadre des sorties pédagogiques, de leur apporter une ouverture culturelle via le dispositif Collèges au cinéma ou encore de les ouvrir au monde de l'entreprise en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et le Medef.

717 000 € sont destinés à accompagner les familles les plus modestes grâce à l'aide à la restauration, aux bourses de l'enseignement supérieur et à la promotion de l'internat. Dans le même esprit de solidarité, notre partenariat avec l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances), atteignant 328 000 €, permettra aux jeunes Corréziens de profiter de classes de découverte, de classes d'intégration et d'autres séjours.

Par ailleurs, le transport individuel des élèves et des étudiants en situation de handicap demeurant de la compétence du Département, je vous propose d'affecter au transport scolaire handicapé, mais aussi au dispositif handimobile, qui bénéficie plus largement aux personnes à mobilité réduite, et enfin au transport dans le cadre des actions en faveur de la jeunesse, un montant total de 2 388 000 €.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ou des déclarations ? ... Non. Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

*Le rapport n° 107 relatif aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse -
Actions transports élèves handicapés - Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

Le rapport suivant est un rapport classique sur la politique sportive départementale.

RAPPORT N° 108

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2018

M. ROUHAUD – Avec 1 000 clubs, 51 comités départementaux et 63 000 licenciés, le secteur sportif corrézien affiche une vitalité incontestable. Notre mobilisation en faveur de la pratique sportive, qui est à la fois un facteur d'intégration sociale, de bonne santé physique et d'épanouissement personnel, s'accompagne d'un soutien financier reconnu par les Corrèziens. Par son action, le Département apporte son concours au développement de la pratique amateur en club comme au sport de haut niveau. En 2018, 1 714 320 € serviront les projets des sportifs corréziens, professionnels ou amateurs. Notre priorité sera clairement le soutien au mouvement sportif corrézien auquel 1 534 320 € seront affectés. A cet égard, notre action se poursuit tant envers les comités départementaux sportifs, qui viennent en appui des projets des clubs, que directement en faveur de ces derniers. En fin d'année 2017, les principaux clubs ont bénéficié de la reconnaissance anticipée de leur subvention départementale 2018, qui leur a permis d'envisager plus sereinement leurs projets. Cette initiative, appréciée de tous, sera poursuivie. Le sport nature, axe fondamental de notre politique sportive, sera de nouveau valorisé en 2018. Nous poursuivrons l'opération de séduction Corrèze destination trail, une récente enquête conduite par Corrèze Tourisme ayant confirmé l'importance de ce secteur en termes de retombées économiques. Après des années de montée en puissance, le label Stations Sports Nature, dupliqué par d'autres départements, mais dont la Corrèze est pionnière, fera l'objet d'une nouvelle campagne de communication. Parallèlement, nous avons souhaité créer un nouveau label destiné à reconnaître également les entreprises œuvrant dans ce secteur et participant pleinement au développement de la pratique de loisirs de pleine nature en Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Pas d'abstention, pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 108 relatif à la politique sportive départementale -
Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

Je cède la parole à Jean STÖHR au sujet de la politique culturelle départementale.

RAPPORT N° 109

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2018

M. STÖHR – Partant du principe que « *la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert* » (André Malraux), le Département soutient activement tous les acteurs qui essaient les pratiques culturelles en Corrèze et veille en particulier à rendre la culture accessible à tous les Corrèziens, partout en Corrèze.

Cette année, une enveloppe de 2 190 110 € sera allouée à la politique culturelle. Plus de 600 000 € seront réservés aux dépenses liées à nos compétences obligatoires, dont 407 000 € consacrés au financement des enseignements artistiques, socle de l'éducation culturelle de la jeunesse. En affectant plus de 1 M€ à tous les porteurs de projets culturels, nous renforçons le maillage associatif déjà très dense du territoire et contribuons à la diversité de l'offre. Cette année, 6 nouvelles associations sont intégrées au dispositif de soutien dédié aux événements à vocation départementale. C'est une preuve qui leur est apportée de la reconnaissance du Département envers leur activité, laquelle contribue toujours davantage à faire de la Corrèze une terre de culture.

En 2018, la politique du Département sera tournée plus que jamais vers la jeunesse, qui sera choyée dans le cadre des animations estivales du domaine de Sédières et appelée à s'exprimer dans le cadre de nombreux projets tels que les ateliers d'éducation artistique, la semaine de la presse, etc.

Enfin, suite au franc succès obtenu en 2017 auprès des Corrèziens, une nouvelle soirée 100 % Corrèze est en préparation pour le 7 juillet prochain afin de placer en haut de l'affiche les talents de notre département. Forts d'une première expérience réussie, nous mettrons tout en œuvre pour améliorer les conditions d'accueil du public sur le site, notamment en travaillant avec des partenaires locaux pour les espaces de restauration et en organisant les transports. Durant tout l'été à Sédières, il sera également possible d'admirer les œuvres d'Henri Cueco, peintre uzerchois reconnu par ses pairs.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? ... Emilie, excuse-moi.

Mme BOUCHETEIL – Vous avez dévoilé la semaine dernière la programmation de Sédières, à savoir une exposition, la soirée 100 % Corrèze pour lancer la saison estivale, les apéros concert et les concerts de nos partenaires. Nous restons un peu sur notre faim. Nous déplorons l'absence de têtes d'affiche et d'une réelle programmation culturelle. Nous n'ignorons pas les difficultés pour faire venir le public sur ce site. Toutefois, le festival O grand R, qui s'est tenu l'an dernier, comportait des têtes d'affiche nationales. Tel n'est pas le cas cette année alors que le budget de 405 000 € est maintenu. La presse a même qualifié la programmation d'« *élagage culturel* ». Vous avez également annoncé la semaine dernière lors de la conférence de presse une enveloppe de 200 000 € à 250 000 € allouée à Sédières. Or, vous avez mentionné dans le rapport une enveloppe de 405 000 €. Pouvez-vous nous expliquer cette différence ? Celle-ci est-elle destinée à combler le déficit de la saison passée ?

M. LE PRÉSIDENT – Le déficit de la saison passée ? Je ne crois pas que le budget de Sédières ait été dépassé. Cette année, outre la programmation culturelle à laquelle l'enveloppe de 200 000 € est allouée, des animations et du sport nature sont prévus sur le site toute l'année. Aussi, si l'intégralité de l'enveloppe de 405 000 € n'était pas utilisée, le solde apparaîtrait sur le compte administratif.

Quant à la programmation culturelle, la collectivité ne souhaite pas financer des soirées coûteuses lorsque l'offre est pléthorique. L'an dernier, la soirée 100 % Corrèze avait lieu le même jour que les tambours du Bronx à Tulle. Cette année, les soirées ont été mieux réparties. Par ailleurs, certains concerts sont annulés en Corrèze faute d'un public suffisant.

Mme TAMIMI – Durant l'été, les festivals sont trop nombreux.

M. LE PRESIDENT – Absolument. Nous nous étions demandé voilà quelque temps s'il ne serait pas plus pertinent d'organiser un événement à Noël ou hors saison.

Nous avons choisi de ne pas étoffer la programmation d'O grand R, car si le festival a coûté environ 112 000 €, d'autres événements peuvent réunir autant de spectateurs en étant moins onéreux. En outre, les billets coûtaient 50 €. Ils étaient donc très chers pour un festival organisé par la collectivité. Nous aurions pu faire venir Patrick Sébastien.

Mme TAYSSE – Je ne suis pas une grande fan de Patrick Sébastien.

M. LE PRESIDENT – Je voulais vérifier si toute l'Assemblée suivait.

Passons au vote. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ...

Le rapport suivant, consacré au schéma départemental de développement des enseignements artistiques, est présenté par Francis.

*Le rapport n° 109 relatif à la politique culturelle départementale -
Dotations 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 110

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2018-2021 –
AIDES AUX CONSERVATOIRES ET ÉCOLES DE MUSIQUE

M. COLASSON – Merci, Monsieur le Président. Le 10 novembre 2017, vous vous en souvenez, notre Assemblée a adopté le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques pour les années 2018-2021 afin de remplacer l'ancien schéma devenu obsolète. La rénovation du mode de financement des structures d'enseignements artistiques (musique, danse, théâtre) figure parmi les actions prioritaires identifiées dans le cadre du nouveau schéma. Bien que le financement de celui-ci ne soit pas une compétence obligatoire du Département, la Corrèze a fait le choix de soutenir activement l'enseignement artistique au nom de l'égalité de l'accès de tous à la culture. Nous nous sommes montrés particulièrement attentifs à favoriser la pratique des enseignements artistiques dans les territoires ruraux afin d'essayer de corriger la fracture culturelle ancienne entre ces territoires et les territoires urbains et ceci dans tous les départements français.

Dans le présent rapport, il vous est proposé d'adopter un nouveau mode de calcul des financements des trois écoles centres (les conservatoires de Tulle, de Brive et l'école de musique de Haute-Corrèze) ainsi qu'une unification des modes de financement pour les 8 écoles périphériques de musique maillant le territoire. Vous trouverez le détail des critères retenus dans le rapport. Chaque proposition a été étudiée dans la perspective d'une part de renforcer l'équité territoriale en soutenant les familles les plus éloignées des écoles centres, d'autre part de rendre plus lisible l'attribution de l'aide du Département. Au terme des nouveaux calculs, dont vous trouvez le détail dans le rapport, vous pourrez constater que l'aide apportée à chaque structure est soit stabilisée, soit en augmentation.

L'application de ces nouvelles modalités interviendra à compter de l'année 2019. Dans le souci d'apporter une meilleure visibilité à moyen terme aux écoles sur leur financement, je vous propose de contractualiser l'ensemble des montants d'aides tels qu'ils figurent dans le présent rapport pour les trois prochaines années (2019-2020-2021). En 2019, le montant cumulé des aides aux écoles d'enseignement artistique s'élèvera à 407 856 €, soit une augmentation de 4 011 € par rapport à 2018. Au total, nous attribuerons 80 650 € aux écoles périphériques et 325 560 € aux écoles centres.

M. LE PRESIDENT – Très bien. Nous avons donc convenu des critères que nous appliquerons ensuite. Nous souhaitons ainsi que personne ne soit pénalisé.

Mme TAYSSE – Concernant la culture, je ne suis pas rancunière. J'ai cependant bonne mémoire.

M. LE PRESIDENT – Ah !

Mme TAYSSE – Vous avez procédé à des coupes budgétaires en début de mandat. Vous avez diligenté un audit coûteux, aux conclusions préorientées :

- Réduire le budget départemental dédié à la culture ;
 - « Débarquer » l'ADDIAM (Agence Départementale de Développement des Initiatives Artistiques) ;
 - Réduire l'enveloppe du territoire de Tulle, trop cultureux à votre goût.
-

Sur ce sujet et sans invention de ma part, vous déclariez qu'on allait voir l'avènement d'une véritable politique culturelle, disqualifiant au passage l'action politique de la mandature précédente, conduite par l'excellent tandem Pierre DIEDERICHS et Sophie DESSUS. En 2018, après tout ce tremblement, les soirées apéritives ont plus que jamais le vent en poupe dans tout le Département. Sédières, à notre grand regret, creuse encore et toujours les déficits que vous dénonciez. La programmation 2018 est une peau de chagrin, à budget constant. Autrement dit, le discours est facile, mais l'art est difficile. Le clou du spectacle de cette véritable politique culturelle annoncée se situe du côté du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. Où se trouve la révolution ? Je me souviens de votre leitmotiv : « *équité, solidarité, accessibilité, subsidiarité pour les territoires les plus excentrés* ». Cette révolution annoncée se réduit à deux formules : « *surtout pas de vague* » et statu quo. Après un travail considérable, je le reconnais et l'admire, déployé par vos services pour analyser et améliorer l'existant. Tel était l'objectif du successeur du schéma des enseignements artistiques obsolète. Trois ans après la suppression brutale de l'ADDIAM, vous reconduisez à l'identique les subventions proposées jadis par l'ADDIAM, paix à son âme. A un détail près, un coup de surligneur est mis aujourd'hui auprès des familles qui bénéficient de l'aide apportée par le Département pour compenser le surcoût lié à l'absence d'offre d'éducation artistique dans leur commune, une aide classique, qui existe depuis des années, et qui est assumée par cette collectivité. Si vous n'avez pas mené à bien la révolution annoncée, vous êtes le champion toutes catégories du marketing électoral.

M. LE PRESIDENT – Merci. Vous aviez demandé des critères, vous les avez obtenus. Les critères constituent la seule modification. Ils conduisent à la situation précédente. L'ADDIAM n'était pas nécessaire pour parvenir à ces résultats. Nous sommes donc d'accord.

Mme TAYSSE – Quand nous avons travaillé sur la liste de critères en commission, aucune pondération de ceux-ci ne nous a été précisée.

M. LE PRESIDENT – Je vous ai demandé en séance de vous accorder sur les critères, car les personnes ne considèrent que le résultat final.

Mme TAYSSE – Les critères doivent être pondérés.

M. LE PRESIDENT – Les critères induisent une véritable reconnaissance des écoles de musique qui semblent leur convenir. Si l'on calcule un ratio en fonction du nombre d'élèves, l'enveloppe de Tulle sera divisée par deux et celle de Brive sera multipliée par deux. Les écoles de musique de Haute-Corrèze disposent d'un léger bonus, les autres écoles ont conservé un budget stable. Les critères ont permis de revenir à la case départ. Celle-ci n'était donc pas si mauvaise.

Mme TAYSSE – Je ne sais pas. Les critères sont manipulables à loisir.

M. LE PRESIDENT – Que puis-je rétorquer ?

Mme TAYSSE – De la modestie.

M. LE PRESIDENT – Ai-je évoqué avec vous le schéma des enseignements artistiques ?

Mme TAYSSE – En tout début de mandat, en introduction du rapport sur la culture, la politique culturelle menée auparavant était traînée dans la boue. Une vraie politique culturelle devait lui succéder. Où est-elle ?

M. LE PRESIDENT – Des changements ont été effectués.

Mme TAYSSE – On attend de voir.

M. LE PRESIDENT – Le tandem faisait parfois du surplace. Vous avez enterré tous les objectifs de votre politique culturelle depuis 2009.

Nous sommes tous d'accord sur bon nombre de critères. Nous avons peut-être l'impression que le schéma des enseignements artistiques est inchangé. Toutefois, tous nous en sont reconnaissants. En outre, l'enveloppe globale dévolue à la politique culturelle n'a pas baissé.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ... Je vous remercie.

Le rapport n° 110 relatif au Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2018-2021 - Aides aux conservatoires et écoles de musique est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.

Le rapport relatif aux Archives Départementales est présenté par Annie QUEYREL-PEYRAMAURE.

RAPPORT N° 111

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES – DOTATIONS 2018

Mme QUEYREL-PEYRAMAURE – Compétence obligatoire du Département, les Archives Départementales ont pour missions la collecte, la conservation, le classement, la communication et la valorisation des documents. Les Archives poursuivront cette année un projet ambitieux : l'archivage électronique. De plus en plus de documents sont maintenant produits uniquement sous forme numérique. Or, cette évolution majeure des pratiques suscite de nouveaux besoins. Ce projet, lancé en 2017 doit aboutir d'ici 2020 à la mise en place d'un système d'archivage électronique permettant de garantir l'intégrité et l'authenticité des documents sur le long terme et d'engager la dématérialisation du service sur le court terme. Dans la continuité des commémorations de 1914-1918, l'exposition annuelle Mémorial 14-18 présentera, à partir de l'automne 2018, 19 portraits de poilus corréziens. Elle sera d'abord présentée aux Archives Départementales puis sous forme itinérante.

Pour mettre en œuvre ces projets, le budget total pour 2018 s'élève à 162 100 €.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Le rapport est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

*Le rapport n° 111 relatif aux Archives Départementales -
Dotations 2018
est adopté à l'unanimité.*

Le dernier rapport de la journée, ayant trait à la Bibliothèque Départementale, est présenté par Nicole TAURISSON.

RAPPORT N° 112

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE – PROGRAMMATION 2018

Mme TAURISSON – Merci, Monsieur le Président. Notre Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural. Les 123 bibliothèques de son réseau et les 42 écoles situées sur des communes ne disposant pas de point d'accès à la lecture publique peuvent bénéficier gratuitement de ses collections de 300 000 documents, de ses services d'expertise, conseils en matière d'aménagement, d'informatisation, de constitution des collections et de formation. La bibliothèque a su s'adapter aux évolutions en cours liées notamment au développement du numérique et nous souhaitons poursuivre dans cette voie. Les actions envisagées pour 2018 permettront notamment de proposer de nouveaux services et de nouvelles fonctionnalités, de nouvelles formes d'accès aux produits culturels par le biais des ressources numériques, une offre adaptée à destination des publics empêchés, déficients visuels et malentendants, la prise en compte des besoins spécifiques de la lecture publique dans les écoles rurales.

Pour 2018, l'enveloppe financière globale s'élève à 244 650 €.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Pas d'abstention, pas d'avis contraire.

*Le rapport n° 112 relatif à la Bibliothèque Départementale -
Programmation 2018
est adopté à l'unanimité.*

Je viens de vous proposer une motion émanant des trois associations d'élus (l'ADF -Association des Départements de France-, l'AMF -Association des Maires de France- et l'ARF -Association des Régions de France-), que nous avons reprise in extenso. Je vous prie de l'examiner.

Je laisse tout d'abord la parole à Christian BOUZON.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 AVRIL 2018

—▼—
MOTION DE SOUTIEN

présentée par le groupe Corrèze à Gauche

à la défense du service public ferroviaire français

Alors que le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire vient de rentrer en discussion à l'Assemblée Nationale, nous sommes inquiets au sujet des orientations choisies par le gouvernement d'Edouard PHILIPPE.

Ce projet de loi prévoit notamment la transformation des trois établissements publics à caractère industriel et commercial, qui constituaient jusqu'ici la SNCF, en trois sociétés nationales par action, dépendant désormais du code du commerce. Cette évolution nous laisse imaginer une ouverture du capital de la SNCF à des investisseurs privés. La réforme du statut du cheminot accentue ce présage.

Le marché n'augure pas un avenir radieux pour notre système ferroviaire.

En Corrèze, nous sommes attachés au service public parce qu'il est un maillon essentiel de l'attractivité de notre territoire et de la mobilité de ses habitants. Le chemin de fer ne peut être sacrifié sur l'autel d'une vision purement comptable de son fonctionnement. Les orientations du rapport SPINETTA remettaient déjà en cause « les petites lignes ». Le gouvernement n'a jamais démenti la baisse des investissements sur les lignes ferroviaires dans les territoires ruraux et dans les villes moyennes. Nous restons par conséquent méfiants sur ce sujet.

Nous demandons que le gouvernement s'engage dans une véritable concertation, prenant en compte l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et ceux de l'égalité des territoires, qui s'ouvrent à la SNCF aujourd'hui.

M. BOUZON – Je donne lecture de la motion de soutien au service public ferroviaire français présentée par notre groupe Corrèze à Gauche :

« Alors que le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire vient de rentrer en discussion à l'Assemblée Nationale, nous sommes inquiets des orientations choisies par le Gouvernement d'Edouard PHILIPPE. Ce projet de loi prévoit notamment la transformation des trois établissements publics à caractère industriel et commercial qui constituaient jusqu'ici la SNCF en trois sociétés nationales par actions, dépendant désormais du Code du commerce. Cette évolution nous laisse entrevoir une ouverture du capital de la SNCF à des investisseurs privés. La réforme du statut du cheminot accentue ce présage. Le marché n'augure pas un avenir radieux pour notre système ferroviaire. En Corrèze, nous sommes attachés au service public, car il est un maillon essentiel de l'attractivité de notre territoire et de la mobilité de ses habitants. Le chemin de fer ne peut être sacrifié sur l'autel d'une vision purement comptable de son fonctionnement. Les orientations du rapport Spinetta remettaient déjà en cause les petites lignes. Le gouvernement n'a jamais démenti la baisse des investissements sur les lignes ferroviaires dans les territoires ruraux et dans les villes moyennes. Nous restons par conséquent méfiants sur ce sujet. Nous demandons que le gouvernement s'engage dans une véritable concertation, prenant en compte l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et ceux de l'égalité des territoires qui s'ouvrent à la SNCF aujourd'hui ».

M. LE PRESIDENT – Très bien. C'est clair.

M. CHASSAGNARD – Le Gouvernement et les journalistes attachés à celui-ci nous invitent à examiner le réseau ferroviaire allemand, anglais. Etant passionné par les trains, je regarde une chaîne de télévision dédiée aux trains du monde. Avec Monsieur HULOT au Gouvernement, comment peut-on nous affirmer que telle ou telle ligne est déficitaire alors que le fret a été totalement démantelé au bénéfice de sociétés de transport routier, appartenant à la SNCF (la Sernam, Geodis, Bernis, etc.) ? Où est la démarche écologique ? Un transport routier pollue et consomme 376 fois plus qu'un transport ferroviaire et 977 fois plus qu'un transport fluvial par péniche. Merci, Monsieur Hulot, de votre efficacité.

M. LE PRESIDENT – Nous ne nous sommes pas donné le mot. Je l'ai rencontré hier matin durant une heure et demie. J'ai alors tenu exactement les mêmes propos. Je lui ai aussi rappelé que le feroutage est impraticable en Corrèze.

M. CHASSAGNARD – Lorsqu'ils ont installé les éoliennes à Saint-Julien dans le Cantal, le dépôt de l'ensemble des palles à La Roquebrou a nécessité des modifications du réseau routier départemental extrêmement coûteuses. Ils ont consulté la SNCF, qui ne leur a même pas répondu alors qu'ils étaient prêts à payer plus. Que cela signifie-t-il ?

M. LE PRESIDENT – Nous avons passé un des premiers marchés environnementaux pour la station de production d'eau de Roche de Vic. J'ai voulu que les 29 kilomètres de canalisation soient acheminés par train. La SNCF a finalement accepté de les décharger à Brive, plutôt qu'aux Aubrais. Le train nous a coûté 25 000 € supplémentaires.

Je vous propose d'adopter cette motion. Qui est pour ? ... Je vous remercie.

La motion est adoptée à l'unanimité.

*La motion de soutien relative à la défense du service public ferroviaire français
est adoptée à l'unanimité.*

Je laisse la parole à Christophe au sujet de l'eau.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 AVRIL 2018

▼
MOTION

présentée par Christophe ARFEUILLERE, Premier Vice-Président

**11^{ème} programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
pour des capacités d'engagement de l'agence en adéquation
avec les besoins**

Considérant les enjeux du bassin Adour-Garonne, tant sur le petit cycle que sur le grand cycle de l'eau, avec **82 % du territoire en zone de revitalisation rurale** ;

Considérant que le bassin Adour-Garonne est celui qui a le plus gros effort à fournir pour atteindre les objectifs de reconquête du bon état des eaux, avec **27 % des masses d'eau de surface à reconquérir au niveau national** ;

Considérant que la capacité contributive du bassin ne représente que **10 % de la population pour plus de 20 % de la surface**, soit un budget qui ne représente que **11 % du budget national des agences de l'eau malgré des taux élevés au regard de la moyenne nationale** ;

Considérant **les enjeux du changement climatique et son impact majeur dans le bassin**, avec la diminution de **50 % des débits naturels d'étiage des rivières en été** et un déficit entre besoins et ressources qui pourrait dépasser **1 milliard de m³ en 2050 à l'échelle du bassin Adour-Garonne** ;

Considérant que la clef de répartition du plafond des redevances entre agences, instaurée par la loi de finances 2018, ne tient pas compte des caractéristiques propres à chaque bassin et entre autres de **la proportion de population rurale du bassin Adour-Garonne et de l'importance de l'activité agricole représentant le 1/3 des agriculteurs en France** ;

Considérant le volume prévisionnel de demandes d'aides en 2018, très supérieur aux capacités d'intervention, soit **520 millions d'euros pour 280 millions d'euros de capacité d'intervention en 2018** dans l'ensemble des domaines d'intervention ;

Considérant un **taux d'intervention de 36 %** en moyenne alors qu'il est de **42,7 %** au plan national ;

Considérant une **augmentation de la population de 1,5 million de personnes en 2030**, soit **25 %** de la population ;

Considérant les orientations données par le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire pour le **11^{ème} programme** ;

Considérant la **politique volontariste portée par le Département de la Corrèze depuis près de vingt ans** pour l'accompagnement financier et technique des collectivités en charge de l'eau et des milieux aquatiques et **sa volonté d'en faire un territoire d'excellence environnementale**.

Le Conseil Départemental de la Corrèze :

- **réaffirme** que le financement de la production et de la distribution d'eau potable ainsi que de l'assainissement doit rester la priorité de l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
 - **regrette** que les capacités d'intervention de l'agence aient été limitées alors que les besoins d'investissement sont considérables et que le niveau des redevances a été substantiellement augmenté au **10^{ème} programme** pour y répondre ;
 - **demande** aux ministères de tutelle de prendre en compte les spécificités du bassin Adour-Garonne et de lui permettre d'augmenter ses capacités d'intervention en autorisations d'engagement dès l'année 2018 et pour le **11^{ème} programme**.
-

M. ARFEUILLERE – Je vous présente une motion relative au 11^{ème} programme de l'Agence Adour-Garonne pour des capacités d'engagement de celle-ci en adéquation avec les besoins.

Puisque vous connaissez tous le nombre d'interventions effectuées par l'Agence auprès de nos collectivités, je ne donnerai pas lecture de la première page.

M. LE PRESIDENT – Il est tout de même intéressant d'énoncer tous les attendus. Nous en avons discuté hier avec Nicolas Hulot. Quand 35 % des masses d'eau doivent être réparées et que l'on dispose structurellement de 11 % des crédits depuis plus de 20 ans, les travaux avancent moins vite que dans d'autres régions. La région Seine – Normandie par exemple possède des taux d'intervention 20 % supérieurs aux nôtres et dispose, contrairement à nous, de crédits importants.

M. ARFEUILLERE – « *Le Conseil Départemental de la Corrèze réaffirme que le financement de la production et de la distribution d'eau potable ainsi que de l'assainissement doit rester la priorité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il regrette que les capacités d'intervention de l'agence aient été limitées alors que les besoins en investissement sont considérables et que le niveau de relevance a été substantiellement augmenté au dixième programme pour y répondre. Il demande enfin au Ministère de tutelle de prendre en compte les spécificités du bassin Adour-Garonne et de lui permettre d'augmenter ses capacités d'intervention en autorisations d'engagement dès l'année 2018 pour son onzième programme.* »

M. CHASSAGNARD – Au niveau de notre Département, étant en tête de bassin, nous sommes responsables, dans les zones humides, des travaux permettant d'écrêter les crues, mais également de la redistribution et de la restitution du débit dans nos rivières en étiage. Il serait bon d'affirmer ces responsabilités dans la motion. Nous pourrions ainsi avoir droit au retraitage et être mieux aidés dans cette démarche importante pour les bassins.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Cette précision dans les attendus est pertinente.

Je vous propose d'adopter cette motion. Qui est pour ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

*La motion relative au 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :
pour des capacités d'engagement de l'Agence en adéquation avec les besoins
est adoptée à l'unanimité.*

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 AVRIL 2018

▼
VOEU

Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, absence de clarification en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, menace sur la pérennité de près de 9000 km de « petites » lignes ferroviaires et de nombreuses gares ;

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement, entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions (avec un taux d'exécution sur le volet transport inférieur à 25% fin 2017) ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des Départements et plus d'un milliard pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;

Considérant que si de telles décisions devraient être prises, elles creuseront encore la fracture déjà béante entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;

Considérant que nous ne pouvons nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires à la remise en cause de la décentralisation ;

Face à la gravité de la situation, le Conseil départemental appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ses mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires.

Le présent vœu est transmis au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de notre Département.

M. LE PRESIDENT – Je vous présente le voeu émanant des trois associations d'élus :

« Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des régions avec la fermeture de nombreux CFA (Centre de Formation des Apprentis) dans les territoires, absence de clarification en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, menace sur la pérennité de près de 9 000 kilomètres de petites lignes ferroviaires et de nombreuses gares.

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi-suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des contrats de plan Etat – Région avec un taux d'exécution sur le volet transport intérieur à 25 % fin 2017 ou encore de la non-compensation de l'Etat de près de 9 milliards d'€ de dépenses sociales des départements et de plus d'1 milliard d'€ pour les MNA qui limitent leur capacité d'intervention.

Considérant que si de telles décisions doivent être prises, elles creuseront encore la fracture déjà béante entre une France en croissance et une France qui reste à quai.

Considérant que nous ne pouvons nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation.

Face à la gravité de la situation, le Conseil Départemental de la Corrèze appelle le Président de la République et le Premier Ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux au niveau national comme dans les territoires.

Le voeu est transmis au Président de la République, au Premier Ministre et aux parlementaires de la Région ».

Qui est pour cette motion ? ... Pas d'abstention, pas d'avis contraire. Je vous remercie.

Le voeu pour l'avenir des territoires ruraux émanant des trois associations d'élus est adoptée à l'unanimité.

Je vous souhaite une bonne fin de journée. A très bientôt.

La séance est levée.

